IRES

Document de travail

N° 05.01

Hétérogénéite du travail
et organisation des travailleurs

Fascicule 3

La Révolution industrielle

Jacques Freyssinet

Janvier 2005

SOMMAIRE

Introduction 3

Chapitre 1. Formes et forces de travail 5

I. Des tendances générales 5

A. L'hétérogénéité des formes d'emploi 6
B. Une marchandisation partielle de la force de travail 23

II. Des cohérences spécifiques 31

A. Logiques nationales 31
B. Logiques locales 35

Chapitre 2. Les théoriciens se posent d'autres problèmes 43

I. La pensée économique classique 43

A. Adam Smith 43
B. Thomas Robert Malthus 46
C. David Ricardo 48
D. Jean-Baptiste Say 48

II. La pensée critique 50

A. Jean-Charles Sismone de Sismondi 50
B. Claude Henri de Saint Simon 51
C. Charles Fourier, Robert Owen, Pierre-Joseph Proudhon 53

Chapitre 3. Hétérogénéité des formes de lutte et d'organisation ouvrière ... 59

I. Les métiers 59

A. Le syndicalisme de métier anglo-saxon 60
B. Force et faiblesse des métiers en France 68

II. Les territoires et les métiers 71

A. Les révoltes populaires locales 71
B. Les luttes contre l'introduction des machines 74

III. L'action politique et les métiers 76

A. Angleterre : organisation des métiers et/ou mobilisation politique ? 77
B. France : le « socialisme des métiers » 83
C. *L'association internationale des travailleurs* : solidarité et conflits 87

Références bibliographiques 91

Introduction

Une ambiguïté doit être levée quant au titre retenu pour définir la période historique qui sera l'objet de l'analyse. La notion de Révolution industrielle a fait l'objet d'une double critique, d'une part, parce que le terme de « révolution » laisse supposer une rupture radicale et soudaine, d'autre part, parce que le qualificatif industriel peut impliquer un déterminisme économique, souvent associé à un enchaînement d'innovations technologiques majeures. Tel n'est pas le point de vue adopté ici.

En premier lieu, la Révolution industrielle ne se manifeste pas sous la forme d'une rupture soudaine. Elle a été préparée, pendant plusieurs siècles, par le développement du capitalisme marchand et financier et par l'essor du *putting out system* et des manufactures. En Angleterre, les historiens retiennent le plus souvent pour l'étudier une période qui s'étend du milieu du XVIII° jusqu'au milieu du XIX° siècle. Les autres pays s'engagent dans cette voie plus tard, mais selon des mouvements aussi étalés dans le temps. Dans le cas de la France, le Second empire constitue la phase décisive, même si la Révolution de 1789 avait déjà créé les conditions de départ. Nous retiendrons donc les soixante-dix premières années du XIX° siècle comme période de référence pour notre pays[1], en utilisant, dans la comparaison internationale, une période plus précoce pour l'Angleterre et des périodes approximativement similaires pour les pays germaniques et les Etats-Unis.

Écarter la conception d'une révolution soudaine, c'est aussi rejeter une vision de la transition selon laquelle coexisteraient provisoirement des formes anciennes d'organisation économique en voie d'élimination rapide par des formes nouvelles. Une transition quasi séculaire crée des structures spécifiques, durables quoique évolutives, d'articulation entre des mondes de production hétérogènes. Elles sont constituées, en particulier, par des modes complexes de mobilisation, d'allocation et d'exploitation des forces de travail.

En second lieu, si la Révolution industrielle n'est pas le produit d'un déterminisme économique ou technologique, la compréhension de son impact sur le travail et sur les travailleurs requiert une analyse des interactions entre différents « niveaux » de la dynamique économique et sociale. Comment se sont construits les concepts utilisés par les acteurs pour représenter les transformations qu'ils vivaient ? À partir de quelles visions d'un monde souhaitable ont-ils définis leurs stratégies ? Comment, dans un contexte où le libéralisme imposait progressivement sa domination idéologique, les Etats ont-ils mis en place des modalités, nouvelles mais tout aussi prégnantes que par le passé, de régulation politique, économique et sociale ? Sur quelles bases et selon quels processus ont émergé, dans ce contexte, de nouvelles formes de mobilisation et d'organisation des travailleurs ? Les comparaisons entre pays et entre systèmes locaux montrent la variété des combinatoires et des

---

[1] L'*Histoire économique et sociale de la France,* publiée sous la direction de Fernand Braudel et Ernest Labrousse, adopte le découpage : « 1789-années 1880 » (Braudel, Labrousse, 1970) ; dans l'*Histoire générale du travail,* sous la direction de Louis-Henri Parias, la partie intitulée « Naissance d'une civilisation industrielle » couvre la période 1765-1875 (Parias, 1962) ; Alain Dewerpe retient la période allant « du début du XIX° siècle aux années 1880 » (Dewerpe, 1986).

Les références dans le texte sont précisées par un nom d'auteur et une date qui renvoient à la bibliographie finale. Contrairement à l'usage, la date retenue est, pour les ouvrages, celle de la première publication, information souvent indispensable pour mesurer la signification ou l'impact d'un texte. On trouvera, le cas échéant, dans la bibliographie les références de l'édition dont sont extraites des citations.

trajectoires possibles. À l'hétérogénéité des formes de travail correspond celle des modes d'organisation des travailleurs. L'émergence d'un mouvement syndical, et plus largement d'un mouvement ouvrier, a été liée à la capacité qu'ont eue des fragments organisés du salariat de nouer des alliances, puis de construire un projet commun. Cette capacité ne s'affirmera pleinement qu'au cours de la période postérieure (fascicule 4) ; elle sera alors largement conditionnée par la nature et l'impact des tentatives, toujours partielles et provisoires, qui ont été menées durant la phase dite de Révolution industrielle. Cette dernière notion n'est donc utilisée que parce qu'elle relève du vocabulaire usuel et qu'elle permet de circonscrire empiriquement une étape-clé du développement historique.

Le chapitre 1 est consacré à l'examen des principales formes de mobilisation des forces de travail associées au développement de la production industrielle ; il cherche à identifier les modes de complémentarité et de contradiction qui résultent de leur combinaison. Le chapitre 2 reconstitue la genèse des catégories théoriques qui sont construites pour rendre compte de l'hétérogénéité observée des formes de travail et pour relier leur développement à celui des économies capitalistes, qu'il s'agisse d'en légitimer ou d'en dénoncer la logique. Le chapitre 3 retrace les différentes voies que suivent les tentatives, plus ou moins systématiquement réprimées, de création d'organisations ouvrières.

Chapitre 1. Formes et forces de travail

Il faut d'abord justifier la réduction du champ de l'analyse qui sera adoptée désormais. Au cours de la Révolution industrielle, la fraction de la population active dédiée à des opérations de transformation matérielle reste minoritaire, bien qu'en progression rapide. La majorité des travailleurs et travailleuses se trouvent dans l'agriculture, parmi le personnel domestique ou les employés de commerce et de bureau. Si l'analyse est centrée ici sur la sphère de la transformation matérielle (le secteur secondaire ou industriel), c'est parce qu'il est le lieu des mutations principales dans le contenu du travail et le statut des travailleurs. Certes, ces mutations ne peuvent être comprises qu'en tenant compte des liens qui existent entre travail industriel et autres formes de travail, mais c'est seulement sous cet aspect que nous introduirons le rôle de ces dernières, en particulier du travail agricole[2].

De manière inévitablement artificielle, nous tenterons, dans un premier temps, de dégager des tendances générales observables dans les premiers pays touchés par la Révolution industrielle[3]. L'accent sera mis, dans un deuxième temps, sur l'existence de dynamiques différenciées, tant au niveau national qu'au niveau local ; leur prise en compte exclut toute approche en termes de linéarité des évolutions ou de convergence des systèmes[4].

I. Des tendances générales

La période située entre la décennie 1770 et la décennie 1870 ne peut être analysée comme une simple phase de transition entre deux modes cohérents d'organisation économique et sociale. Dans cette dernière perspective, les nouvelles logiques dominantes, celles du marché et du capital, étendraient progressivement leur sphère de domination en détruisant les formes « précapitalistes ». Un irrésistible mouvement d'homogénéisation des structures productives s'opèrerait, seulement ralenti par des résistances de forces qui ne représenteraient que les vestiges de la phase précédente. En ce qui concerne le statut des travailleurs, l'élimination de tous les liens de domination politique ou de dépendance personnelle permettrait la « libération » généralisée de la force de travail, la constitution d'un prolétariat qui, tendanciellement, deviendrait la condition commune de tous les travailleurs.

Nous proposons des hypothèses alternatives.

- Le mode de production dominant ne se borne pas à détruire les formes antérieures d'organisation de la production. Il peut aussi les transformer pour les soumettre à ses besoins. Le choix entre les deux options n'est ni prédéterminé, ni irrévocable. Il résulte d'arbitrages entre des objectifs contradictoires et de rapports de forces évolutifs. L'objet principal de l'analyse est de comprendre les modes d'articulation entre ces structures productives hétérogènes. On ne peut s'en dispenser et se satisfaire de l'affirmation selon laquelle la structure dominante éliminera tendanciellement les autres.

---

[2] En revanche tout type de travail destiné à la fabrication de produits industriels entre dans notre champ quelle que soit la forme qu'il présente (usine, artisanat, travail à domicile…) .

[3] L'analyse est centrée sur le cas de la France. Elle est complétée par des éclairages comparatifs partiels relatifs à l'Angleterre, à l'Allemagne et aux Etats-Unis. Nous nous sommes expliqué précédemment sur cette limitation de la méthode (voir fascicule 1, point II.C).

[4] Pour un cadrage global : Bouvier-Ajam, 1969 ; Dewerpe, 1986 ; Dobb, 1945 ; Fohlen, 1962 ; Germe, 1979 ; Laurent, 1976 et Bruhat, 1976 ; Noiriel, 1986 ; Perrot, 1972 ; Trempé, 1976.

- Un prolétariat homogène, une « marchandisation » achevée de la force de travail ne constituent pas le point d'aboutissement de la Révolution industrielle. Ils ne représentent qu'une tendance qui s'affronte à d'autres, engendrant des compromis incertains. La période de la Révolution industrielle est aussi celle au cours de laquelle émergent de nouvelles formes et de nouveaux acteurs de la régulation collective du rapport salarial, au cours de laquelle sont expérimentées de nouvelles institutions de « démarchandisation » partielle de la force de travail.

A. L'hétérogénéité des formes d'emploi

Il est frappant de constater à quel point les textes relatifs aux ouvriers de la Révolution industrielle donnent des images contrastées de leur condition et de leurs capacités. Ces contrastes ne peuvent être compris qu'en tenant compte des diverses sources de clivage qui fragmentent alors le salariat industriel. Encore ne faut-il pas en rester à une vision de la juxtaposition de segments hétérogènes disjoints ; l'essentiel réside dans les combinaisons qui s'établissent entre eux et qui définissent les trajectoires potentiellement ouvertes aux travailleurs.

1. Contrastes

Gérard Noiriel a évoqué, pour la critiquer, « *la vision dominante aujourd'hui (...) d'un prolétariat souffrant broyé par la Révolution industrielle, devenu l'esclave des gigantesques machines, vivant avec un salaire de misère dans les cloaques des grandes villes industrielles* » (Noiriel, 1986, p.11). Cette vision n'est pas fausse[5] ; elle est partielle et ne caractérise que la situation d'une fraction des travailleurs.

Elle a été principalement proposée par les grandes enquêtes ouvrières de la première moitié du XIX° siècle, dont Michelle Perrot a montré que ses auteurs avaient du mal à distinguer la question ouvrière de celle du paupérisme, conçu comme une « *indigence permanente du corps social* » (Perrot, 1972). L'archétype en est, bien sûr, le premier rapport de Louis-René Villermé sur les ouvriers des manufactures textiles. Élargissant, au terme de son enquête, ses conclusions à l'ensemble de l'industrie, il propose un diagnostic brutal :

« une grande partie de la classe ouvrière, exposée à toutes les chances imprévues de l'industrie, au rabais de location de ses bras, au chômage et aux privations qui en sont les suites, sans prévoyance, sans éducation, sans moralité, sans frein, passant fréquemment dans les meilleurs temps du travail forcé à l'orgie et de l'orgie au travail forcé, s'abrutit, se corrompt, s'énerve et succombe prématurément à la débauche, aux maladies, à l'indigence » (Villermé, 1840, Tome 2, p.324-325).

Louis Chevalier a mis en évidence, l'imbrication qui s'opérait, aussi bien dans l'opinion publique que chez les intellectuels ou les premiers experts de la question sociale, entre « *classes laborieuses* » et « *classes dangereuses* ». La misère et l'immoralité des premières les conduisaient, quasi inéluctablement, à alimenter les secondes, en l'absence de tout espoir d'échapper à un destin ouvrier sans issue (Chevalier, 1958).

Ces textes font contraste avec une autre littérature qui, pour la même période, dit la fierté des ouvriers, à la fois comme travailleurs qualifiés et créateurs de richesses, comme personnes

---

[5] Dans le même sens Alain Cottereau écrit : « « *Si l'on se fie aux rétrospectives d'histoire sociale d'orientation misérabiliste et ouvriériste, on s'attend à trouver une classe ouvrière écrasée par une première industrialisation « sauvage », soumise aux arbitraires patronaux* » (Cottereau, 1987, p.25).

honnêtes et prévoyantes ou comme citoyens ayant été capables de jouer, à plusieurs reprises, un rôle décisif dans l'histoire nationale. Nous n'évoquons pas seulement ici des figures naïves ou caricaturales comme celle du travailleur d'élite, tel Pierre Huguenin, le compagnon menuisier de George Sand[6] ou celle du travailleur honnête et méritant, tel Morel, le lapidaire des *Mystères de Paris*[7]. Les références principales sont fournies par la « parole ouvrière », restituée grâce aux recherches d'Alain Faure et de Jacques Rancière. Malgré ou à l'aide de la *« diversité des expériences ouvrières »* émerge un *« entrelacement des discours et des pratiques dans lesquels une classe a commencé à penser son identité et à revendiquer sa place »* (Faure, Rancière, p.9). Des centaines d'auteurs ouvriers expriment des valeurs positives qui peuvent être sources de divisions, comme la fierté du métier, ou de mobilisations, comme le « rêve de l'association » ou la revendication de la citoyenneté (Rancière, 1981).

Sur un tout autre registre, et au terme de la période, Denis Poulot traduira les plaintes des petits patrons soumis aux caprices des « sublimes », ouvriers hautement qualifiés qui choisissent puis abandonnent leurs employeurs, imposent leurs exigences quant aux conditions de travail, alternent périodes de travail bien payées et périodes d'orgie, refusent toute discipline (Poulot, 1870).

Quel lien établir entre, d'une part, la lugubre procession d'ouvriers, hommes, femmes et enfants, que Villermé nous décrit se dirigeant, avant la levée du jour, vers les usines textiles de Mulhouse et, d'autre part, les ouvriers parisiens, constructeurs de barricades, deux fois vainqueurs de la royauté, en 1830 et 1848 ? S'agit-il de deux formes d'existence d'une « populace », tantôt apathique, tantôt incontrôlable ? S'agit-il de catégories sociales disjointes qu'il est artificiel de réunir, après coup, sous le terme de classe ouvrière ?

Il n'y a de réponse possible qu'à partir d'une caractérisation des principales formes de mobilisation du travail industriel.

2. Clivages

Les historiens nous proposent divers découpages du tissu industriel ou des populations ouvrières pour les deux premiers tiers du XIX° siècle. Ainsi, Georges Duveau distingue-t-il entre quatre groupes ouvriers : ceux des grands centres urbains, où une « *atmosphère intellectuelle libératrice* » engendre, au sein d'une population hétérogène, des aspirations communes ; ceux des villes constituées autour d'un établissement dominant, soumis à un patron omnipotent et privés d'options alternatives ; ceux des centre urbains de dimension moyenne, attachés à leur cité et aux mœurs patriarcales ; enfin, les ouvriers campagnards, qui organisent leur travail au sein de la cellule familiale et dont l'horizon social se limite au village (Duveau, 1946, p.225-229). Alain Dewerpe identifie « *trois sources de la classe ouvrière* » (l'atelier ou la petite industrie, la proto-industrie rurale et enfin l'usine), chacune reposant sur des réservoirs de main-d'œuvre différents et engendrant des modes d'organisation, des types de qualification et des rapports sociaux spécifiques (Dewerpe, 1986, p.9-52). Sans multiplier les exemples, il apparaît que les critères générateurs de ces typologies sont multiples et peu explicités. Ce procédé permet de proposer une typologie unique en

---

[6] Sand, 1840, voir encadré 2.2 dans le fascicule 2.

[7] Sue, 1842. On pourrait trouver bien d'autres personnages de ce type dans les romans dont l'action se situe au cours de cette période, par exemple, Stephen Blackpool dans *Hard Times* (Dickens, 1854 ; voir encadré 3.7 ci-après) ou Goujet dans *L'assommoir* (Zola, 1877 ; voir encadré 3.1 ci-après).

mêlant des facteurs de différenciation qui sont de nature différente. Renonçant à cette apparente simplification, nous préférons isoler plusieurs facteurs générateurs d'hétérogénéité au sein du salariat industriel, en acceptant la complexité des combinatoires qui peuvent en résulter. Trois critères seront privilégiés : le mode d'organisation de la production, le niveau de qualification et le genre.

21. Le mode d'organisation de la production

Trois formes principales d'organisation de la production peuvent être distinguées en s'appuyant simultanément sur des critères d'échelle de production, de type de division du travail et de statut des travailleurs.

a) De la manufacture à l'usine

Si l'usine a occupé une telle place dans les enquêtes ouvrières de la première moitié du XIX° siècle, ce n'est pas parce qu'elle illustrait la condition usuelle des ouvriers ; c'est, au contraire, à cause de son caractère extraordinaire. Le prolétariat industriel était très minoritaire ; la grande industrie avait une place marginale dans l'emploi[8]. Par là, elle fournissait un champ d'observation original dont l'intérêt était accru par l'intuition qu'il offrait les premières images de l'organisation future de la production

Le passage de la manufacture à l'usine résulte de la connexion d'ensembles de machines mises en œuvre à l'aide d'une source centrale d'énergie. La manufacture avait déjà introduit un degré avancé de division technique du travail. Encore importe-t-il de distinguer, comme le faisait Marx par exemple (Marx, 1867, chapitre 14), entre d'une part, la manufacture sérielle, source de parcellisation des tâches et de déqualification du travail[9] et, d'autre part, la manufacture hétérogène qui réunit en un même lieu différents métiers complémentaires sans en modifier radicalement le contenu[10] (Lefebvre, 2003, chapitre 1).

Le passage de la manufacture à l'usine n'exerce pas un effet uniforme sur l'organisation du travail tandis qu'il tend toujours à renforcer les moyens et à durcir les formes de la discipline industrielle.

Dans le premier domaine, celui de l'organisation et donc du contenu du travail, les trois seules branches industrielles au sein desquelles les usines occupent alors une place importante (textiles, mines, métallurgie) présentent des dynamiques contrastées.

- Les industries textiles sont de loin les plus importantes, en particulier quant au volume de main-d'œuvre. C'est à elles que Villermé consacre son premier rapport (Villermé, 1840). Ce sont elles, notamment les filatures et tissages de coton, qui fournissent les

[8] En 1847 encore, l'emploi dans les établissements de plus de 10 salariés, c'est-à-dire y compris des établissements de taille modeste ou moyenne, ne représente qu'environ 300 000 personnes.

[9] La référence obligée en la matière est la manufacture d'épingles chère à Adam Smith.

[10] En France, l'exemple le plus étudié, pour la période, est celui de la manufacture de toiles imprimées d'Oberkampf à Jouy-en-Josas (Chassagne, Dewerpe, Gaulupeau, 1976 ; Dewerpe, Gaulupeau, 1990). La plus importante en Europe dans son domaine, cette manufacture a employé jusqu'à 1 000 salariés au début du XIX° siècle dans des fabrications qui requéraient l'intervention successive de différents spécialistes de haut niveau. La hiérarchie des qualifications était strictement définie et n'était pas mise en cause par la division du travail sur laquelle elle reposait.

tableaux les plus « typiques » : une main-d'œuvre massivement non qualifiée, attachée au service de machines spécialisées qui assurent les différentes phases de la transformation, un travail parcellaire répétitif dont le rythme est imposé par celui des machines, l'absence de toute perspective d'évolution professionnelle, sauf celle associée à la transformation des capacités physiques avec l'âge et l'usure au travail…

- Les mines, en particulier celles de charbon et de fer, présentent une situation bien différente[11]. Il y existe des spécialités professionnelles et l'apprentissage sur le tas assure des possibilités (limitées) de carrières professionnelles. Au fond, le travail est organisé par équipes autonomes et la mécanisation n'intervient pas dans ce cadre. Les rapports marchands se substituent souvent à une direction hiérarchique du travail.
- La métallurgie engendre, elle aussi, des unités de production de grande dimension, mais elle y met en place un type d'organisation du travail bien différent : des machines, souvent coûteuses et complexes, sont servies par des équipes de travailleurs dirigées par des ouvriers hautement qualifiés.

La diversité des formes d'organisation du travail dans les usines fait contraste avec l'unité du mouvement de renforcement des disciplines de travail qui s'y observe (Gaudemar, 1982 ; Dewerpe, 1989, p.39-53 ; Biernacki, 1995, chapitre 3). La réunion de collectifs de travail de grande dimension implique que le respect de la discipline ne peut désormais résulter des relations interpersonnelles entre le chef d'entreprise et chacun de ses salariés. Une normalisation est nécessaire. Elle passe d'abord par l'imposition unilatérale, souvent conflictuelle, de règlements d'atelier (voir, ci-après, point I.B.11). Elle se traduit ensuite par la clôture de l'espace de l'usine, créant ainsi une coupure nette entre vie de travail et vie hors travail, assurant le contrôle des horaires de travail, des déplacements des travailleurs et de la circulation des produits. Règlement d'atelier et clôture des usines constituent les bases objectives d'une prise de conscience de l'unité du collectif de travail face au chef d'entreprise et des aspects « extra économiques » de la relation d'emploi. Autant que les salaires et la durée du travail (aspects « économiques »), ils seront à l'origine d'une conflictualité, le plus souvent quotidienne et informelle, parfois collective et ouverte, qui fera, très difficilement, émerger l'unité de production comme une base de l'organisation collective des travailleurs.

b) Artisanat et PME

Le secteur des petites unités de production n'exige pas de longs commentaires puisque, sous réserve de l'introduction de quelques machines simples de faible dimension, il a conservé les techniques de production et les modes d'organisation du travail antérieurs, une fois supprimées les restrictions corporatives. Le chef d'entreprise dirige lui-même l'activité en s'appuyant, exceptionnellement, sur un contremaître ou, en règle générale, sur des ouvriers de métier. Il est lui-même souvent ancien ouvrier de métier mis à son compte ou fils d'ouvrier de métier. Les rapports de travail, parfois mêlés de rapports de parenté, sont fondés sur les coutumes de la profession ; les conflits se règlent sur cette base, au pire devant le Conseil de prud'hommes (voir, ci-après, point I.B.12). C'est ce monde que décrira encore Denis Poulot à la fin de la décennie 1860 (Poulot, 1870).

Ce serait un contresens de n'y voir qu'une survivance archaïque du passé et ce, pour plusieurs raisons.

---

[11] Voir encadré 3.1 sur *Germinal* et, ci-après, point II.B.1 sur les mines de Carmaux.

- En premier lieu, cette forme de production reste largement majoritaire dans l'industrie. En France, au recensement de 1866, sur 4,1 millions de personnes travaillant dans l'industrie, on compte 2,8 millions d' « ouvriers » pour 1,3 million de « patrons ». Au recensement de 1876, sur 4,5 millions d'actifs dans l'industrie, 1,4 million seulement sont dans des établissements de plus de 10 salariés.
- En second lieu, rien ne démontre, pour cette période, une supériorité générale de l'efficacité des grandes unités de production, sauf dans les domaines où la dimension s'impose pour des raisons techniques. Michael Piore et Charles Sabel ont rassemblé de nombreux travaux montrant que la première « bifurcation industrielle » *(industrial divide)* était plus le produit de stratégies de domination et de rapports de forces que d'une comparaison de performances économiques (Piore, Sabel, 1984).
- Enfin, c'est dans ce secteur qu'est né le mouvement ouvrier. C'est de lui que sont partis les grands mouvements politiques et sociaux qui, de 1830 à 1870, ont affirmé la place des travailleurs dans les sociétés modernes et esquissé leurs programmes de revendications (voir, ci-après, chapitre 3).

c) Le travail à domicile

Comme à propos de l'artisanat, il convient d'éviter une approche en termes de survie transitoire de formes archaïques. Edward Thompson souligne, par exemple, une énorme augmentation du travail à domicile en Angleterre entre 1780 et 1830 (Thompson, 1963, chapitre 8). Même si les données statistiques sont fragiles, il est hors de doute que le travail à domicile se développe en France pendant la première moitié du XIX° siècle (Dewerpe,1989, p.24-39 ; Germe,1979, p.72-90). Il remplit, en effet des fonctions qui sont essentielles[12], même si elles sont partiellement contradictoires.

Du point de vue des employeurs, il fournit une offre de travail hautement flexible, peu coûteuse et spatialement dispersée, donc à faible capacité de mobilisation collective. Cependant, il peut présenter l'inconvénient d'une fiabilité incertaine, soit quant à la disponibilité de la main-d'oeuvre[13], soit quant à la qualité de la production. Les entrepreneurs examinent donc en permanence, les choix possibles d'allocation optimale entre production directe, sous-traitance et travail à domicile, selon des critères à la fois économiques et sociaux.

Pour les familles, le travail à domicile peut constituer aussi bien un modèle valorisé de résistance à la prolétarisation dans l'usine qu'un simple expédient de survie accepté en l'absence de possibilité d'accès à d'autres statuts. À un extrême, se rencontrent des formes d'organisation mobilisant l'ensemble des membres d'une famille autour d'un outillage commun, par exemple un métier textile, et sur la base d'une compétence professionnelle reconnue. Un certain pouvoir de négociation en résulte, surtout s'il y a concurrence entre les

---

[12] Louis-René Villermé s'était fait le chantre d'une telle fonctionnalité, à la fois morale, sociale et économique :

« Cet ouvrage tout entier montre que le travail en famille conserve, fortifie les bonnes mœurs, tandis que le travail en commun n'en donne trop souvent que de mauvaises » (Villermé, 1840, Tome I, p.443).

Ou encore, à propos du tisserand cultivateur :

« Cette double profession contribue donc au bas prix de l'ouvrier employé comme tisserand. Mais elle répand l'aisance dans les familles agricoles » (Ibidem, p.446).

[13] Lorsque les travailleurs ou travailleuses ont la possibilité de privilégier, dans certaines périodes, des activités alternatives, par exemple agricoles.

donneurs d'ordre. À l'autre extrémité, on trouve un travail parcellaire et déqualifié, que seules de longues heures de travail rendent quelque peu rémunérateur[14].

Si, dans le second cas, la soumission à l'exploitation de l'employeur est à peu près sans limites, dans le premier, la situation peut être différente, surtout lorsque la concentration géographique facilite les contacts entre travailleurs de même spécialité[15]. Nous verrons plus loin, dans le cas de la « fabrique » lyonnaise de la soie ou des tisserands anglais du coton, que les travailleurs à domicile ont été, à diverses reprises, les fers de lance de vigoureux mouvements de révolte locale.

22. Travail qualifié et travail non qualifié

La distinction usuelle entre travail qualifié et non qualifié semble doublement non pertinente. D'une part, dès lors qu'un travailleur est rémunéré, c'est bien que son employeur reconnaît une valeur d'usage à sa force de travail, donc que ce travailleur possède certaines qualités, compétences ou qualifications. La notion d'emploi non qualifié est *stricto sensu* absurde. D'autre part, il existe une multiplicité de critères de qualification et un continuum dans leur degré de maîtrise. Il est donc arbitraire d'établir une frontière entre deux populations de travailleurs respectivement désignées comme qualifiées et non qualifiées. Cependant, dans la construction du rapport salarial, cette distinction a eu une importance centrale. Elle a servi à désigner, maladroitement, la lutte stratégique entre employeurs et salariés sur le contrôle du procès de travail. Au cours de la Révolution industrielle, la figure centrale de l'affrontement est l'ouvrier de métier. Étroitement associé à ce premier débat se développent ceux qui portent sur le rôle de la hiérarchie d'entreprise et sur le mode de calcul du salaire.

a) L'ouvrier de métier

La source principale d'autonomie ouvrière dans la période naît du faible degré de contrôle dont dispose l'entrepreneur sur l'organisation et les rythmes du travail. La forme dominante d'activité productive repose sur la coopération d'équipes de travailleurs commandées par des ouvriers de métier, y compris dans la majorité des usines[16].

---

[14] Voir, par exemple, les monographies, par l'école de Le Play, du cordonnier et de la lingère (encadré 3.2).

[15] L'opposition entre ces deux situations extrêmes est, bien évidemment appauvrissante. Par exemple, pour le seul cas des tisserands anglais, Edward Thompson distingue quatre groupes :

- le tisserand indépendant travaillant à la commande pour des clients ;
- l'artisan travaillant à la pièce pour plusieurs maîtres entre lesquels il peut choisir ;
- le compagnon tisserand travaillant à domicile pour un seul maître ;
- le fermier ou petit propriétaire agricole, travaillant à temps partiel comme tisserand (Thompson, 1963, chapitre 9).

[16] Pour l'Angleterre, nous utilisons : Webb, 1894, chapitres III, IV et V ; Thompson, 1963, chapitres 8, 14 et 16 ; Pelling, 1967 ; Gray, 1981 ; Hobsbawm, 1954, I964, chapitres 4, 10 et 15 et 1984, chapitres 11, 12 et 13 ;Littler, 1982, chapitres 6 et 7 ; More, 1982 ; Penn, 1982 ; Poirier, 1983-1984 ; Dolléans, 1936, tome I ; Biernacki, 1995, chapitres 9 et 10.

Pour les Etats-Unis : Commons, 1910 ; Brody, 1980, chapitre 1 ; Edwards, 1979, chapitres 1, 2 et 3 ; Gutman, 1966, part I ; Montgomery, 1979, chapitres 1, 3 et 4 ; da Costa, 1994. Nous avons largement bénéficié, pour ce pays, de l'expertise d'Isabelle da Costa.

L'ouvrier de métier détient, sauf dans les rares domaines où des machines simples spécialisées sont implantées, un quasi-monopole de la maîtrise des processus concrets de fabrication. Sa compétence est fondée sur la lente accumulation de savoirs et de savoir-faire portant sur les propriétés des matériaux, les performances des outils ou de machines à usages multiples. Les objectifs de production étant définis par le chef d'entreprise, l'ouvrier de métier a la responsabilité de planifier la succession des opérations de transformation de la matière, de fixer les tâches des membres de son équipe, de déterminer le mode d'utilisation des moyens de production, de fixer les rythmes de travail, de contrôler la qualité du produit.

L'apprentissage traditionnel, assuré par un maître d'apprentissage qui est aussi l'employeur[17], tombe en désuétude et se réfugie dans certaines activités artisanales et commerciales. Mais l'acquisition de la qualification ouvrière reste totalement intégrée dans le processus de travail. Elle s'opère « sur le tas » par transmission des connaissances et manières de faire entre les ouvriers de métier et leurs apprentis. Conscients de l'importance de ce pouvoir, qui sera celui des syndicats de métier (voir, ci-après, chapitre 3), les travailleurs défendent jalousement les secrets de métier et tours de main professionnels qui fondent leur rapport de forces face à l'employeur.

Cette préoccupation est manifeste lorsqu'on analyse les positions du mouvement ouvrier sur le problème de la formation[18]. Autant les travailleurs sont amenés à développer progressivement, en matière d'enseignement général, des revendications d'accès à la scolarisation, qu'ils conçoivent, peut-être de façon naïve, comme un moyen essentiel d'échapper à leur situation d'aliénation, autant ils manifestent une hostilité résolue à l'égard d'une formation professionnelle qui se développerait dans des écoles coupées des collectifs de travail. À leurs yeux, les écoles professionnelles feraient passer sous le contrôle du patronat ou de l'Etat bourgeois les processus de création et donc le contenu des qualifications ouvrières. De telles écoles sont perçues comme des lieux de formation des « sous-officiers » de l'armée industrielle, chargés d'imposer directement aux travailleurs la logique de la production capitaliste.

Cette hostilité immédiate du mouvement ouvrier, fondée sur une perception concrète de l'enjeu que constitue le maintien de l'autonomie ouvrière, est rationalisée par la réflexion des penseurs socialistes sur l'éducation. Leur vision de l'homme, pleinement développé par le travail, implique que ce soit dans et par le travail que se réalise la formation. L'intégration du travail productif et de la formation constitue donc un élément central de la conception d'une classe ouvrière capable de prendre en mains, non seulement la gestion directe de la production, mais au-delà la responsabilité de la transformation du système social[19].

Les employeurs sont conscients du fait que la qualification ouvrière constitue une barrière à l'exercice de leur pouvoir dans l'organisation de la production. Cette inquiétude se manifeste,

---

[17] Voir, fascicule 2, chapitre 1, point III.A.

[18] Nous résumons ici les conclusions d'une étude antérieure (Freyssinet, 1991). Pour une présentation globale : Duveau, 1947,, Dommanget, 1970, Charlot et Figeat, 1985.

[19] Deux citations témoignent de la puissance de cette conviction :

« *Séparer, comme on le fait aujourd'hui, l'enseignement de l'apprentissage, et ce qui est plus détestable encore, distinguer l'éducation professionnelle de l'exercice réel, utile, sérieux, quotidien de la profession,c'est reproduire, sous une autre forme, la séparation des pouvoirs et la distinction des classes, les deux instruments les plus énergiques de la tyrannie gouvernementale et de la subalternalisation des travailleurs* » Pierre-Joseph Proudhon, cité par Dommanget, 1970, p.148.

Karl Marx, dans la *Critique du programme de Gotha,* adopte fondamentalement la même option : « *Une interdiction générale du travail des enfants est incompatible avec l'existence de la grande industrie ; elle n'est donc qu'un vœu pieux et stérile. Sa mise en vigueur, si elle était possible, serait réactionnaire, car grâce à une stricte réglementation du temps de travail selon l'âge et à d'autres mesures de protection en faveur des enfants, l'union du travail productif et de l'instruction est un des plus puissants moyens de transformation de la société actuelle* » (Marx, 1875, p.1433).

de façon anecdotique mais significative, par l'abondance et la virulence des textes émanant de chefs d'entreprise qui dénoncent pêle-mêle l'indiscipline, l'arrogance, l'absentéisme, l'instabilité, la combativité des ouvriers de métier. Les plaintes de Denis Poulot contre les « sublimes », ces redoutables ouvriers qualifiés parisiens du Second empire, sont très représentatives d'un tel état d'esprit.

Face à cette situation, une attaque frontale n'est que rarement possible. Deux stratégies de contournement de la qualification ouvrière peuvent être envisagées : la première passe par le renforcement du pouvoir et des compétences de la hiérarchie ; la seconde utilise la contrainte économique à travers le choix des modes de rémunération du travail.

b) Poids et rôles de la hiérarchie

Le contrôle et la répression disciplinaires, si brutaux ou totalitaires qu'en soient les formes, ne peuvent porter sur la manière de produire. Les mouchards peuvent surveiller ; les règlements d'atelier peuvent interdire de chanter ou de cracher ; les vêtements, les horaires et les bonnes mœurs peuvent être surveillés. La manière de travailler le fer, le bois ou le plâtre demeure une prérogative ouvrière. Le patron peut-il utiliser la hiérarchie pour acquérir le contrôle direct des processus productifs ?

L'analyse minutieuse à laquelle s'est livré Philippe Lefebvre dans le cas de la France (Lefebvre, 2003, 1° partie) est cohérente avec les résultats de recherches menées en Angleterre ou aux Etats-Unis. Elle montre que, même dans les usines, la hiérarchie n'intervient que faiblement dans la direction du travail.

En premier lieu, la hiérarchie d'atelier est quantitativement peu développée. Au Creusot, par exemple, il y a toujours eu plus de cent ouvriers pour un « encadrant ». L'encadrement direct est généralement issu des ouvriers de métier et partage la même culture professionnelle.

En second lieu, la hiérarchie, surtout constituée par les contremaîtres, intervient plutôt dans des tâches d'organisation au pourtour du procès de travail immédiat. Par exemple, elle a une large délégation de pouvoirs pour la gestion de la main-d'œuvre : embauche et licenciement, fixation des salaires pour les individus ou les équipes, négociation avec les tâcherons.

En troisième lieu, s'agissant de la production proprement dite, la hiérarchie a pour tâche principale d'en assurer les conditions techniques de réalisation. Elle est responsable du bon fonctionnement des équipements ou des problèmes de coordination entre ateliers. En cas d'innovation technique, des contremaîtres appelés de l'extérieur (souvent de l'étranger) peuvent être utilisés pour assurer initialement un complément de formation aux travailleurs.

Ainsi, avant le taylorisme, la hiérarchie d'atelier est peu présente comme instrument de maîtrise directe de l'organisation du travail parce qu'elle serait inefficace face à la marge d'autonomie des équipes dirigées par les ouvriers de métier. C'est la voie marchande que privilégie l'employeur pour peser sur la performance productive de ses salariés.

c) Rémunération du travail

Qu'il achète individuellement ou collectivement l'usage de la force de travail, l'entrepreneur est à la recherche de formes de rémunération qui garantissent l'intensité de l'effort productif des travailleurs sans qu'il ait lui-même à s'en assurer par un contrôle direct

de leur activité productive. Ce contrôle, pour les raisons que nous venons d'examiner, serait difficile et faiblement efficace[20].

Dans le cas d'un système de rémunération individuelle, la tendance est, pour cette raison, au recul du salaire au temps au profit du salaire à la tâche. La première forme tend à se limiter à certains domaines : travail occasionnel, tâches qui ne permettent pas une mesure individualisée du résultat ou encore postes de travail totalement asservis aux machines dans leur contenu et leur rythme[21]. C'est donc une modalité qui s'applique plutôt aux travailleurs faiblement qualifiés (salaire à l'heure ou à la journée) ou, à l'opposé, aux employés et aux membres de la hiérarchie (salaire au mois) dont le rapport à l'employeur est censé être fondé sur la fidélité et la confiance. Les ouvriers dont l'effort productif peut se mesurer directement à son résultat sont généralement rémunérés à la tâche.

Toute une construction idéologique est développée pour légitimer une formule qui rend l'ouvrier responsable de l'accomplissement de sa tâche, qui crée une saine émulation, qui engendre un sentiment de justice et supprime les inconvénients d'une surveillance disciplinaire. Il est significatif que les travailleurs qualifiés adhèrent souvent à cette vision positive. Jacques Rancière analyse le discours d'ouvriers de métier qui développent le mythe de l'indépendance du travail rémunéré à la tâche (Rancière, 1981, chapitre 4) : *« c'est en assumant son insécurité que le travailleur peut affirmer une propriété de son travail »* (p.89) ; c'est *« l'absence du maître dans le temps et l'espace du travail productif »* (p.92). Ils perçoivent fortement leur différence de statut par rapport au « journalier » soumis en permanence à la discipline du maître.

Il ne faut pas surestimer la profondeur de cette opposition. La fixation du taux de salaire à la tâche implique une appréciation implicite d'une durée de travail « normale » pour l'accomplissement de la tâche. Les documents de l'époque précisent toujours le gain quotidien « normal » d'un ouvrier de métier. Dans chaque profession sont strictement surveillées les règles coutumières de limitation de l'intensité du travail afin d'éviter que des excès de zèle ne servent de prétexte aux employeurs pour mettre en cause les tarifs. Le point important est que le montant du salaire n'est pas associé à l'existence d'une relation de subordination pendant un laps de temps, mais à la délivrance d'un produit.

Cette logique se développe, plus encore, à l'échelle collective avec la pratique du marchandage ou tâcheronnat. Un intermédiaire négocie globalement avec un entrepreneur la mise à disposition d'une force de travail, dont il assume la direction et la rémunération, pour la réalisation d'une tâche ou d'un ouvrage, dont il assure la responsabilité du bon achèvement. Si ces pratiques ont été de plus en plus violemment dénoncées par le mouvement syndical, qui en a demandé l'interdiction, on ne doit pas oublier qu'elles trouvent leur origine dans des modalités collectives du travail à la tâche. Il était en effet fréquent que l'employeur fixe la rémunération non pour un individu, mais pour une équipe d'ouvriers et qu'il en négocie le montant avec le responsable ou porte- parole de cette équipe, le plus souvent un ouvrier de métier. Parfois, cette pratique s'est maintenue durablement, par exemple dans la sidérurgie ou les mines (voir, ci-après, point II.B.A et encadré 3.1) ; parfois elle évolue vers le tâcheronnat sans qu'il soit possible de tracer nettement une frontière. Les tâcherons sont souvent d'anciens ouvriers de métier, qui de porte-parole de leur équipe se sont peu à peu transformés en

[20] L'ouvrage de référence sur cette question est celui de Bernard Mottez (1966, chapitres 1 et 2) ; voir aussi Dewerpe, 1989 ; Duveau, 1946 ; Germe, 1979 ; Lefebvre, 2003.

[21] Il est alors suffisant d'imposer des pénalités en cas de défaillance.

intermédiaires. En France, la CGT exclura les tâcherons de ses rangs tandis qu'ils ont occupé dans les pays anglo-saxons une place importante dans certains syndicats de métier.

La coupure entre travail qualifié et travail non qualifié occupe donc une place centrale dans l'hétérogénéité du salariat de la Révolution industrielle[22] ; elle y joue un rôle complexe[23]. L'ouvrier de métier est la figure de la résistance au contrôle de l'employeur sur l'organisation et le contenu du travail. Menacé par le déclin de certaines activités artisanales, il trouve de nouvelles sources de pouvoir dans la maîtrise des machines, aussi longtemps que l'ingénieur n'a pas pénétré dans l'atelier. Souvent porte parole accepté de l'équipe qu'il dirige et dont il défend l'intérêt collectif, il peut se transformer en relais de l'exploitation patronale lorsqu'il trouve l'occasion d'y prélever sa part. Les ouvriers de métier ont été les seuls capables de maintenir, au cours de cette période, des organisations permanentes, mais presque toujours élitistes et quasi-exclusivement masculines[24].

23. Le genre du travail

Une conséquence majeure de la Révolution industrielle est de permettre, grâce à la mécanisation, la mise en concurrence directe du travail masculin et du travail féminin, dans certaines branches et certaines fonctions productives. Si ce phénomène nouveau a capté l'attention des contemporains, il reste que l'essentiel du travail féminin demeure cantonné dans ses formes traditionnelles. Un phénomène analogue de mise en concurrence s'opère entre travail des adultes et travail des enfants. De ce fait, un amalgame s'établit souvent, dans les réflexions des militants ouvriers ou des observateurs sociaux et dans les projets de législation entre le travail des femmes et celui des enfants. Ces catégories de main-d'oeuvre sont perçues à la fois comme constituant des menaces pour l'emploi et le salaire des travailleurs masculins adultes et comme les victimes de formes d'exploitation qui mettent en danger la famille et la reproduction démographique.

Historiquement, la division sexuée du travail avait principalement pris la forme de la complémentarité dans l'inégalité. Au cours des deux premiers tiers du XIX° siècle, l'allocation du travail féminin reste, pour l'essentiel, conforme à ce schéma[25] :

- le travail domestique reste massivement un travail féminin ;
- le travail rémunéré féminin demeure, pour une large part, du travail à domicile exercé soit isolément dans des « spécialités féminines », soit dans le cadre d'une division familiale du travail ;

---

22 Bien illustrée, par exemple, par certains romans d'Emile Zola ; voir encadré 3.1.

23 Comme nous le verrons au chapitre 2, l'analyse économique n'y a apporté qu'une faible attention.

24 Voir chapitre 3

25 Il existe peu de recherches spécifiques sur le travail des femmes au cours de la Révolution industrielle.Par exemple, le numéro spécial du *Mouvement social* dirigé par Michelle Perrot et consacré aux « Travaux de femmes dans la France du XIX° siècle » ne contient qu'un seul article portant sur la période antérieure à 1870 (Il s'agit d'une étude sur les « canutes » de Lyon ; voir, plus loin, point II.B.2). Il faut donc s'appuyer sur les développements, généralement assez brefs, qui sont consacrés à ce thème dans les « enquêtes ouvrières » et dans les ouvrages généraux cités précédemment. Voir aussi les deux contributions de Paul Leroy-Beaulieu (1872 et 1873) ainsi que les synthèses de Françoise Battagliola, 2000, et Sylvie Schweitzer, 2002).

Encadré 3.1

Émile Zola

L'assommoir (1877) et Germinal (1885) ou « du sublime au militant »

La critique littéraire a mis l'accent sur le changement d'attitude d'Emile Zola à l'égard du monde du travail entre la publication, en 1877, de *L'assommoir* et celle, en 1885, de *Germinal*. Le premier roman présenterait une image négative d'ouvriers parisiens aux habitudes de travail irrégulières, dépourvus de tout sentiment de solidarité et disposés à sombrer dans l'alcoolisme. *Germinal*, au contraire, annoncerait un prolétariat solidaire, capable de mener de dures luttes collectives contre le grand capital, une classe ouvrière d'où surgissent des militants endurcis sachant tirer les enseignements de leurs défaites[26]. Cette interprétation n'est pas fausse en ce qui concerne la prise de conscience intervenue chez l'auteur au cours de cette période, mais elle ne rend compte que d'un aspect du contraste entre les deux ouvrages. Celui-ci porte aussi, et peut-être de manière centrale, sur l'opposition entre deux modèles : celui de l'ouvrier de métier dans le cadre de l'artisanat ou de la petite entreprise, celui de l'ouvrier faiblement qualifié dans la grande industrie concentrée.

L'autonomie individuelle de l'ouvrier de métier, pour le meilleur ou pour le pire…

L'action de *L'assommoir* (Zola, 1877) se situe entre 1850 et 1869. Directement inspiré par *Le Sublime* de Denis Poulot (Poulot, 1869), Zola en tire, en simplifiant beaucoup, une typologie des comportements des ouvriers de métier parisiens, employés dans l'artisanat ou de petites entreprises.

À un extrême, Goujet est un forgeron sobre, prude et économe. Il est aussi *« républicain, sagement au nom de la justice et du bonheur de tous »* ; il était présent le 2 décembre, mais il n'a pas fait le coup de feu : *« le peuple se lassait de payer aux bourgeois les marrons qu'il tirait des cendres en se brûlant les pattes ; février et juin étaient de fameuses leçons »* (Zola, 1877, p.158). Surtout, il est un ouvrier hautement qualifié comme en témoigne la bataille qu'il livre, devant Gervaise, à Bec-Salé, dit Boit-sans-Soif, pour la fabrication, à la masse et à la forge, du meilleur boulon. Cependant, sa maîtrise professionnelle n'assure pas sa sécurité ; le patron commence à introduire des machines : *« Un jour, bien sûr, la machine tuerait l'ouvrier ; déjà leurs journées étaient tombées de douze francs à neuf francs, et on parlait de les diminuer encore (…). Hein, ça nous dégotte joliment ! Mais peut-être que plus tard ça servira au bonheur de tous » (Ibidem,* p.224). De fait, on apprend ensuite que la journée est passée à sept francs et que Goujet doit économiser sur tout. Contrairement à certaines interprétations, il n'est donc pas possible de faire de Gouget un *« forgeron de sucre candi »,* assuré d'un bonheur familial et d'une destinée de petit patron[27]. Il est un ouvrier de métier dont la mécanisation annonce l'élimination.

À l'autre extrême, Lantier, ouvrier chapelier, fournit la caricature du personnage négatif, ne travaillant qu'épisodiquement, vivant de parasitisme et de divers trafics obscurs, combinant ripaille et débauche. Dans un registre moins négatif, Zola nous présente diverses variétés de « sublimes », intermittents du travail et de la beuverie.

Dans l'intervalle se situe Coupeau, ouvrier zingueur, au départ sérieux et travailleur comme Gouget, quoique sans conscience politique, et qui ne sombrera dans la paresse et l'alcoolisme qu'après un accident du travail qui l'immobilise durablement.

L'assommoir est donc le roman d'un monde ouvrier de tradition artisanale dont la disparition est annoncée.

La force collective du prolétariat et ses défaites provisoires…

Si l'on recherche les modèles qui servent de référence à une œuvre littéraire, *Germinal*, dont l'action se situe en 1866-1867, présente un double intérêt. Il décrit d'abord la logique de concentration du capital et

[26] On trouvera une illustration typique de cette opposition dans la préface rédigée par André Wurmser pour une réédition de *Germinal* (Zola, 1885, réédition 1978, p.18-23). Voir aussi : Henri Mitterand, « Au cœur de *Germinal* : les mineurs d'Anzin », *in* Béroud, Régin, 2002, p.47-58.

[27] Comme le décrit André Wurmser dans le passage cité dans la note précédente.

les modes d'exploitation des travailleurs qui l'accompagnent ; il oppose ensuite trois conceptions de l'action ouvrière qui s'affrontent à la fin du Second empire.

Utilisant comme référence la Compagnie des mines d'Anzin qu'il a visitée, Zola imagine une Compagnie des mines de Montsou qui exploite dix-neuf fosses avec 10 000 salariés. Ses dirigeants constituent pour les mineurs un pouvoir lointain et inaccessible. Le directeur général, auquel ils ont affaire sur place, se présente à eux comme un simple salarié exécutant les ordres qu'il reçoit. La compagnie pratique, dans le domaine de la vie quotidienne hors travail, un paternalisme de surface qu'elle fait miroiter aux yeux des personnalités parisiennes en visite. En pratique, il ne s'agit guère que de la location de logements à bas prix dans des corons surpeuplés, de la fourniture gratuite d'un charbon de mauvaise qualité, des soins expéditifs d'un médecin débordé et de maigres pensions aux travailleurs âgés. Dans la production, en revanche, les rapports sont brutalement marchands. Les mineurs sont organisés en petites équipes qui sont globalement rémunérées au prorata du charbon extrait. Les tailles dans lesquelles ils travaillent sont périodiquement mises aux enchères, ce qui engendre une concurrence ruineuse entre les équipes. Les mineurs réalisent, sur leur temps de travail, les boisages de sécurité et sont frappés d'amendes si ces derniers sont jugés insuffisants par l'ingénieur. Ils doivent donc, en permanence arbitrer entre leur sécurité et leur revenu.

Le niveau de qualification est faible, seulement fondé sur une expérience rapidement acquise. Ainsi, le héros du roman, Emile Lantier, ouvrier machineur licencié des chemins de fer, embauché par hasard comme rouleur de berlines, peut-il en quelques semaines devenir l'égal des meilleurs haveurs. Ainsi, en cas de grève, les mineurs sont-ils en permanence sous la menace d'être remplacés par des collègues belges. *« Les grandes Compagnies, avec leurs machines, écrasaient tout, et l'on n'avait même plus contre elles les garanties de l'ancien temps, lorsque les gens du même métier, réunis en corps, savaient se défendre »* (Zola, 1885, p.220). Ils ne peuvent donc créer un rapport de forces que par leur nombre et ne trouvent la capacité de lutter que dans le sens de la solidarité et l'énergie du désespoir que leur donne une misère partagée.

La grève, qui durera plusieurs mois et finira dans la défaite, est provoquée par une modification du mode de calcul des rémunérations. Elle permet à Zola d'opposer les analyses et les attitudes de trois personnages qui symbolisent les affrontements de l'époque au sein du mouvement ouvrier.

Rasseneur, ancien mineur licencié à la suite d'une grève et qui a ouvert un cabaret, est partisan de réformes progressives, de revendications raisonnables, acceptables par le système. Il s'oppose sans succès à la grève : « *Le parti le plus sage, quand on ne voulait pas se casser le nez, c'était de marcher droit, d'exiger des réformes possibles, d'améliorer enfin le sort des travailleurs dans toutes les occasions. Ainsi, lui se faisait fort, s'il s'en occupait, d'amener la Compagnie à des conditions meilleures… » (Ibidem,* p.293-294). Il retrouvera sa popularité après l'échec de la grève.

Souvarine, machineur à la mine, est un anarchiste qui a dû fuir la Russie tsariste et ne jure que par Bakounine. Il espère que la destruction de ce monde pourri fera, peut-être, naître une société meilleure : *« Tout détruire. Plus de nations, plus de gouvernements, plus de propriété, plus de Dieu, ni de culte ».* Il veut mener *« à la commune primitive et sans forme, à un monde nouveau, au recommencement de tout » (Ibidem,* p.298). Il méprise l'action revendicative et n'y participe pas :*« Les grèves ? des bêtises !* (*Ibidem,* p.230). Après l'échec et la reprise du travail, il sabote les installations de la mine, provoquant la catastrophe qu'il juge salutaire.

Émile Lantier, le meneur de la grève est un partisan de l'Internationale et voit dans la grève, au-delà de ses objectifs immédiats, le moyen de faire adhérer les mineurs. Il a créé une caisse de prévoyance qui servira de caisse de grève, vite épuisée. L'esprit embrouillé par de multiples lectures mal maîtrisées (Proudhon, Marx, Lassalle…), il croit que la généralisation des conflits sociaux peut aboutir à l'écrasement du capital et à l'instauration d'une société des travailleurs, égalitaire et fraternelle : *«… le mineur n'était plus l'ignorant, la brute écrasée dans les entrailles du sol. Une armée poussait des profondeurs des fosses, une moisson de citoyens dont la semence germait et ferait éclater la terre, un jour de grand soleil (…). Oui ! le travail demanderait des comptes au capital, à ce dieu impersonnel, inconnu de l'ouvrier, accroupi quelque part, dans le mystère de son tabernacle, d'où il suçait la vie des meurt-de-fin qui le nourrissaient ! » (Ibidem,* p.347).

Après la défaite et au moment de quitter la mine pour Paris, il va assister une dernière fois à la descente des mineurs : *« C'était un ruissellement sans fin, une débâcle, une marche forcée d'armée battue, allant toujours la tête basse, enragée sourdement du besoin de reprendre la lutte et de se venger » (Ibidem,* p.583). Lui-même est transformé :

« *Son éducation était finie, il s'en allait armé, en soldat raisonneur de la révolution, ayant déclaré la guerre à la société, telle qu'il la voyait et telle qu'il la condamnait » (Ibidem,* p.590).

Voir l'Encadré 3.10 sur l'usage du roman comme source historique.

- l'emploi féminin hors du domicile correspond encore largement à des occupations où il n'y a pas de concurrence entre hommes et femmes, mais hiérarchisation des fonctions respectives ; il en est ainsi, par exemple, pour les services aux personnes (domesticité) et dans les commerces de détail ;
- l'emploi féminin industriel est concentré dans le secteur du textile et de l'habillement[28] ; en 1872 encore, Paul Leroy-Beaulieu se borne à citer quelques exemples de la pénétration des femmes dans d'autres branches industrielles (Leroy-Beaulieu, 1872).

Le lieu de la concurrence entre hommes et femmes est donc principalement l'industrie du textile et de l'habillement[29]. L'argument explicatif central avancé à l'époque repose sur l'impact de la mécanisation qui supprime, pour de nombreux postes de travail, les exigences de force physique, mais qui souvent requiert une dextérité manuelle, jugée spécifiquement féminine. La substitution serait donc le produit du changement technique compte tenu des aptitudes différenciées des deux sexes[30].

Que la mécanisation ait joué, dans certaines phases du processus productif, un rôle permissif, voire incitatif pour la substitution n'est pas contestable, mais le facteur fondamental est autre. La mise en concurrence permet tout à la fois d'obtenir une main-d'œuvre féminine meilleur marché[31] et d'exercer une pression à la baisse sur les taux de salaires masculins. Cet avantage avait d'ailleurs été exploité par les manufactures au XVIII° siècle, avant la mécanisation.

Enfin, sans que l'on dispose de statistiques d'ensemble fiables, il est raisonnable d'affirmer, sur la base des résultats convergents fournis par les « enquêtes ouvrières », que les femmes occupent avant tout des emplois non qualifiés, n'exigeant pas d'apprentissage et imposant des tâches répétitives et subalternes.

La pauvreté de l'information ne permet pas d'être plus précis dans ce domaine. L'enseignement principal, dans notre problématique, peut se résumer ainsi : bien que durant la Révolution industrielle, la plus grande part du travail féminin reste effectué selon la logique traditionnelle de la complémentarité dans l'inégalité, cette période voit, principalement dans l'industrie textile, se développer une stratégie patronale de mise en concurrence directe par substitution entre main-d'œuvre féminine et masculine. Cette expérience, qui par son caractère exceptionnel attire l'attention de tous les acteurs et observateurs, exercera une influence durable sur le monde ouvrier : elle fournit une « légitimité anti-patronale » à des objectifs et des comportements qui relèvent d'une culture sexiste de discrimination (voir chapitre 3).

* * *

[28] Pour la décennie 1860, les femmes représentent près de 30% de l'emploi industriel ; 85% d'entre elles appartiennent aux secteurs du textile et de l'habillement (Germe, 1979, p ;100).

[29] Qui, rappelons-le, est alors de loin la plus importante branche industrielle en termes d'effectifs.

[30] Il faut distinguer de la substitution entre hommes et femmes dans les usines, un autre mouvement de substitution également associé à la mécanisation : le remplacement du travail féminin à domicile par du travail féminin en usine.

[31] Pour des postes équivalents, le taux de salaire féminin est de l'ordre de la moitié du taux de salaire masculin.

L'examen des différents facteurs de fragmentation de la main-d'œuvre industrielle fournit des instruments analytiques pour rendre compte de l'hétérogénéité du salariat. Mais elle ne constitue qu'une étape qui laisse échapper l'essentiel : la complexité des combinatoires qui caractérisent les trajectoires des travailleurs et de leurs familles. Rares sont les travailleurs immobilisés dans l'un des segments de la force de travail décrits plus haut ; la complexité de leurs itinéraires est autant la conséquence de la précarité des statuts que celle de stratégies visant à gagner des marges d'autonomie.

3. Trajectoires

La période de la Révolution industrielle est caractérisée par le fait que les entreprises capitalistes, au sens strict du terme, n'utilisent directement qu'une faible fraction du temps de travail globalement mis en œuvre dans la société et qu'elles ne fournissent directement qu'une faible fraction des biens et services nécessaires à la consommation des travailleurs et de leurs familles. La domination du capital ne s'exerce le plus souvent qu'indirectement tant sur l'utilisation que sur la reproduction de la force de travail.

Toute une gamme d'activités hétérogènes, en voie de transformation, coexistent avec l'entreprise capitaliste, entretenant avec elle des rapports complexes de complémentarité et de concurrence :

- la production directe d'autoconsommation familiale reste importante, y compris dans les zones urbaines ;
- les activités liées à une logique de petite production marchande sont largement répandues : exploitations familiales agricoles, artisanat, petit commerce ;
- une poussière de petites entreprises de propriété familiale mêlent inextricablement travail indépendant, travail domestique et travail salarié ainsi que rapports de parenté et rapports d'exploitation.

Les statistiques relatives à la composition de l'emploi sont médiocres pour le XIX° siècle ; cependant quelques ordres de grandeur sont significatifs. En France, au recensement de population de 1866, sur 4,1 millions de personnes travaillant dans l'industrie, on compte 2,8 millions d' « ouvriers » pour 1,3 million de « patrons ». Au recensement de 1876, sur 16 millions d'actifs, 4,5 millions travaillent dans l'industrie, dont 1,4 million seulement dans des établissements de plus de 10 salariés. Le prolétariat industriel est très minoritaire ; la grande industrie demeure marginale dans les structures d'emploi.

Dans ce contexte, seule une faible fraction des travailleurs répond complètement à la définition du prolétariat qui suppose, entre autres, deux conditions :

- le travailleur n'a pas d'autre mode de couverture de ses besoins que la vente de sa force de travail à une entreprise capitaliste ;
- le travailleur n'a pas d'autre perspective d'existence, pour lui et ses enfants, que le maintien dans le salariat.

Dans les faits, la majorité des travailleurs, volontairement ou contraints, assurent leur existence en tirant parti selon diverses logiques de l'hétérogénéité des formes productives[32]

- Ils combinent de manière permanente divers mécanismes de couverture de leurs besoins. Telle est la logique typique de l'ouvrier-paysan, largement répandue en France On y voit se compléter une production familiale partiellement aux fins d'autoconsommation et partiellement marchande et un travail salarié, tantôt à domicile, tantôt en entreprise[33]. Même avec l'urbanisation, ces formes survivront longtemps, par exemple au moyen des jardins et des champs « ouvriers » qui caractérisent les paysages des villes-usines et des banlieues urbaines.
- Ils combinent de manière alternante divers statuts aux rythmes de la saisonnalité des travaux agricoles et des fluctuations de l'activité industrielle. Le paysan devient ouvrier, ramoneur ou maçon durant la morte-saison. L'ouvrier frappé par la crise se replie sur la ferme familiale. Les industries à cycle saisonnier, notamment l'agroalimentaire, favorisent le maintien de ces mobilités régulatrices.
- Enfin, sur le cycle de vie, le salarié est souvent, par ses attaches familiales, un déraciné de l'agriculture, parfois de l'artisanat ou du petit commerce. Il a souvent pour objectif dominant d'accumuler les quelques économies qui lui permettront de « se mettre à son compte », avec ou sans succès[34].

Ces combinatoires et ces trajectoires peuvent être interprétées comme l'illustration de la précarité des statuts et de la nécessité d'additionner des tâches diverses pour assurer la survie de la famille. Tel est bien le cas, mais en même temps on y trouve, face à l'entreprise capitaliste, une source d'autonomie des travailleurs. Celle-ci résulte de leur capacité de se maintenir ou de se replier dans des formes d'activité non capitalistes. Ils y trouvent une force de résistance, certes passive, mais non négligeable : le refus provisoire de vendre leur force de travail en assurant leur survie par d'autres moyens.

Les employeurs ont longtemps eu une stratégie hésitante face à cette situation, partagés entre les avantages qu'elle offre en termes de coûts salariaux ou de flexibilité de l'emploi et les inconvénients qu'elle engendre en termes d'instabilité, de non-fiabilité et de risques de pénurie de main-d'œuvre. Ce n'est qu'à la fin du siècle que se dessinera clairement un choix en faveur de la « fixation » du prolétariat industriel.

Les mêmes caractères d'hétérogénéité et d'indétermination marquent, pendant la période, les institutions qui assurent la mobilisation, le contrôle et la reproduction de la force de travail.

---

32 La complexité des combinaisons et des transitions entre formes hétérogènes d'activité est décrite par tous les travaux des historiens ; voir, par exemple, parmi les ouvrages déjà cités : Braudel, Labrousse, 1976 (contributions de Jean Bruhat et de Robert Laurent) ; Dewerpe, 1986 ; Duveau, 1946 ; Germe, 1979 ; Noiriel, 1986 ; Parias, 1962 (contribution de Claude Fohlen et François Bedarida) ; Thompson, 1963. Sur le cas particulier des migrations entre agriculture et industrie, voir Bompard, Magnac et Postel-Vinay, 1990.

On en trouve de riches illustrations dans les monographies établies par Frédéric Le Play et ses disciples ; voir encadré 3.2.

33 Voir plus loin, point II.B.1, l'exemple des houillères de Carmaux.

34 Si la présentation ci-dessus apparaissait avoir un caractère trop systématique, on constaterait, en se reportant à l'encadré 3.2, que les monographies de familles ouvrières sont toutes remplies d'histoires de cette nature

Encadré 3.2

Frédéric Le Play

Ouvriers des deux mondes

1855

La Société d'économie sociale, fondée et inspirée par Frédéric Le Play, a publié 136 monographies de familles d'ouvriers, réalisées selon une méthodologie strictement normalisée. La réimpression récente d'une sélection de ces monographies[35] fournit de riches informations sur l'hétérogénéité des statuts et des conditions des travailleurs et travailleuses du deuxième tiers du XIX° siècle ; elle montre aussi la complexité de leurs trajectoires professionnelles. Nous avons retenu cinq cas dont nous extrayons les informations relatives à ces seuls aspects (statuts et trajectoires).

Charpentier de Paris (1856)

Cet ouvrier exerce le même métier que son père, son grand-père et ses oncles paternels. Il a été compagnon du Devoir et a accompli son Tour de France. Selon les règles du temps, aujourd'hui abolies, il a dû quitter le Devoir lorsqu'il s'est marié. Il reste en relations avec ses anciens compagnons et participe aux célébrations.

Depuis la fin de son Tour de France, il y a quinze ans, il n'a connu que trois employeurs et il est depuis cinq ans chez le dernier. Il est « gâcheur », c'est-à-dire qu'il dirige le travail d'une équipe d'ouvriers. Il est responsable des embauches et des licenciements (les ouvriers n'ont pas de rapports avec le patron), mais il travaille lui-même comme un ouvrier. Il est du petit nombre de ceux que l'employeur retient pendant les périodes de chômage.

À la suite de grèves victorieuses en 1822, 1833 et 1845, les charpentiers de Paris ont imposé un tarif de l'heure unique et invariable. Son revenu semble donc garanti, même si la durée du travail varie selon les saisons. Cependant, il a été touché par la récession de 1848 et a dû participer aux Ateliers nationaux, puis, pour survivre, vendre dans les rues des journaux ou des fruits et légumes jusqu'au moment où il a retrouvé sa profession.

Sa femme a été ouvrière en couture, puis placée en maison bourgeoise avant leur mariage. Elle est aujourd'hui femme au foyer après avoir renoncé, pour raison de santé, à deux tentatives pour obtenir un revenu, une fois comme polisseuse, l'autre grâce à la vente à la halle de légumes et de fruits (en lien avec les difficultés provisoires de son mari). Elle réalise aujourd'hui des travaux de couture pour diverses personnes.

Le ménage ne réalise aucune épargne, mais conserve un petit héritage d'origine familiale. L'ouvrier n'a pas adhéré à la Société de secours mutuel fondée par ses anciens compagnons pour éviter le coût d'entrée. Il n'a d'autre perspective que de conserver son métier actuel.

C'est un exemple de stabilisation intergénérationnelle dans un métier qualifié, mais sans autre protection contre les aléas de l'existence : *« il s'est résigné à sa condition, comprenant qu'il n'était pas fait pour en sortir »* (*op.cit.*, p.12).

Ouvrier cordonnier de Malakoff (1878)

Cet ouvrier travaille à domicile pour une maison importante qui se charge de la commercialisation des chaussures. Sa femme l'aide, à temps partiel, pour les opérations simples. Il est payé en fonction du travail accompli et bénéficie des versements réalisés chaque année par son patron auprès d'une caisse de retraites. Il cultive un petit jardin potager. On doit *« le ranger dans la catégorie la plus élevée de la classe ouvrière »* (*op.cit.,* p.289).

[35] *Ouvriers des deux mondes,* Etudes publiées par la Société d'économie sociale sous la direction de Frédéric Le Play, Thomery, A l'enseigne de l'arbre verdoyant Editeur, 1983.

Il a ainsi stabilisé depuis quelques années une trajectoire jusqu'alors fort agitée. Fils d'un cultivateur aisé, il a appris puis pratiqué le métier de cordonnier successivement à Lyon, à Châlons-sur-Saône, puis chez divers employeurs à Paris. Ces emplois discontinus ont alterné avec des retours au bourg familial à l'occasion desquels il a tenté de se mettre à son compte, grâce à un héritage et à la dot de sa femme, d'abord comme cordonnier, puis dans un commerce de draperie. Les échecs successifs l'ont ramené au salariat où il continue de rembourser les dettes qui en ont résulté.

Le salariat à domicile, dans des conditions de relative sécurité, marque donc l'échec de tentatives qui, par l'artisanat et le commerce, visaient à atteindre un statut social d'un niveau comparable à celui de son père, paysan aisé propriétaire de ses terres.

Lingère de Lille (1858)

Cette mère-célibataire vit avec son fils de sept ans dans une pièce de 10 mètres carrés située dans un immeuble insalubre de l'agglomération lilloise.

Après avoir travaillé, lorsqu'elle était jeune fille, dans un atelier de lingerie, elle est employée depuis treize ans par le même patron pour coudre à domicile des chemises d'homme. Elle est payée aux pièces et parvient difficilement à survivre, avec son enfant, en travaillant dix heures par jour. Les tarifs sont tirés vers le bas par la concurrence exercée par la production des prisons, des couvents et des maisons dirigées par des religieuses où l'on prend des filles en apprentissage. En 1848 et 1849 elle a manqué de travail.

« L'ouvrière semble résignée à demeurer dans le cercle étroit que le sort lui a tracé (…) ; elle n'a rien à espérer de l'avenir » (op.cit., p.199). Elle a reporté ses ambitions sur son fils, élève à l'école des frères de la Doctrine chrétienne, dont elle souhaite qu'il devienne commis.

Remarque : la comparaison des deux derniers cas montre qu'il est impossible de faire du travail à domicile une catégorie homogène.

Manœuvre à famille nombreuse (1860)

Cet homme de 59 ans est un fervent catholique. À 43 ans, sa femme est enceinte de leur vingtième enfant. Ils vivent, Faubourg Saint Martin, dans un immeuble abritant 65 familles.

Sa trajectoire est celle de l'échec. Il est le fils d'un boucher ruiné, qui a dû devenir salarié. Il a lui-même été garçon boucher avant de se mettre à son compte, grâce à un prêt accordé par une tante. Après un temps de prospérité, il a fait de mauvaises affaires et abandonné sans ressources son Alsace natale pour venir chercher du travail à Paris. Depuis lors, il occupe des emplois précaires non qualifiés, successivement comme charbonnier dans les chantiers de La Villette, comme manœuvre sur les ports du canal Saint Martin et, aujourd'hui, comme homme de peine aux pompes funèbres. Il a aussi, un temps, pratiqué le courtage du charbon à domicile pour le compte d'un marchand de charbon en gros. Il *« ne rêve plus en ce moment qu'au succès de ses démarches pour obtenir un emploi dans un des services actifs de l'administration municipale » (op.cit.,* p.265).

Il n'est pas membre d'une association de secours mutuel (trop coûteuse) et sa famille n'a pu survivre que grâce à l'assistance du Bureau de bienfaisance en cas de maladie (médecin et médicaments). Dans une période particulièrement difficile, il a bénéficié, grâce à sa moralité exemplaire, d'un prix accordé par la ville de Paris à des familles nombreuses de la classe laborieuse. Ce prix lui a permis de rembourser ses dettes et de retirer ses biens engagés au mont-de-piété ; il est maintenant épuisé. La seule sécurité pour l'avenir est l'espoir de l'aide que pourront lui apporter ses nombreux enfants.

Auvergnat brocanteur (1861)

Âgé de 59 ans, cet Auvergnat a connu une remarquable réussite. Issu d'une famille nombreuse de paysans pauvres, il a, encore enfant, accompagné chaque hiver, avec l'un de ses frères, son père qui sillonnait les villes du Midi comme ramoneur, tout en se livrant à la mendicité. À quatorze ans, toujours avec son frère, il part pour Paris où ils sont ramoneurs pendant l'hiver tout en retournant au village l'été pour se louer comme gardiens de troupeaux ou travailleurs agricoles. À dix-huit ans, il devient brocanteur

ambulant, retourne au ramonage après un échec, puis reprend la brocante à vingt-deux ans et se fixe à plein temps à Paris. Avec le succès, il est devenu brocanteur en boutique.

Il est maintenant installé à proximité du marché du Temple dans un petit immeuble ancien dont il est propriétaire. Sa femme (à temps partiel) et sa belle-sœur (à plein temps) travaillent dans son commerce. Il emploie des journaliers, quelques jours par mois, pour emballer et charger les marchandises.

Il n'est pas membre d'une société de secours mutuel, n'a pas d'épargne placée. Ses gains sont entièrement investis dans l'achat d'immeubles et l'accroissement du stock. *« Parmi les ferrailleurs et les fripiers, la seule supériorité est celle de l'argent (...) ; il ne pourra jamais sortir de ce milieu, dans lequel il déclare, du reste, se trouver parfaitement heureux »* (*op.cit.,* p. 272-273).

B. Une marchandisation partielle de la force de travail

L'indétermination du statut de la force de travail se manifeste aussi bien dans la sphère du contrat de travail que dans celle de la protection sociale.

1. Du contrat de louage de services au contrat de travail

Il existe, pour la période qui va de la Révolution française jusqu'aux débuts de la Troisième république, deux lectures contrastées de l'évolution du droit du travail et, plus particulièrement, des normes qui définissent la relation d'emploi[36]. Nous prendrons appui sur les travaux de deux auteurs représentatifs de ces interprétations opposées, Jacques Le Goff (1985) et Alain Cottereau (1987, 1995 et 2002).

11. « Le droit du silence »

La Révolution a affirmé, avec le décret d'Allarde, la liberté d'exercice de toutes les activités économiques et a interdit, avec la loi Le Chapelier, la création d'organisations entre les membres d'une même profession (voir fascicule 2). Elle a ainsi détruit, sans les remplacer, les formes institutionnelles qui assuraient jusqu'alors la régulation des marchés du travail. Le Code civil constituera, pour un siècle, la seule source normative de la relation d'emploi. Celle-ci relève de la logique du contrat de droit privé qui « fait loi » entre deux parties réputées indépendantes et acceptant librement des engagements réciproques. L'inégalité économique entre employeur et salarié fait de cette hypothèse une fiction juridique. Cependant, malgré cette fiction d'égalité, le législateur crée, par exception, pour le contrat de « louage de services », une dissymétrie en matière de preuve du paiement du salaire[37]

L'inégalité est renforcée de diverses façons.

- En premier lieu, jusqu'à la loi de 1864 supprimant le délit de coalition, celui-ci n'est en pratique sanctionné que lorsqu'il est le fait des salariés. Les organisations ou ententes entre employeurs échappent à toute poursuite en ce domaine.

[36] Pour une analyse globale de la logique initiale du droit du travail, voir Supiot, 1994. Un ouvrage dirigé par Jean-Pierre Le Crom fournit l'analyse des principales lois adoptées dans le domaine du travail au cours de cette période (Le Crom, 1998).

[37] « Le maître est cru sur son affirmation, pour la quotité des gages, pour le paiement des salaires de l'année échue et pour les acomptes donnés pour l'année courante » (Article 1781 du Code civil).

- En second lieu, le rétablissement, en 1803, du Livret ouvrier donne un moyen additionnel de pression à l'employeur (Germe, 1986). Certes l'objectif principal du livret est de faciliter le contrôle de police sur la mobilité des salariés[38]. Il assure aussi une autre fonction : détenu par l'employeur, jusqu'en 1854, le livret n'est remis au salarié à son départ que si ce dernier a accompli toutes ses obligations à l'égard de l'employeur. Il doit avoir achevé les tâches pour lesquelles il s'était engagé et avoir remboursé les avances qui lui ont été accordées. Le mécanisme des avances, habilement acceptées par l'employeur, lui permet souvent d'empêcher les départs qu'il ne souhaite pas.
- Enfin, la jurisprudence reconnaît le caractère obligatoire pour le salarié des Règlements d'atelier unilatéralement établis par l'employeur. Une nouvelle fiction juridique est introduite selon laquelle le salarié est censé avoir accepté, lors de l'embauche, le Règlement d'atelier comme un élément du contrat de louage de services (Melucci, 1976).

Ainsi jusqu'aux premières lois sociales de la troisième république[39] et aux premières conventions collectives de la fin du siècle, les salariés ne connaissent-ils que le « droit du silence », selon la formule de Jacques Le Goff. Ils sont écrasés par la combinaison de trois éléments : la transposition fictive des règles du droit civil, le pouvoir monarchique reconnu à l'employeur au sein de l'entreprise (« seul législateur et seul juge ») et la répression par l'Etat de toute forme d'action collective.

12. « La vie normative des métiers »

En s'appuyant principalement sur les archives des Conseils de prud'hommes, Alain Cotterau propose une description profondément différente de la relation d'emploi au cours de la même période.

Il rappelle d'abord que la Révolution a entendu éliminer la relation de maître à serviteur comme rapport de dépendance personnelle, ce qui s'est traduit, notamment, par la suppression du délit d'insubordination. Ainsi, la jurisprudence, jusqu'à la décennie 1870, a refusé d'appliquer la notion de subordination à la relation d'emploi.

Il montre que lors des débats préparant la rédaction du Code civil, deux types de relations d'emploi sont distingués, qui vont donner naissance à deux catégories juridiques :

- d'une part, le contrat de louage de services qui concerne les « domestiques et gens de travail » ; ces derniers sont ceux qui louent leurs services « à tant par jour » ;
- d'autre part, le contrat de louage d'ouvrage qui couvre l'activité de ceux qui conviennent d'un travail à faire « moyennant un prix fait »[40].

La thèse d'Alain Cottereau est que les Conseils de Prud'hommes (et à défaut les Juges de paix) se placent très généralement dans le deuxième cas de figure.

---

[38] Cette interprétation usuelle est radicalement contestée par Alain Cottereau (1987, p.52).

[39] Les rares lois « sociales » antérieures, par exemple celle sur le travail des enfants de 1841, sont restées quasiment inappliquées, faute de dispositif efficace de contrôle et de volonté politique. Constituent, bien sûr, une brève exception les premiers mois qui suivent la Révolution de 1848.

[40] La dérogation de l'article 1781 (voir plus haut) ne concerne que le contrat de louage de services.

L'analyse porte alors sur les facteurs qui expliquent la création de ces Conseils, puis l'orientation de leur jurisprudence. Il s'agissait de combler le vide créé par la disparition des réglementations antérieures et par le caractère lapidaire des dispositions du Code civil. Il a été, après débats, renoncé à la création d'une nouvelle réglementation pour préférer, en réponse à la demande des employeurs, un dispositif qui s'appuyait sur la reconnaissance et la légitimation des usages locaux, tels qu'ils étaient connus et pratiqués par les gens de métier. C'est sur cette base que sont réglés les contentieux relatifs aux taux de salaire[41], aux conditions d'embauche, aux licenciements ou aux départs volontaires des salariés. En particulier, les Conseils n'admettent pas que les règlements d'atelier puissent s'imposer sur les usages locaux.

Bien entendu, cette reconnaissance des usages ne va pas sans conflits sur leur définition, ni sans tentatives de les modifier. Il ne manque pas non plus de dénonciations, surtout par les ouvriers, de l'injustice des jugements rendus. Cependant plus de 95% des affaires se règlent par la procédure de conciliation, ce qui laisse supposer que, de part et d'autre, on considère pour le moins cette solution comme un moindre mal.

Une étape supplémentaire est franchie lorsque, pour éviter des décisions contradictoires de leurs différentes sections, les Conseils adoptent des délibérations pour homogénéiser les règles qu'ils appliquent. De façon semi clandestine[42] s'élaborent ainsi de quasi-législations locales du travail applicables à des espaces professionnels délimités.

Cette autonomie jurisprudentielle décentralisée à base coutumière ne sera brisée par la Cour de cassation qu'à partir de 1866 lorsque celle-ci affirme le pouvoir unilatéral des employeurs, en particulier au moyen des Règlements d'atelier[43], et lorsqu'elle interdit aux tribunaux d'apprécier le bien-fondé des motifs qu'invoquent les employeurs dès lors que ceux-ci sont prévus par le règlement. C'est au cours de la même période, et seulement alors, que la doctrine juridique invente le concept de « contrat de travail » et fait du rapport de subordination un élément spécifique, constitutif de ce contrat.

* * *

Faut-il choisir entre deux lectures aussi opposées ? Selon la première, la force de travail est, avec la Révolution française et le Code civil, transformée en marchandise s'échangeant librement (fiction juridique) par des contrats interindividuels, tandis que l'inégalité économique et, si nécessaire, l'intervention de l'Etat garantissent la domination des employeurs. Pour la seconde, une codification coutumière et jurisprudentielle stabilise les usages professionnels locaux, usages que les acteurs ont intérêt à respecter, même si en fonction de l'évolution des rapports de forces, ils ne renoncent jamais à les faire évoluer en leur faveur.

Les exemples qui servent à illustrer les deux thèses fournissent un élément de réponse. Une thèse s'appuie sur les usages des métiers, produits d'une culture commune aux employeurs et aux salariés. Elle correspond à des conditions de production où la qualité du travail et les

---

41 Le fait que le salaire soit fixé à l'heure ou à la journée ne faisait pas tomber dans le louage de services toutes les fois que le salaire était lié à la durée normale nécessaire à l'accomplissement d'une tâche qui était l'objet de l'embauche.

42 Une juridiction tranche des conflits, mais ne peut édicter des normes générales.

43 Selon la Cour, le règlement d'atelier, dès lors qu'il est affiché, est supposé librement accepté par le travailleur et fait partie du contrat de travail. Alain Cottereau souligne que les Conseils de prud'homme n'avaient auparavant jamais accepté cette thèse et, en cas de conflit sur l'application d'un règlement d'atelier, jugeaient en équité (Cottereau, 1987, p.55-58).

rapports de confiance sont essentiels à la performance. L'autre thèse décrit les rapports d'exploitation d'une main-d'œuvre précaire et peu qualifiée dans les ateliers ou dans les usines nées de la mécanisation. C'est surtout le premier type de main-d'œuvre qui s'adresse aux Conseils de prud'homme ; c'est surtout le second qui est soumis aux Règlements d'atelier. Sans tomber dans un déterminisme sommaire, on peut observer que la rupture de la décennie 1870 correspond au moment où s'impose la domination de la grande industrie, mise en place tout au long du Second empire. La démarchandisation de la force de travail, au niveau de la relation d'emploi, n'est que lente et partielle pendant la Révolution industrielle. À peine semblait-elle s'imposer qu'elle sera remise en cause, dès le dernier tiers du siècle, par la production de nouvelles normes collectives, d'origine étatique ou conventionnelle (voir fascicule 4).

Une indétermination et des mouvements de balancier analogues s'observent, au cours de la même période dans ce que nous appellerons, par anticipation, la sphère de la « protection sociale ».

2. De l'aide aux pauvres à des fragments de protection sociale

Les termes de « protection sociale » constituent à l'évidence un anachronisme pour la période de la Révolution industrielle. Nous les utilisons ici pour désigner l'ensemble des institutions qui, dans un système social, prémunissent les individus contre les risques de l'existence. Dans l'Europe préindustrielle, cette protection a longtemps reposé sur la coexistence de trois mécanismes : les solidarités familiales, les corporations et confréries pour leurs membres, l'Eglise pour les pauvres. La montée d'une misère frappant des catégories flottantes de la population a engendré des risques pour l'ordre social qui justifiaient une intervention de l'Etat, soit directe, soit au travers d'obligations imposées aux communes ou paroisses. Ainsi se dessine la stratégie du « grand enfermement » (Foucault, 1975) qui vise de manière différenciée les pauvres « méritants » mais inaptes au travail (l'hôpital ou l'hospice) et les dangereux vagabonds (la prison ou la déportation).

Le développement d'un prolétariat industriel, dont une large fraction est menacée ou frappée par une misère d'un type nouveau (celle des *working poor*), engendre un complexe mélange entre, d'une part, les principes du libéralisme économique (responsabilité individuelle dans le cadre d'un contrat de travail librement négocié) et, d'autre part, les exigences de la reproduction et du contrôle de la population ouvrière que l'Etat ne peut durablement ignorer. Le marché du travail et l'intervention publique se transforment selon des logiques et des temporalités partiellement interdépendantes et partiellement déconnectées. On en trouve deux illustrations symétriques, en France et en Angleterre, selon que la norme publique est en avance ou en retard sur la construction du marché du travail.

21. Une libération anticipée

En France, la Révolution, comme nous l'avons vu plus haut, introduit, dans les normes juridiques concernant le travail, des principes libéraux très en avance sur l'état concret des relations de travail. De ce fait, elle inaugure une période où la déconnection est forte, dans le domaine « social », entre un discours dominant, cohérent mais partiellement inapplicable, et des pratiques fragmentées qui répondent aux exigences concrètes de la mobilisation des capacités de travail (voir principalement : Castel, 1995 ; Ewald, 1986 et 1996 ; Hatzfeld, 1971 ; Rosanvallon, 1995).

Au plan des principes, la question de la pauvreté est traitée selon le dualisme validité / invalidité. Dans le premier cas, la responsabilité de la société est d'assurer à chaque individu la liberté d'accès au travail en éliminant toutes pratiques restrictives sur les marchés du travail (telles que celles condamnées par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier). Il revient alors à la responsabilité de chacun de se protéger, grâce aux revenus de son travail, contre les risques de l'existence en adoptant un comportement d'épargne et de prévoyance. La sécurité naît du patrimoine. Dans le second cas, la société a un devoir d'assistance envers l'indigent invalide. Encore faut-il préciser que la responsabilité en revient d'abord à la famille, ensuite à la charité ou philanthropie privée et, en dernier recours seulement, à l'Etat. Ce devoir de la société n'engendre aucun droit pour les pauvres ; l'assistance implique toujours un pouvoir d'appréciation du donateur sur la base de critères moraux. C'est donc, pour reprendre le vocabulaire de François Ewald, le couple prévoyance / bienfaisance qui règle l'organisation de la protection sociale.

Dès le début du XIX° siècle, ce schéma est mis en cause par un phénomène nouveau : une forme spécifique de paupérisme émerge et s'élargit au sein de la classe ouvrière. Elle prend progressivement une place centrale et pose la question dans des termes nouveaux puisque ce sont les formes « modernes » de mise au travail, supposées appelées à se généraliser, qui apportent l'insécurité et la misère selon des formes sociales auparavant inconnues. La période de la Révolution industrielle en France est caractérisée par la coexistence de trois mécanismes fragmentaires de protection sociale (la charité privée mise à part).

a) Sociétés de secours mutuel

Dans la continuité avec les confréries de la période préindustrielle, les travailleurs organisent des sociétés de secours mutuel qui, sur la seule base des cotisations de leurs membres, distribuent des aides, le plus souvent en cas de maladie, de décès (frais funéraires) et de chômage. Leur rôle et leurs conditions de fonctionnement seront toujours marqués par l'ambiguïté.

D'une part, le financement par cotisation implique que ces sociétés ne sont accessibles qu'avec un niveau de salaire relativement élevé, tandis que la gestion des réserves financières exige un fort degré de confiance entre les membres. En fait, la solution ne s'adresse guère qu'aux ouvriers de métier et sur une base locale. Elle ne peut répondre au problème de la paupérisation croissante du salariat.

D'autre part, dans un contexte d'interdiction des coalitions et des syndicats, les sociétés de secours mutuel servent souvent de couverture à des sociétés de résistance. Elles permettent de tenir des réunions non illégales et, sous la forme d'allocations de chômage, de verser des indemnités en cas de grève. Tolérées avec méfiance par les pouvoirs publics, elles font l'objet d'un vigilant contrôle policier et sont généralement soumises à un régime d'autorisation.

En France, une tactique souvent suivie sera de conditionner l'autorisation à la présence, dans les instances de direction, de personnalités censées garantir la respectabilité de l'initiative. Si l'on y ajoute le faible intérêt porté globalement à l'époque par le mouvement ouvrier à l'exercice d'une fonction de protection sociale, on comprendra que les sociétés de secours n'aient guère survécu, dans la seconde moitié du siècle, que sous la forme mutualiste et sous le contrôle des notables locaux, catholiques ou républicains, donc en rupture (sauf dans quelques secteurs) avec les organisations syndicales[44].

---

[44] Sous cet aspect, la différence est profonde avec l'Angleterre où, au milieu du siècle, le *New unionism* fait de la gestion de la protection sociale l'une des fonctions centrales des syndicats de métier et la base de leur puissance financière (Webb, 1894) ; voir chapitre 3.

b) Le « patronage » des entreprises

Le terme de patronage, ou celui encore plus ambigu de paternalisme, sert à désigner des politiques d'entreprise qui répondaient principalement à un problème d'attraction, de fidélisation et de contrôle de la main-d'œuvre. Avant d'atteindre, à la fin du siècle, des formes plus sophistiquées[45], ces politiques s'appuient d'abord principalement sur la distribution par l'entreprise de prestations de maladie, d'accident et de vieillesse, partiellement ou totalement financées par des prélèvements qu'opère l'employeur sur les salaires. Les mines, puis les chemins de fer en fournissent les exemples les plus typiques. Si l'objectif principal est de stabiliser la main-d'œuvre, dont le turn-over est coûteux pour l'entreprise, sans avoir à offrir des salaires élevés, le système offre des avantages complémentaires. La perte de tout droit, y compris à une pension de retraite, non seulement en cas de départ volontaire, mais aussi de licenciement, constitue une menace redoutable pesant en permanence sur les salariés. Par ailleurs, le droit aux prestations en cas d'accident du travail est, en général, soumis à un engagement du travailleur de ne pas mettre en cause la responsabilité de l'employeur devant les tribunaux. Ce dernier dispose ainsi d'une précieuse protection contre les effets des principes généraux de la responsabilité tels qu'ils sont fixés par le Code civil. Enfin, la gestion souveraine par l'employeur des réserves, constituées grâce aux prélèvements opérés sur les salariés, lui fournit une appréciable source d'autofinancement et la tentation de multiples détournements.

Ce type de « protection sociale » relève surtout de la grande industrie. Il sera l'objet futur des critiques des syndicats revendiquant un droit de contrôle sur les conditions d'attribution des prestations et la gestion des fonds. L'Etat sera contraint d'intervenir à la fin du siècle, créant ainsi les premiers régimes professionnels de protection sociale échappant au seul contrôle des employeurs. Jusqu'alors ces dispositifs avaient constitué pour le patronat des instruments unilatéraux de gestion de la main-d'œuvre et de contrôle du salariat.

c) L'intervention publique

Dans la doctrine libérale dominante, la responsabilité de l'Etat n'est acceptable, à titre complémentaire ou subsidiaire, qu'à l'égard des indigents méritants, c'est-à-dire non suspects d'oisiveté volontaire. Mise à part la brève exception des premiers mois de la Révolution de 1848, le droit au travail n'est pas reconnu et le principe même d'une indemnisation du chômage rejeté. Cependant, la misère ouvrière fait des salariés ou des anciens salariés les principaux « bénéficiaires » des institutions publiques d'assistance (hôpitaux et asiles de vieillards). Contrairement aux affirmations de principe, l'Etat est ainsi, dans les faits, en charge du seul mécanisme de protection sociale, si médiocre soit-il, accessible à l'ensemble des salariés et, en particulier, aux plus démunis d'entre eux.

Pour être complet sur l'intervention étatique, il faut ajouter, outre les procédures déjà mentionnées de contrôle des sociétés de secours mutuel, la création, en 1850, d'une Caisse nationale des retraites. La justification est qu'en ce domaine, seul l'Etat a la capacité d'offrir des garanties suffisantes aux cotisants individuels[46]. L'adhésion y est volontaire ; il ne s'agit

---

[45] Même si l'on peut observer en France dans la première moitié du XIX° siècle quelques exemples d'un paternalisme d'entreprise pleinement développé (qui a, par son caractère exceptionnel, beaucoup attiré l'attention des contemporains), le paternalisme d'entreprise ne devient un phénomène social important que dans la seconde moitié du siècle. Nous en traiterons dans le fascicule 4.

[46] À la différence des régimes d'entreprises, évoqués précédemment.

donc que d'assurer la sécurité des individus adeptes d'une morale de la prévoyance et en ayant les moyens.

L'introduction par la Révolution, puis par le Code Napoléon, d'un régime juridique respectueux des principes du libéralisme économique a consacré très tôt, en France, le caractère marchand de la force de travail. Le travailleur, parfaitement mobile, n'assure sa reproduction que grâce à l'obtention d'un salaire fixé par le libre jeu de l'offre et de la demande. Parce qu'ils ne correspondent pas à l'état hétérogène du développement du salariat, ces principes se transforment pour partie en fictions : des groupes de salariés relativement privilégiés créent leurs régimes autonomes ; de grandes entreprises trouvent dans la protection sociale un moyen de fixation et de domination de leurs salariés ; enfin, l'Etat est contraint d'assurer une prise en charge minimale des salariés victimes de la paupérisation.

À l'opposé, en Angleterre, les règles juridiques restent, en ce domaine, longtemps en retard sur les mutations économiques ; elles y engendrent des dysfonctionnements profonds.

22. Une libération retardée

On sait l'importance qu'a accordée Karl Polanyi au rôle joué par le « système de Speenhamland » dans la Révolution industrielle anglaise (Polanyi, 1944). Les historiens en ont, par la suite, présenté des analyses plus nuancées[47] sans mettre en cause l'impact décisif qu'il a eu sur les conditions d'émergence d'un marché du travail libre.

Comme d'autres pays d'Europe occidentale, l'Angleterre adopte très tôt (dès la fin du XV° siècle) une législation sur les pauvres. Comme ailleurs, cette législation vise surtout à combattre des menaces contre l'ordre social ; elle repose sur le principe de la fixation des pauvres dans les paroisses. En 1795, les magistrats du Berkshire, réunis à Speenhamland, affirment l'obligation, pour chaque paroisse, d'assurer à ses membres un revenu minimum vital tenant compte des charges de famille et indexé sur le prix du pain. Il semble qu'il ne s'agisse alors que de la consécration de pratiques assez largement diffusées au niveau local. Dès l'année suivante, le Parlement donne une validité nationale à ce principe.

L'intérêt qui doit être accordé à cette innovation institutionnelle tient à la période où elle est introduite. Le mouvement des *enclosures* a conduit à l'élimination des exploitations familiales agricoles au profit de grandes unités productives qui utilisent des machines et rationalisent l'utilisation de leur main-d'œuvre. Compte tenu du cycle de la production agricole, elles ont recours, à côté d'un petit nombre de travailleurs permanents, à des journaliers embauchés pour la durée des pics d'activité. L'industrie absorbe une fraction de la main-d'œuvre agricole ainsi libérée, mais connaît des fluctuations cycliques importantes. Il en résulte la croissance d'une population pauvre composée de personnes indiscutablement aptes au travail, à la recherche de travail et disponibles pour l'accomplir, mais qui ne parviennent pas ainsi à couvrir les besoins de subsistance de leur famille et qui n'ont plus la possibilité de recourir à des productions agricoles d'autosubsistance[48]. Le système de Speenhamland ne constitue donc pas la survie artificielle de formes préindustrielles ; il répond aux problèmes nouveaux posés par la conjonction du bouleversement de l'agriculture et de la croissance de l'industrie.

Les controverses portant sur la pertinence de cette forme d'aide aux pauvres ont un contenu résolument « moderne ». Les adversaires mettent en avant la désincitation au travail et la

[47] On trouvera une synthèse des controverses autour de ce système et des différentes interprétations de sa fonction dans Clément, 2002

[48] On estime, en 1790, qu'environ 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (Clément, 2002).

déresponsabilisation des bénéficiaires. En garantissant un revenu minimum au pauvre, on ne combat pas la pauvreté, mais on la pérennise[49]. Les partisans montrent que le système assure l'entretien d'un réservoir de main-d'œuvre immédiatement disponible et prêt à accepter de très bas niveaux de salaire ; l'existence de ce réservoir exerce une pression permanente à la baisse sur le taux de salaire courant. Le coût de reproduction d'une fraction de la force de travail est transféré à la collectivité ; les employeurs n'ont à supporter que le coût différentiel de sa mobilisation temporaire.

La charge financière croissante qui en résulte pour les collectivités, d'une part, et la montée de la domination exercée par les tenants du libéralisme économique, d'autre part, alimentent les critiques du système. Cependant, leur victoire sera longue à venir. En 1833, le *Bill of Reform* consacre le triomphe de la bourgeoisie dans la sphère politique. Le Parlement crée une commission d'enquête dont les conclusions conduisent au vote, en 1834, du *Poor Law Amendment Bill.* Ce texte supprime les « secours à domicile », c'est-à-dire les aides financières différentielles assurant un minimum vital. Il n'offre aux pauvres valides que la perspective de l'enfermement dans les *workhouses*, dont les conditions de vie et de travail sont réglées de telle sorte qu'elles servent de repoussoir (Marx, 1982).

Le système de Speenhamland, comme l'a montré Karl Polanyi (*op.cit.,* chapitre 7), a empêché la constitution d'un véritable marché du travail pendant la période la plus active de la Révolution industrielle. Selon ses termes, l'objectif d'empêcher la prolétarisation, grâce à l'attachement aux paroisses, a conduit à la paupérisation, c'est-à-dire à l'avilissement d'une misère protégée. De ce fait, une hétérogénéité radicale a été créée entre les statuts de deux catégories de travailleurs selon qu'ils devaient ou non recourir aux secours à domicile. Un tel dualisme ne peut être interprété comme le résultat de la survivance transitoire de structures archaïques. Quel que soit le jugement porté sur ses effets, il faut reconnaître que l'aide aux travailleurs pauvres a joué un rôle fonctionnel dans une phase décisive de transformation du système économique.

* * *

Dans une première étape de l'analyse, qui s'achève ici, ont été recherchées des caractéristiques et des tendances communes relatives aux conditions de mobilisation, d'utilisation et de reproduction des forces de travail pendant la Révolution industrielle. L'exemple de la France a été privilégié, celui de l'Angleterre seulement évoqué mais, dans ses grandes lignes, la présentation semble avoir une validité générale pour les pays touchés par la Révolution industrielle au cours du XIX° siècle.

Nous adopterons maintenant une démarche inverse, mais complémentaire. Si l'analyse repose sur l'hypothèse d'une hétérogénéité des formes structurelles, liées entre elles par des modes d'articulation plus ou moins complémentaires ou contradictoires, il n'y a aucune raison de supposer que les combinatoires qui en résultent traduisent, partout et toujours, la même logique. Il faut donc s'interroger sur les types de cohérences qui sont susceptibles d'engendrer des équilibres dynamiques durables, par opposition avec les situations où l'hétérogénéité engendre le blocage du processus de développement. L'ambition n'est pas de répondre globalement à une telle question, mais d'identifier les éléments de réponse que fournit l'analyse des différents systèmes de mise au travail.

---

[49] On l'amplifie même, dans une perspective malthusienne, en créant les conditions de la croissance démographique de cette population.

II. Des cohérences spécifiques

La démarche adoptée sur ce point exclut toute prétention à la synthèse, tant est abondante et disparate la documentation disponible. L'objectif est d'illustrer la variété des cohérences possibles à partir d'exemples jugés, de manière inévitablement arbitraire, particulièrement significatifs. L'accent sera mis d'abord sur la spécificité des logiques nationales, pour être déplacé ensuite sur la diversité des formes de cohérence locale.

A. Logiques nationales

La recherche réalisée par Richard Biernaki sur les conditions de l'industrialisation dans le secteur de la laine (Biernacki, 1995) propose une hypothèse novatrice sur les facteurs générateurs des différenciations nationales dans les modes d'organisation des usines (*manufacturing practices)* et dans les relations industrielles qui s'y établissent. Elle porte principalement sur deux modèles polaires observables en Allemagne et en Grande-Bretagne. Elle aboutit à une typologie de la genèse des spécificités nationales.

1. L'hypothèse

L'hypothèse de l'auteur est que les différences de culture ne sont pas le simple reflet des contraintes économiques qui s'exercent sur le développement des institutions, mais que les différences de culture modèlent ce développement. En particulier, des modalités nationales spécifiques d'organisation industrielle s'établissent durablement en fonction des conditions de la transition initiale. L'industrie lainière offre un bon terrain d'analyse dans la mesure où, à la différence de l'industrie cotonnière, on n'observe pas de décalage temporel entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne dans l'introduction de la mécanisation. Longtemps retardée par des difficultés techniques, celle-ci se généralise dans les deux pays entre 1850 et 1870 en adoptant les mêmes technologies et dans le cadre d'un même capitalisme familial.

Dans les deux pays, l'industrie est concentrée régionalement. Il est donc possible de tester l'hypothèse de spécificités culturelles nationales contre celle de particularités locales. Le facteur explicatif central réside dans des conceptions différentes du travail, ou de la force de travail, comme marchandise. Elles structurent les pratiques sur le lieu de travail (*on the shop floor).*

2. Deux modèles polaires

Richard Biernacki observe de multiples différences dans les règles et pratiques qui régissent la relation d'emploi au sein de l'usine. Selon lui, elles ont une même origine : la conception culturelle de l'objet de l'échange. En Grande-Bretagne, l'employeur s'approprie le travail tel qu'il est matérialisé dans le produit ; en Allemagne, l'employeur s'approprie le droit de disposer de la force de travail pendant une certaine durée. L'auteur fournit de multiples illustrations des conséquences de ces points de vue différents ; nous n'en mentionnerons que deux.

Dans les deux pays, la mécanisation a entraîné l'adoption du salaire aux pièces que les employeurs considèrent comme le meilleur moyen d'incitation au travail avec minimisation du coût de surveillance. Compte tenu de la variété des produits, il est nécessaire de définir une référence de base pour le calcul du salaire. En Grande-Bretagne, le salaire est fonction de la

valeur marchande finale du produit, avec des amendes pour les pièces qui ont dû être vendues au rabais ou qui ont été retournées par les clients. En Allemagne, le salaire est fonction de l'activité du travailleur, mesurée sur la base du nombre de mouvements de navette ; les amendes sanctionnent une mauvaise qualité du travail directement observée[50].

Dans les deux pays, la hiérarchie d'atelier de premier rang (*overlookers and supervisors)* exerce les mêmes fonctions (bon fonctionnement des machines, surveillance des travailleurs, ajustements aux changements de production), mais avec des statuts différents. En Grande-Bretagne, ce personnel est sociologiquement assimilé aux ouvriers, même si les relations sont conflictuelles ; il est parfois solidaire des grévistes. La responsabilité de *l'overlooker* est d'assurer la production et son salaire est proportionnel à la somme des salaires reçus par ses subordonnés (donc constitue un coût variable de production). En Allemagne, le *Webmeister* ou *Reviermeister* est un personnage hiérarchique ; il a une obligation spécifique de loyauté et de fidélité à l'égard de l'employeur ; son salaire est un fixe mensuel (plus un bonus annuel) et fait partie des frais généraux.

Ces deux illustrations reflètent une différence culturelle profonde, commune aux différentes régions dans chacun des deux pays. Elle n'est pas un héritage du passé, mais le produit des conditions nationales de transition vers la production industrielle.

3. **Une typologie**

La conception du travail (ou de la force de travail) comme marchandise, qui est commune dans chaque pays aux employeurs et aux travailleurs, résulte de l'expérience concrète qu'ils ont, sur le lieu de travail, des conditions dans lesquelles s'organisent la production et l'échange des marchandises. Pour Richard Biernacki, les différenciations entre pays naissent de la chronologie des enchaînements qu'ils connaissent entre création du marché du travail, création des marchés des produits, dissolution de l'agriculture féodale et dissolution des régulations corporatistes urbaines (voir graphique, *op.cit.,* p.316). Ainsi s'explique la position polaire occupée par les deux pays.

[50] Le système des « *sliding scales* » est pratiqué en Grande-Bretagne dans certaines branches avec l'appui des syndicats (Le taux de salaire est indexé sur le prix de marché du produit). Il est ignoré en Allemagne.

GRAPHIQUE

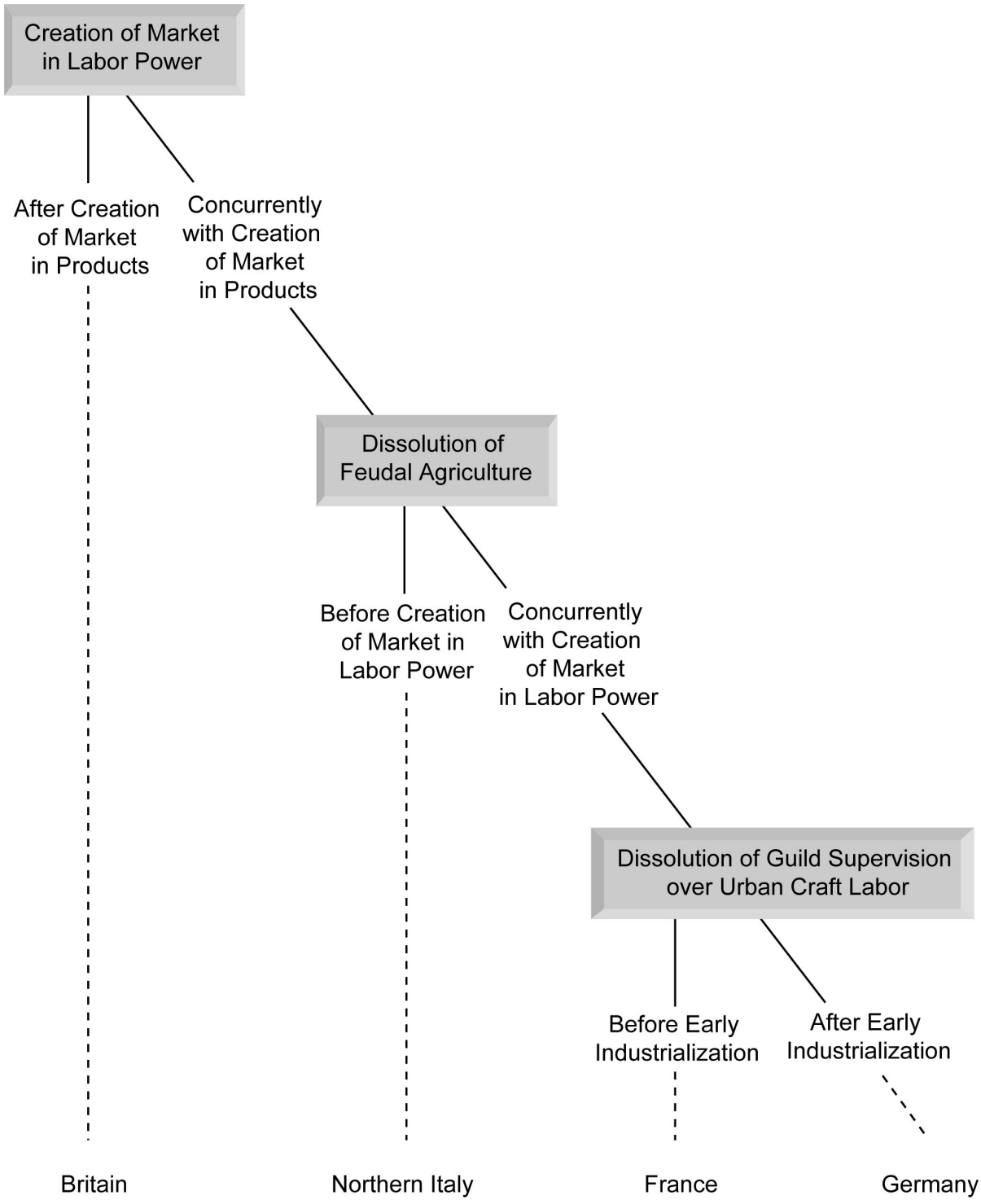


Figure 10. Hierarchy of Motivating Conditions for Specifications of Labor as a Commodity

En Grande-Bretagne, la généralisation de libres marchés des produits est bien antérieure à la constitution d'un libre marché du travail. La première s'opère progressivement au long du XVII° siècle ; elle est achevée au XVIII° siècle, de même que la liquidation de l'agriculture féodale et des régulations corporatistes. La conception du travail comme créateur de richesses, puis de valeur d'échange, s'opère en référence à une économie dominée par la petite production marchande, le travail à domicile, le *putting out system*. Ce sont les produits du travail qui s'échangent. Dans les manufactures et dans la première génération des usines, le contrôle ouvrier sur le procès de travail immédiat (*workers'control on the shop floor*) crée la conscience que le salarié fournit à l'employeur le produit de son travail. Cette conception marque durablement la relation d'emploi, y compris dans les revendications ouvrières. L'entrepreneur est perçu comme celui qui, grâce à son capital, perçoit une rente en s'imposant comme intermédiaire entre les producteurs et le marché des produits. L'objectif, pour les travailleurs, est d'imposer un « *fair exchange* ».

En Allemagne, la première industrialisation s'opère au milieu du XIX° siècle alors que les Guildes ont conservé la maîtrise de la régulation du marché du travail artisanal et que les rapports de production féodaux sont encore puissants dans l'agriculture. Dans les usines, à la différence de la Grande-Bretagne, aucune régulation ne s'impose à l'employeur dans l'utilisation de la force de travail. La relation d'emploi qui s'y instaure s'oppose donc à celle du travail artisanal, qui ne peut servir de modèle de référence. Elle est donc spontanément assimilée, notamment par les travailleurs, à une relation de type féodal : le salarié d'usine est soumis à un maître qui dispose comme il l'entend d'une force de travail subordonnée pour une production qu'il contrôle et qu'il s'approprie. Le conflit porte sur les conditions d'usage et de rémunération de la force de travail, non sur les conditions d'échange du produit du travail.

Les deux autres cas étudiés constituent des situations intermédiaires. En France, par exemple, la période révolutionnaire assure la création simultanée de libres marchés des produits et du travail, en même temps qu'elle liquide les régulations corporatistes urbaines et la domination féodale rurale. Ce processus est largement antérieur à l'industrialisation, ce qui laisse place à une phase au cours de laquelle le faible contrôle des employeurs sur le processus de production, l'importance de l'artisanat et du travail à domicile, s'ils favorisent une conception du travail comme marchandise, n'impliquent pas une vision de la relation d'emploi comme celle d'une subordination immédiate à la domination de l'employeur.

* * *

Nous laisserons aux historiens la responsabilité de discuter en détail la pertinence des thèses de Richard Biernacki. L'abondance et la variété des sources d'information sur lesquelles il s'appuie nous semblent, pour le moins, étayer solidement deux conclusions importantes.

- L'analogie des conditions économiques et techniques observées, pour un même secteur et une même période, dans différents pays n'engendre pas mécaniquement le même type de relation d'emploi. Des facteurs culturels, nés de l'histoire et de l'expérience que font les acteurs des caractéristiques spécifiques de l'organisation des unités productives (*the workplace*), engendrent des conceptions qualitativement différentes de la relation d'emploi.
- Cette hétérogénéité n'a pas un caractère transitoire. L'auteur montre qu'elle se traduit par des différences profondes dans les conceptions de l'exploitation du travail et dans

le contenu des programmes revendicatifs du mouvement ouvrier en Allemagne et en Grande-Bretagne, au moins jusqu'à la Première guerre mondiale[51].

B. Logiques locales

La variété des logiques locales de production du salariat industriel est infinie. Rien dans la littérature existante ne semble pouvoir fournir la base d'une typologie qui permette d'organiser cette diversité. Nous préférons retenir deux exemples, parmi bien d'autres possibles, choisis pour illustrer notre thèse : l'hétérogénéité des formes productives engendre des structures durables que l'on ne peut négliger au nom de leur caractère transitoire, mais dont il faut comprendre les dynamiques de reproduction. Tel est le cas du bassin de Carmaux, avec ses houillères implantées dans une zone d'agriculture familiale. Tel est le cas de la « fabrique » lyonnaise de la soie qui diffuse ses réseaux dans la proche et lointaine campagne.

1. Les houillères de Carmaux

Rolande Trempé, qui a écrit l'histoire des mineurs de Carmaux entre 1848 et 1914 (Trempé, 1971), situe en 1869-18 70 la rupture principale dans l'évolution de l'entreprise, tant du point de vue de la dynamique économique que de celle des rapports sociaux. Seule la première phase nous intéresse ici. Elle permet d'observer, du point de vue de la structuration du salariat, des tendances contradictoires. D'une part, l'environnement de l'entreprise, c'est-à-dire les lieux où est mobilisée et reproduite la force de travail qu'elle utilise, constituent plutôt un facteur d'homogénéité. D'autre part, le lieu de travail est un espace où s'organise et s'approfondit l'hétérogénéité du fait des modes d'organisation de la production et de gestion de la main-d'œuvre.

11. L'environnement de l'entreprise, facteur d'homogénéité

La mine est située dans une région rurale pauvre. Longtemps, elle recrute quasi-exclusivement sa main-d'œuvre parmi les paysans des villages voisins, très petits propriétaires ou ouvriers agricoles. La proximité géographique et celle de la condition économique engendrent parmi eux des intérêts, une culture, des comportements communs, antérieurs à l'émergence du salariat industriel et étrangers à la logique de celui-ci. La Compagnie minière s'y heurte sous de multiples aspects.

- La nature, les formes et les rythmes du travail paysan engendrent, au départ, une répugnance à l'égard du métier de mineur. Il n'est accepté que par besoin d'argent et facilement abandonné en cas de bonnes récoltes ou si se présentent des solutions alternatives, par exemple, des chantiers locaux de travaux publics. Pendant toute la période, la Compagnie doit faire face à des pénuries de main-d'œuvre.
- Le salaire de mineur n'est envisagé que comme revenu d'appoint par rapport à une activité agricole qui demeure privilégiée. Il en résulte d'abord un problème classique d'absentéisme au moment des pointes saisonnières agricoles[52]. Mais des conséquences

[51] L'ouvrage couvre la période allant jusqu'en 1914.

[52] Le phénomène s'étend au domaine de la conflictualité : Rolande Trempé remarque que toutes les grèves éclatent dans des périodes de travaux des champs.

plus complexes et plus surprenantes apparaissent quant à la durée et à l'organisation du temps de travail. La journée de travail des mineurs de fond est de 8 heures, sur la base d'un poste principal d'abattage entre 2 heures et 10 heures du matin. Cet horaire satisfait les mineurs car, au prix d'une extrême fatigue, il libère l'après-midi pour les travaux agricoles. Pendant toute la période, la Compagnie mène une double offensive. En premier lieu, elle veut porter à 10 heures la durée quotidienne du travail. Au-delà des mobiles patronaux traditionnels, apparaît explicitement la volonté de rendre plus difficiles les activités agricoles complémentaires[53]. Diverses tentatives en ce sens seront les causes principales des grèves survenues en 1857, 1859, 1862 et 1869, jusqu'à ce que la Compagnie renonce définitivement à son projet. En second lieu, la Compagnie, dans le même objectif de rendre plus difficile le travail agricole, réussit à modifier l'horaire du poste principal pour le placer de 6 à 14 heures[54].

- Enfin, les mentalités paysannes acceptent mal la discipline d'usine. Les conflits sont permanents dans les rapports avec les maîtres-mineurs et les porions, accusés de favoritisme et d'arbitraire. Le respect des horaires et la lutte contre l'absentéisme justifient d'abord la mise en place d'un système de sanctions, qui se révèle peu efficace, puis d'un système de récompenses (primes, avantages divers), également décevant pour la Compagnie.

En fait, il faudra attendre la fin du siècle pour assister à la disparition du « paysan mineur » avec l'achèvement de la prolétarisation des mineurs, regroupés dans les petites villes et dans les cités autour des puits et dépendant de leur seul salaire. Un nouveau type d'homogénéité pourra alors se construire autour du statut.

12. L'organisation de l'entreprise, facteur d'hétérogénéité

L'unité du statut progressivement édifié donnera corps au XX° siècle à la solidarité des salariés des mines. Au milieu du XIX° siècle, la situation est tout autre tant sont hétérogènes les métiers et les contrats de travail qui coexistent au sein de la houillère. La coupure principale est entre le « fond » et le « jour », mais, dans les deux cas, la segmentation se démultiplie.

Les travailleurs du fond sont éclatés en une gamme de spécialités hiérarchisées qui vont du « rouleur », auquel on ne demande que force et résistance physique, jusqu'au « piqueur », dont l'habileté détermine le volume de la production. L'absence d'apprentissage organisé fait que la formation se réalise uniquement sur le tas. De ce fait, un rouleur habile peut espérer franchir, à l'ancienneté, toutes les échelles et terminer comme piqueur, mais la probabilité est faible. Pour stimuler la productivité dans une activité de chantier qui échappe à son contrôle hiérarchique, la direction remplace le salaire au temps par le salaire à la tâche et introduit le marchandage[55].

Jusqu'en 1869, les grèves observées ne concernent que certaines catégories d'ouvriers du fond. Les deux catégories motrices se situent aux extrêmes de la hiérarchie ouvrière. Les piqueurs sont au centre des conflits sur l'attribution des lots et la fixation des prix de tâche ; ils peuvent tirer parti du rôle stratégique qu'ils jouent dans la détermination du volume de

---

[53] Non seulement parce qu'elles sont source d'indépendance économique et d'absentéisme, mais aussi parce que la fatigue accumulée réduit la productivité des mineurs.

[54] À défaut d'avoir pu obtenir la mise en place de deux postes successifs où le second aurait été situé l'après-midi.

[55] L'attribution, par les porions, de lots de qualité inévitablement inégale entre les équipes est une source permanente de conflits.

production. Les rouleurs sont jeunes, mal payés, avec de faibles possibilités de promotion ; ils expriment un mécontentement permanent qui, en cas de conflit ouvert, se traduit par le blocage de la remontée du charbon vers le jour.

Les travailleurs du jour sont eux-mêmes divisés en quatre catégories : les ouvriers d'état, qui sont des ouvriers de métier, les chauffeurs et machinistes, aux qualifications professionnelles inégales, les manœuvres et, enfin, les employés dont la rémunération est mensuelle. Il n'existe pas d'intérêt commun à ces catégories.

À la différence des mines du Nord, le travail des femmes au fond a disparu dès la décennie 1860; au jour, il s'agit surtout de veuves de mineurs qui assurent des tâches de triage et de manutention. En revanche, le travail des enfants est maintenu au fond jusqu'en 1885[56] ; en 1914, il est toujours présent au jour.

Les conditions techniques de production et les modes de gestion de la main-d'œuvre engendrent une différenciation des statuts et des intérêts des catégories ouvrières qui ne favorise pas la prise de conscience d'une solidarité collective. Ce n'est qu'en 1869 que sera déclanchée la première grève « générale »[57] ; toutes les grèves ultérieures auront le même caractère.

* * *

L'hétérogénéité des formes de mobilisation des forces de travail et la complexité de leurs combinaisons expliquent la spécificité du groupe social que constituent les mineurs de Carmaux et la difficulté que l'on rencontre pour en définir la nature et en apprécier le degré d'unité au terme de la période qui nous intéresse. Une longue citation de l'ouvrage de Rolande Trempé est, sous cet aspect, particulièrement éclairante :

« Les mineurs de Carmaux (...) apparaissent comme un groupe original, par sa fonction et ses racines, mais sans cohésion profonde. Le métier lui donne sa consistance, mais il le cloisonne profondément, tandis que la manière dont il se forme et se renouvelle, tout en créant des liens entre ses membres, fait naître de nouvelles possibilités de division.

La question est de savoir si ce groupe fortement constitué et individualisé, mais originellement si peu cohérent, va évoluer et acquérir une certaine homogénéité.

Les liens tissés par un passé désormais révolu vont-ils se perpétuer, se renforcer ou bien s'amenuiser et disparaître pour faire place à de nouveaux rapports ?Une nouvelle solidarité ne va-t-elle pas naître entre les membres du groupe engagés dans une commune bataille pour assurer l'existence quotidienne ? Les nécessités de la lutte pour la vie parviendront-elles à transcender les éléments latents de division ou, au contraire, les renforceront-elles ? Une prise de conscience de l'intérêt collectif finira-t-elle par s'opérer qui, tout en donnant au groupe sa cohésion, lui permettrait d'identifier sa véritable nature et de s'intégrer du même coup dans la classe à laquelle il appartient ?

Les mineurs de Carmaux parviendront-ils à effectuer cet acte de dépassement, expression d'une unité naturelle, différente d'essence du sentiment initial qui les rapprochait sur la seule base de leur communauté d'origine ? » (op.cit., p.187-188).

---

[56] Il a été interdit par une loi de 1874 pour les enfants de moins de 12 ans, comme pour les femmes.

[57] « Générale » au sens où toutes les catégories de salariés de la mine sont invitées à y participer et non une catégorie particulière.

Une telle incertitude sur la persistance et sur l'influence respective des facteurs d'hétérogénéité et des facteurs d'unification serait transposable à la grande majorité des groupes concrets de travailleurs observables au cours de la phase de révolution industrielle.

2. L'industrie lyonnaise de la soie

L'industrie de la soie constitue un étonnant assemblage de formes d'emploi hétérogènes qui a régulièrement intéressé les historiens depuis les chapitres que Villermé lui a consacré sans son *Rapport* (Villermé, 1840, tome premier, section III). Si la « fabrique » lyonnaise en constitue l'élément central et dominant, des activités se développent, en amont ou en parallèle, selon des modes d'organisation différents.

21. Les activités en amont

Villermé distingue plusieurs étapes avant la phase noble du tissage[58].

Le dévidage des cocons est une activité saisonnière localisée dans le sud de la vallée du Rhône et dans le Languedoc. Particulièrement pénible et insalubre (voir l'encadré3.3), le travail est réalisé *« tantôt dans de grands ateliers, tantôt en famille »* par des femmes qui *« appartiennent à la classe la plus pauvre ».* Beaucoup d'entre elles sont, dans les ateliers, des migrantes temporaires en provenance du sud du Massif central, souvent logées en groupe chez l'employeur. Malgré la faiblesse des salaires, elles ne viennent que dans le but de réaliser des économies[59].

Le moulinage, c'est-à-dire la torsion de la soie grège pour la renforcer et la régulariser, est réalisé en atelier au moyen de *« machines légères mais assez compliquées »* qui engendrent des conditions de travail plus acceptables. Il emploie, en contre-saison, la même main-d'œuvre que le dévidage.

Le cardage de la bourre, de la filoselle ou des débris de cocons est une activité très dangereuse, à cause des risques de maladies de poitrine. Elle est principalement exercée par les femmes provenant des Cévennes, mais dans certaines localités, par exemple Nîmes et Montpellier, elles ont été remplacées par une main-d'œuvre masculine fournie par les ateliers des prisons.

Le filage *« se fait ordinairement dans les filatures de coton de la même manière, et avec les mêmes mécaniques, ou avec des mécaniques qui sont empruntées à ces filatures ».*

Ainsi se trouvent mobilisés, de manière complémentaire ou concurrente, du travail à domicile, du travail en atelier et du travail en usine. Ainsi coexistent une main-d'œuvre permanente, une main-d'œuvre saisonnière fournie par l'exploitation familiale agricole et une part de travail forcé dans les prisons.

---

[58] Les citations ci-après sont extraites du chapitre I de la section III (tome premier, p.341-351) ; voir aussi Duveau, 1946, chapitre 1, et Strumingher, 1978.

[59] Elles contribuent ainsi à la survie d'un secteur agricole pauvre fondé sur la petite exploitation familiale.

Encadré 3.3

Marie Rouanet

Le crin de Florence

1997

« À l'odeur de pourriture qui imprégnait leurs vêtements, leurs mains et leurs cheveux, on reconnaissait les fillettes travaillant à la soie.

Dans la chaleur d'étuve des filatures, leur visage écarlate penché sur les bassinets d'eau bouillante, elles allaient chercher de leurs mains agiles, mais enflées et rouges comme celles des laveuses de lessive, l'extrémité du fil de soie.

Les fileuses avaient dix, onze, douze ans, souvent moins. On les faisait mettre en rang, et réciter la prière.Ce n'était pas pour rien qu'on nommait les filatures les « couvents soyeux ».

Tout au long du jour de travail, un long jour de douze heures – il commençait quand il faisait encore nuit et s'achevait à la nuit : 5h-19h, la vapeur d'eau et la chaleur exaltaient l'odeur des chrysalides mortes.

Et c'est dans la puanteur de l'inconfort de l'humidité brûlante, que grossissaient au-dessus de leurs têtes les écheveaux de claire soie.

Ainsi la soie somptueuse naissait-elle dans l'odeur de la mort.

Mais il y avait un travail plus déplaisant, plus malodorant encore que celui du dévidage des cocons.

Certains vers étaient ouverts. Les doigts menus allaient chercher dans les viscères, les glandes séricigènes. Il fallait les étirer mécaniquement pour obtenir un fil plus fin qu'un cheveu et plus solide qu'un filin.

On en fabriquait des bas de lignes et un fil chirurgical pour les sutures les plus délicates.

On l'appelait le crin de Florence » (Rouanet, 1997, p. 9-10).

22. La « fabrique » lyonnaise

La fabrique lyonnaise constitue un mode très particulier d'organisation de la production où l'intervention directe du capital ne se manifeste que dans la sphère de la circulation, tandis que les différents statuts des travailleurs sont soumis à de puissantes normes coutumières (Villermé, 1840, tome second, section III, chapitre II ; Reybaud, 1859 ; Dolléans, 1936, tome I, 2° partie, chapitre 1 ; Duveau, 1946, chapitre 1; Strumingher, 1978 ; Dewerpe, 1989, chapitre 1).

Villermé passe rapidement sur la teinture et l'ourdissage, sauf pour indiquer que ce sont deux professions à part exercées presque exclusivement la première par des hommes, la seconde par des femmes. Son intérêt est centré sur le tissage, domaine des « canuts » ou « ouvriers de la fabrique », hommes et femmes. Ils *« occupent le premier rang parmi les ouvriers, sont les plus nombreux et gagnent les meilleurs salaires »* (*op.cit.,* p.353). Les autres auteurs font le même choix, probablement à cause de la place prise par les canuts dans l'histoire du monde ouvrier. Leurs descriptions concordent[60].

Le marchand- fabricant n'est qu'un négociant qui achète les soies et les confie à un chef d'atelier pour les faire tisser. Le chef d'atelier est propriétaire d'un ou plusieurs métiers[61]. Son

[60] Villermé mentionne comme seule exception à ce mode d'organisation une manufacture (le tissage s'y fait à bras), à la sortie de Lyon, occupant entre 400 et 500 salariés selon un modèle de patronage encre exceptionnel (hébergement et nourriture offerts aux salariés, école pour les enfants qui y travaillent).

[61] Par exception, il arrive qu'il les loue à un propriétaire de métiers.

domicile est en même temps son atelier. Il y travaille avec les membres de sa famille et des compagnons, hommes ou femmes, qu'il loge et nourrit et qui sont rémunérés ordinairement par la moitié du prix de façon payé par le fabricant. Les compagnons affluent à Lyon ou en repartent selon le niveau de l'activité économique On trouve également des apprentis[62] et des « lanceurs », enfants de 9 à 14 ans chargés de lancer les navettes.

Ce système a des conséquences directes sur la relation d'emploi :

- les compagnons sont sans contact avec les marchands-fabricants ; ils n'ont de relations qu'avec les chefs d'atelier ;
- le mode de rémunération fait que chefs d'atelier et compagnons ont un intérêt commun, directement perceptible, qui les oppose aux marchands-fabricants : la fixation du prix ou tarif de la façon des pièces de soie.

Alain Cottereau note que la prohibition de l' « entr'exploitation » au sein des ateliers dans la soierie lyonnaise date d'un usage consenti en mai 1790 et qui a duré jusqu'à la fin de la fabrique pendant la Seconde guerre mondiale (Cottereau, 2002). Le prix du tissage est réparti en proportions fixes entre chefs d'atelier et compagnons. Cette règle explique leur solidarité[63] dans les luttes qu'ils mènent contre les marchands-fabricants, en particulier en 1841 et 1844. La première grande insurrection a pour cause le refus par certains de ces derniers de respecter un tarif qui avait été fixé, après conciliation entre les deux parties, par le préfet du Rhône (Dolléans, *op.cit.*).

23. La ruralisation

La concentration du tissage dans l'agglomération lyonnaise est bientôt mise en cause. La cherté des loyers et des prix pousse les chefs d'atelier à se déplacer vers les villes voisines. Surtout, l'installation dans les villages leur permet de combiner le tissage avec une activité agricole et de résister ainsi aux fortes fluctuations qui frappent l'industrie de la soie, de plus en plus orientée vers les marchés mondiaux et soumise à la concurrence internationale. Cette solution est aussi dans l'intérêt du marchand qui peut pratiquer des tarifs plus faibles, notamment pour des produits de qualité ordinaire. Ainsi, ce type particulier d'ouvrier-paysan ne constitue pas une survivance de formes archaïques, mais une invention engendrée par la rente foncière urbaine et par l'internationalisation de la branche.

Par ailleurs, l'industrie de la soie a été le lieu principal d'expérimentation d'un modèle productif qui a suscité un grand intérêt des observateurs sociaux : les manufactures-internats ou « couvents soyeux » (Reybaud, 1859 ; Leroy-Beaulieu, 1872, Vanoli, 1976 ; Germe, 1979 ; Bujard, 2003). Présents dans de nombreux départements du sud-est de la France, ces internats couvrent les opérations de filature, moulinage et tissage mécanique. Ils constituent une magnifique illustration de l'institution totalitaire, au sens de Goffman[64]. L'internat de Jujurieux, dans le département de l'Ain, décrit par Louis Reybaud et Paul Leroy-Beaulieu, est resté l'exemple le plus connu. Fondé par un soyeux lyonnais dans les années 1840[65],

---

[62] L'apprentissage dure trois ans, de 15 à 18 ans.

[63] À l'exception parfois des chefs d'atelier qui se sont enrichis, possèdent un nombre élevé de métier (plus de cinq) et se constituent en catégorie à part.

[64] Voir fascicule 1, point III.D.3.

[65] Probablement pour échapper au climat conflictuel qui régnait à Lyon après les insurrections de 1841 et 1844.

l'établissement ne recrute que des jeunes filles et des veuves sans enfant qui sont isolées du reste du monde pour vivre, prier et travailler[66] sous la surveillance de religieuses selon un régime de type conventuel. Il s'agit, selon les termes de Leroy-Beaulieu d'un *« véritable cloître industriel » (op.cit.,* p.651). Les jeunes filles sont recrutées dès l'âge de treize ans dans des zones rurales pauvres, seule source qui semble rendre possible l'acceptation de la discipline, et ne sont définitivement admises qu'après une période probatoire. Une partie de leur salaire est épargnée pour constituer une dot, élément qui, joint aux garanties de moralité qu'elles présentent, fait qu'elles seraient fort recherchées par les cultivateurs et artisans du voisinage.

Les manufactures-internats offrent l'intérêt du cas extrême[67], capable de répondre à un besoin précis de fixation d'une main-d'œuvre parfaitement malléable. Par là, le modèle se heurte à une double limite.

- En premier lieu, sauf contrainte physique (travail des prisons), la solution n'est acceptable que pour des catégories spécifiques de la population et, parmi celles-ci, pour une durée limitée. Les manufactures-internats ne contribuent pas à une prolétarisation des filles des paysans pauvres. Au contraire, elles les retirent un temps du marché du travail et les préparent à un retour dans des activités mêlant vraisemblablement le travail domestique aux tâches d'aides familiales[68].
- En second lieu, aux avantages de la fixation de la main-d'œuvre s'associent les inconvénients de la rigidité du niveau de l'emploi. Des renvois en fonction des fluctuations de la conjoncture détruiraient immédiatement le pacte de confiance réciproque indispensable au fonctionnement du système[69]. Le modèle ne peut donc être mis en œuvre que s'il est possible de reporter sur d'autres formes de production la gestion des conséquences de l'incertitude.

* * *

Si l'on pouvait calculer l'équivalent-travail de la production de soie et le désagréger selon le statut des travailleurs et travailleuses qui interviennent au long de la filière productive, on aboutirait à un inventaire complexe : travail indépendant, travail salarié et travail obligatoire (prisons) ; travail à domicile, en atelier, en internat, en manufacture classique. Cet ensemble hétérogène fait système, régulé par la fabrique lyonnaise. Le système est évolutif certes, mais durable. Surtout, il interdit de se satisfaire d'une explication en termes de survivance transitoire de formes archaïques : les tisserands paysans ou les jeunes filles des couvents

---

66 Treize heures par jour.

67 Selon Leroy-Beaulieu, elles occupent, dans la décennie 1860, environ 40 000 jeunes filles de 13 à 25 ans, principalement dans l'industrie de la soie, secondairement dans d'autres branches du textile, très rarement hors du textile.

Si la manufacture-internat constitue un cas extrême, les conditions qui la rendent économiquement efficace et socialement acceptée se rencontrent, sous des formes voisines, dans d'autres branches d'activité et dans divers pays. Leroy-Beaulieu en donne quelques illustrations en s'intéressant particulièrement à l'emploi des jeunes paysannes dans l'industrie textile aux Etats-Unis. Richard Edwards, David Gordon et Michael Reich, entre autres, ont réétudié cet exemple des « *Yankee farrm girls* » en en montrant l'intérêt théorique (Gordon, Edwards, Reich, 1982, p.67-73).

68 Leroy-Beaulieu avance comme argument majeur en faveur de cette solution, et plus généralement en faveur du travail industriel des jeunes filles, le fait qu'elle constitue le meilleur moyen de rendre les mères à leur famille.

69 Nous retrouverons, à plus grande échelle, cette contradiction lorsque se développera le modèle dit « paternaliste » (voir fascicule 4).

soyeux, par exemple, représentent des solutions qui ont été inventées pour répondre aux besoins de l'industrie dans un contexte économique et social nouveau.

* * *

La Révolution industrielle, dont la pleine réalisation s'étend approximativement sur un siècle, engendre la mise en place de nouvelles formes de combinaison de forces de travail hétérogènes. Ces formes sont radicalement différentes de celles observées auparavant, même si le mode de production qui devient progressivement dominant réutilise, après les avoir transformées pour se les soumettre, certaines formes anciennes. Ces formes sont durables, même si elles sont évolutives. Elles ne sont pas simplement juxtaposées mais articulées, avec des rapports de complémentarité et de contradiction.

Si l'on peut voir naître un prolétariat, qui sera ensuite considéré comme le statut spécifique des travailleurs dans l'économie capitaliste, ce prolétariat, dès lors qu'on le définit au sens strict, demeure minoritaire au sein de la population active. Le temps de travail salarié fourni dans l'entreprise capitaliste n'est qu'une petite fraction du temps de travail global, bien que cette fraction soit rapidement croissante.

On pourrait donc s'attendre à ce que les grands penseurs qui ont vécu et analysé cette période aient accordé un intérêt particulier à la compréhension de ces structures hétérogènes complexes.

Chapitre 2. Les théoriciens se posent d'autres problèmes

L'observation et l'analyse de la Révolution industrielle nourrissent des avancées majeures de la théorie économique et sociale au cours du dernier tiers du XVIII° siècle et de la première moitié du XIX°. Cependant, en exagérant quelque peu, on pourrait dire que les phénomènes qui ont fait l'objet du chapitre précédent sont pratiquement absents de la production théorique. Leur existence n'est certainement pas ignorée par des auteurs qui ont, par ailleurs, démontré une profonde connaissance des réalités de leur temps. Il faut donc supposer que ces phénomènes n'ont été envisagés que comme relevant d'une approche empirique descriptive ou comme n'ayant qu'un caractère transitoire ou accidentel, de telle sorte qu'une théorie générale n'avait pas à les prendre explicitement en compte.

Cette observation est valable aussi bien pour les fondateurs de la pensée économique classique que pour les auteurs qui développent une critique radicale du modèle d'organisation sociale engendré par le capitalisme de la Révolution industrielle. L'hétérogénéité du travail n'est pas ignorée dans leurs conceptualisations les plus abstraites, mais elle n'est abordée, pour l'essentiel, qu'à partir d'une question centrale : selon quels critères distinguer entre travail productif et travail improductif ou, question distincte mais partiellement imbriquée, entre catégories sociales participant ou non à la production de richesses ?

Les prises de positions sur ces questions sont trop dispersées pour qu'il nous paraisse possible de présenter des lectures unifiées des approches des deux courants antagonistes. Il est plus précis et plus instructif de repérer la variété des questions que se posaient, ou qu'ignoraient, les principaux auteurs de la période et d'identifier les choix théoriques qui en résultaient.

I. La pensée économique classique

Le débat central dans ce domaine porte, parmi les économistes classiques, sur l'articulation de deux modes de découpage de la sphère économique liés à la fonction exercée et à la place occupée dans le processus d'accumulation du capital ou dans le processus de répartition et d'utilisation des richesses produites. Le découpage peut s'opérer entre classes sociales ou entre secteurs d'activités. Ces deux dimensions sont toujours présentes chez les différents auteurs, mais n'y jouent pas le même rôle.

A. Adam Smith

1. Travailleurs productifs et travailleurs improductifs

Pour Adam Smith, la distinction entre travail productif et travail improductif est centrale et elle est explicitement liée au processus d'accumulation du capital, comme le montre l'intitulé du chapitre III du livre II de la « Richesse des nations »: *« Of the Accumulation of Capital, or of Productive and Unproductive Labour »* (Smith, 1776). Le travail productif ajoute à la valeur de l'objet sur lequel il s'exerce soit en le transformant, soit en contribuant à sa mise à disposition de l'utilisateur final ; ses effets subsistent après la cessation du travail. Le travail improductif n'ajoute de la valeur à rien, ne se fixe sur rien ; il s'évanouit au moment où il est accompli.

Le travail productif est payé par le capital, c'est-à-dire par la fraction du produit qui est affectée aux avances productives. En dynamique, le produit d'une période est fonction de la

part du produit de la période précédente qui a été attribuée aux travailleurs productifs. Il y a donc équivalence entre création de valeur, utilisation de travail productif et constitution de capital (le capital affecté aux biens d'équipement ou aux consommations intermédiaires rémunère indirectement du travail productif).

Le travail improductif est financé par la fraction du revenu qui n'est pas consacrée à l'accumulation du capital ou à la consommation de produits matériels. Adam Smith en distingue trois catégories selon leur mode de financement :

- les domestiques sont payés sur leurs revenus par les titulaires de profits et de rente foncière ;
- les fonctionnaires sont payés grâce aux impôts qui touchent tous les types de revenus ;
- les prestataires de services marchands sont directement payés sur les revenus de ceux qui y ont recours.

Deux précisions complémentaires s'imposent :

- d'une part, le travail improductif a une valeur qui s'établit de la même façon que celle du travail productif (voir ci-après point 3) ; la différence entre eux ne porte pas sur ce point mais sur le fait de savoir s'ils sont ou non créateurs de valeur ;
- d'autre part, la distinction n'est pas liée à un critère d'utilité ; le travail improductif peut avoir une éminente utilité (justice, médecine …) ou être parfaitement futile *(frivolous professions)*.

Si ces deux derniers points sont clairs dans l'analyse d'Adam Smith, on y trouve, quant au critère d'identification du travail productif, un dualisme implicite qui perdure, sous des formulations différentes, chez les autres économistes classiques aussi bien que chez Marx. Le travail productif est d'abord défini par un critère de matérialité : il s'incorpore et se stocke dans des objets qui seront utilisés ultérieurement à la différence du travail improductif dont les effets disparaissent sitôt qu'il est accompli. Puis le travail productif est caractérisé comme celui qui ne coûte rien à son acheteur car ce dernier, avec la vente du produit, récupérera le salaire avancé tout en réalisant un profit. Le travail productif consomme et met en valeur du capital tandis que le travail improductif consomme sans production une fraction du revenu. Les deux critères coïncident lorsqu'on distingue la production matérielle marchande de l'activité des domestiques et des fonctionnaires, mais qu'en est-il des services marchands ? Adam Smith cite, parmi les illustrations qu'il fournit, les chanteurs et danseurs d'opéra, les acteurs et musiciens ; s'ils sont les salariés d'un entrepreneur de spectacles, ils satisfont le second critère mais pas le premier. On sait l'intérêt que Marx portera au statut de la danseuse et la perplexité dans laquelle il plongera sur ce point beaucoup de ses interprètes (voir fascicule 4) ; Adam Smith ne se pose pas le problème, probablement par ce qu'il n'envisage la fourniture de services tertiaires marchands que par l'intermédiaire de professions libérales c'est-à-dire, à ses yeux, hors du circuit du capital[70].

2. Division du travail et spécialisation des travailleurs

Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur l'un des aspects les plus connus de l'œuvre d'Adam Smith (Livre I, chapitres I, II et III). Engendrée par le « penchant à l'échange » *(propension to truck, barter and exchange)* présent chez tout être humain, limitée seulement

[70] Sur les différences entre Smith et Marx quant à la frontière entre travail productif et travail improductif, voir l'analyse de Jacques Nagels (1974, chapitre 1) ; il montre qu'elle s'explique en partie par la différence des contextes économiques en référence auxquels ils raisonnaient (respectivement milieu du XVIII° et du XIX° siècle).

par l'étendue du marché, la division du travail est la source principale d'accroissement de la productivité du travail *(productive powers of labour)* par un triple mouvement :

- l'amélioration de la dextérité des travailleurs grâce à la simplification et à la répétitivité des opérations,
- l'économie du temps qui serait consacré à passer d'une tâche à une autre,
- la stimulation de l'invention de machines, à la fois parce qu'un travailleur spécialisé dans une tâche découvre plus facilement des solutions de mécanisation et parce que des travailleurs se spécialisent dans la recherche et la production des machines.

Ce qui nous intéresse ici ce sont les enseignements qu'Adam Smith en tire quant aux facteurs et aux effets de la spécialisation des tâches.

En premier lieu, il considère que, si les aptitudes naturelles *(natural talents)* ont pu favoriser, à l'origine, les spécialisations, celles-ci sont aujourd'hui le résultat de l'habitude, de la coutume et de l'éducation *(habit, custom, and education).* Les différences de qualification sont donc en général le produit et non la cause de la division du travail. En ce sens, l'hétérogénéité des travailleurs n'est pas un phénomène naturel mais social.

En second lieu, si le Livre I fait de la division du travail un facteur central du développement économique, il faut aller jusqu'au Livre V (chapitre I, section 3, article 2) pour en rencontrer la face négative. Il y est montré que la systématisation de la division du travail engendre la parcellisation des tâches, l'abrutissement progressif des travailleurs, la perte des qualités intellectuelles et des valeurs sociales. Cette analyse est incluse dans un passage qui justifie les dépenses d'éducation de l'Etat *« pour combattre ce mal »* alors que *« dans les sociétés antérieures, les activités diversifiées de chaque individu le conduisaient naturellement à son développement »*. À notre connaissance, les commentateurs ont généralement omis cet aspect critique de l'analyse de la division du travail, probablement à cause de son positionnement dans le livre final consacré aux dépenses publiques. Il est cependant cohérent avec le fait que, dans le Livre I, Adam Smith n'attribue à la division du travail que l'augmentation de la dextérité *(dexterity)* des travailleurs et non celle de leur qualification.

Remarquons enfin que si Adam Smith lie le degré de spécialisation du travail à l'étendue du marché et à la propension pour l'échange, donc à ce que Marx appellera la division sociale du travail, il n'en examine les conséquences pour les travailleurs que sous l'angle de la spécialisation des tâches, c'est-à-dire de la division technique du travail. Le lien entre ces deux mouvements lui apparaît évident alors que, même à l'aube de la Révolution industrielle, il était déjà complexe.

3. Nature du travail et hiérarchie des salaires

Adam Smith propose un troisième éclairage de l'hétérogénéité du travail lorsqu'il recherche les causes de l'inégalité des salaires (évoqué dans le chapitre V, le thème est traité de manière approfondie dans le chapitre X du livre I). Selon lui, elle s 'explique principalement par les entraves à la libre concurrence sur le marché du travail ; cependant certains facteurs proviennent de la nature même des emplois *(nature of the employments).* Il en distingue cinq :

- le degré de pénibilité et d'honorabilité des emplois,
- le degré de difficulté et le coût de l'apprentissage,

- le degré de stabilité ou de précarité de l'emploi *(constancy or inconstancy),*
- le degré de confiance *(trust)* qui doit être accordé au travailleur,
- le degré de probabilité de réussite dans cet emploi, c'est-à-dire de chance d'y réaliser une carrière.

On trouve à la fois des amorces d'une théorie du capital humain (le coût de formation doit être récupéré), d'une théorie des « différences compensatoires » (les emplois pénibles, précaires, risqués doivent être mieux rémunérés pour être acceptés) et d'une théorie du salaire d'efficience ou de la rémunération liée à la confiance. Ainsi, même sur un marché du travail concurrentiel, les écarts de salaires ont des sources permanentes qui reflètent à la fois l'hétérogénéité des qualités des salariés et celle des emplois.

4. Organisation des salariés

La position d'Adam Smith sur ce point ne saurait surprendre. Toute forme d'organisation des intérêts économiques est intrinsèquement nocive, ce qui conduit, par exemple, l'auteur à consacrer des pages virulentes à la critique des corporations (Livre I, chapitre X). Mais ce qui est concrètement en cause, à ses yeux, ce n'est pas l'organisation des salariés mais celle des maîtres.

D'une part, la loi tolère les ententes entre ces derniers pour réduire les salaires alors qu'elle condamne celles entre ouvriers pour les augmenter. Ainsi les ouvriers sont conduits à des révoltes sans issue : *« Ils sont désespérés et agissent avec l'extravagance et la fureur des gens au désespoir, réduits à l'alternative de mourir de faim ou d'effrayer leurs maîtres pour obtenir la satisfaction immédiate de leurs demandes » (op.cit.*, tome I, p.87).

D'autre part, les employeurs obtiennent de l'Etat des mesures qui les favorisent : « *Toutes les fois que la législature essaye de régler les démêlés entre les maîtres et leurs ouvriers, ce sont toujours les maîtres qu'elle consulte, aussi quand le règlement est en faveur des ouvriers, il est toujours juste et raisonnable ; mais il en est quelquefois autrement quant il est en faveur des maîtres » (op.cit.*, tome I, p.185).

La conclusion n'est toutefois pas de rétablir l'équilibre entre organisations ouvrières et patronales, mais d'en assurer la disparition.

B. Thomas Robert Malthus

1. Travail productif et travail improductif

La distinction entre travail productif et travail improductif est issue de la définition de la richesse (Malthus, 1820, Livre I, chapitre1). Après avoir critiqué différentes définitions possibles, Malthus estime qu'un critère doit l'emporter, celui de la capacité d'évaluation. C'est seulement sur la base de cet argument qu'il juge *« le plus utile et le plus naturel » (op.cit.,* p.13) de séparer objets matériels et immatériels et qu'il définit ainsi la richesse :

« les objets matériels nécessaires, utiles ou agréables à l'homme, et qui sont volontairement appropriés par les individus ou les nations aux besoins qu'ils éprouvent » (op.cit., p.14).

En fait, cette définition combine un critère de matérialité, un critère d'utilité et un critère de transformation productive (*« volontairement appropriés »).* Il en découle la définition du travail productif comme travail qui produit directement de la richesse. Pour éviter la

connotation péjorative associée au terme de « travail improductif », Malthus propose de lui substituer celui de « services personnels ». Il adopte donc le même clivage qu'Adam Smith, mais avec une justification différente : le travail productif est *« le travail qui est si directement productif de richesses matérielles, qu'on peut l'estimer par la quantité et la valeur de l'objet produit, lequel est susceptible d'être transporté sans avoir besoin de la présence du producteur »* tandis que les service*s* personnels comprennent *«cette espèce de travail ou d'industrie qui, malgré son extrême utilité et sa grande importance, et quoique ajoutant d'une manière indirecte à la production et à la sécurité de la richesse matérielle, ne se réalise cependant sur aucun objet susceptible d'être évalué et transporté sans la présence de la personne qui rend un pareil service, et qui, par conséquent, ne peut entrer dans l'estimation de la richesse nationale » (op.cit.*, p.15).

Comme Smith, Malthus considère que le travail productif est mis en œuvre par le capital et contribue à la production tandis que les services personnels s'échangent contre le revenu et ne contribuent qu'à la consommation, mais les conséquences qu'il en tire sur la dynamique d'accumulation sont radicalement différentes. Pour Smith, cette dernière est uniquement dépendante de la fraction du produit qui est affectée au capital, c'est-à-dire directement ou indirectement à la mobilisation du travail productif. Pour Malthus, on le sait, la croissance n'est pas fonction seulement de l'accumulation de capital ; elle suppose que celui-ci puisse être mis en valeur, ce qui implique une demande effective pour ses produits. C'est tout l'objet du « chapitre unique » du Livre II. Puisque les capitalistes épargnent une fraction de leurs revenus, l'équilibre global entre offre et demande suppose l'existence *« d'une classe nombreuse d'individus ayant à la fois la volonté et la faculté de consommer plus qu'ils ne produisent » (op.cit.,* p.330). L'équilibre entre capacité de production et demande effective implique l'existence *« d'un corps d'individus voués à différents genres de services personnels » (op.cit.,* p.334). Les services les plus utiles sont ceux qui sont directement payés par les individus : ils alimentent la demande sans peser sur les coûts de production. Le diagnostic est plus difficile pour les services payés par l'impôt : ils accomplissent aussi la première fonction, mais, selon le mode de prélèvement fiscal, ils peuvent soit accroître l'effort de travail, soit décourager la production.

Le point original et majeur est que la croissance n'est pas fonction de la maximisation de la part affectée au travail productif, mais d'une répartition optimale entre travail productif et services personnels :

« la richesse des nations dépend beaucoup plus de la proportion des parties dont elle se compose, que d'aucune règle positive sur les avantages du travail productif comparé aux services personnels » (op.cit., p.337).

2. Les dépenses d'éducation

À propos de la définition du capital, Malthus s'interroge sur la qualification de certaines dépenses rémunérant des services personnels (Livre I, chapitre 1, section 2). S'agissant des dépenses d'éducation, il introduit une distinction qui annonce la théorie du capital humain. Lorsque les frais sont consacrés *« à acquérir l'habileté nécessaire à la production et à la distribution des objets matériels (…), l'habileté ainsi acquise sera finalement réalisée, suivant la valeur qu'elle peut avoir, sur des objets matériels ; le capital employé de cette sorte doit évidemment être regardé comme contribuant à maintenir tout travail productif » (op.cit.,* p.17). Tel n'est pas le cas des frais d'éducation générale qui doivent être considérés comme payés sur le revenu.

Finalement, malgré les imprécisions ou les fluctuations du vocabulaire, le travail productif apparaît comme celui qui peut être imputé à la production d'une valeur susceptible d'être

mesurée indépendamment de la prestation de travail qui l'a créée. Le critère de matérialité n'intervient que pour établir une distance entre travail et produit qui n'existe pas dans le cas des services personnels. Le qualificatif de « productif » appliqué à une fraction des dépenses de travail n'implique pour les autres (services personnels) ni jugement sur leur utilité, ni sous-estimation de leur rôle dans la réalisation de l'équilibre macroéconomique qui conditionne la croissance.

C. David Ricardo

De manière, à première vue étonnante, les problèmes de l'hétérogénéité du travail sont à peine évoqués dans l'œuvre de David Ricardo. L'explication tient peut-être dans le haut niveau d'abstraction auquel il entend se placer, qu'il s'agisse de la théorie de la valeur ou de la dynamique de l'accumulation du capital.

La théorie de la valeur relative des marchandises est centrale dans la construction ricardienne et cette valeur est déterminée par la quantité relative de travail nécessaire à la production de celles-ci, sous réserve des corrections, que Ricardo juge mineures, rendues nécessaires par la durée d'immobilisation du capital (Ricardo, 1817, Chapitre I). Dès lors il est essentiel d'accepter l'hypothèse simplificatrice de l'homogénéité du travail. Ricardo ne consacre que deux pages (Section II du Chapitre I) aux différences d'habileté des travailleurs et d'intensité du travail qui font que *« la rémunération accordée à l'ouvrier varie suivant la nature du travail »,* mais *« la valeur qualitative de chaque espèce de travail est bientôt fixée sur le marché (...). L'échelle comparative étant fixée, elle n'est sujette qu'à peu de variations »*. Et il conclut : *« ce n'est pas là une des causes qui font varier la valeur relative des différentes marchandises » (op.cit .,* p.21).

Il accorde aussi peu d'intérêt à la différence entre travail productif et travail improductif, conservant implicitement la définition de Smith et Malthus. Elle n'intervient guère que dans le célèbre chapitre XXXI consacré aux machines (ajouté à la troisième édition des *Principes*) ; il y indique alors que le développement du travail improductif, financé sur la partie non épargnée des rentes et profits, pourrait contribuer à compenser les pertes d'emplois productifs engendrés par l'introduction des machines.

Étalon fondamental de la théorie de la valeur, le travail ne joue qu'un rôle passif dans la dynamique ricardienne, dominée par l'affrontement des rentiers et des capitalistes et dont les termes ne sont modifiés, en longue période, que par le progrès des techniques.

D. Jean-Baptiste Say

Avec la théorie de la valeur fondée sur l'utilité, Say se situe dans une tradition opposée à celle des auteurs majeurs de l'école classique britannique. Si l'adhésion partagée au libéralisme économique les conduit tous à rejeter comme néfaste le principe même d'une organisation des travailleurs, leur opposition de point de vue sur la théorie de la valeur engendre des conceptions différentes de l'hétérogénéité du travail.

a) Pour Say, la valeur est fonction de l'utilité qui se mesure par les sacrifices que les hommes acceptent pour satisfaire leurs besoins. Le capital est une avance affectée à l'achat de services productifs, c'est-à-dire de ressources qui contribuent à créer une valeur.

b) La création de valeur résulte de la combinaison de trois types de services productifs auxquels correspondent trois catégories d'agents économiques :

- les services industriels rendus par les hommes industrieux ;
- les services capitaux rendus par les capitalistes ;
- les services fonciers rendus par les propriétaires fonciers.

Ces trois catégories d'agents sont productives puisqu'elles fournissent des services nécessaires à la production.

c) Les hommes industrieux (ou industriels) sont ceux qui contribuent à la production de valeur par leur travail, entendu au sens large comme *« toute action soutenue dans laquelle on se propose un but utile et lucratif »* (Say, 1817, p.50). Il en résulte une différence majeure avec les classiques britanniques. Pour ceux-ci, les entrepreneurs sont les représentants typiques des capitalistes, même s'ils tiennent compte, de manière secondaire de l'existence de capitalistes purement prêteurs. Pour Say, les entrepreneurs constituent, avec les salariés, la classe des industrieux, même s'ils peuvent, par ailleurs, apporter leurs capitaux dans leur entreprise. On trouve là une analogie essentielle avec Saint-Simon (voir ci-après) mais, alors que ce dernier affirme l'antagonisme entre industriels et parasites, Say postule la complémentarité de leurs contributions productives, donc l'harmonie de leurs intérêts.

d) Parmi les industrieux, Say distingue entre ceux qui travaillent pour leur compte, ou entrepreneurs d'industrie, et ceux qui travaillent pour le compte d'autrui, ou ouvriers. Il subdivise le second groupe en « manouvriers », qui travaillent pour un salaire de subsistance, et « gens de métier » dont le salaire doit payer *« indépendamment de leur entretien, les frais de leur apprentissage » (op.cit.*, p.125).

e) En revanche, Say n'introduit aucun clivage entre travailleurs selon le critère matériel ou immatériel, marchand ou non-marchand de leur activité. Les productions immatérielles ne se distinguent des productions matérielles que par le fait que leur durée de vie est indissociable du temps de leur production. Leur valeur est de même nature, sanctionnée par le sacrifice que leurs utilisateurs acceptent de faire pour les obtenir. Parmi les travailleurs du secteur immatériel, les fonctionnaires sont *« des travailleurs productifs lorsqu'ils rendent de véritables services » (op.cit.*, p.148) au même titre, par exemple, que les médecins. Le seul problème est de s'assurer de leur utilité ; le critère en est l'acceptation d'un prélèvement fiscal par des citoyens éclairés tout comme le prix payé établit la reconnaissance de l'utilité par le consommateur. Le recours à ce critère conduit Say à préconiser l'élection des fonctionnaires.

Sur ce point, comme sur bien d'autres, Say annonce la pensée néo-classique alors que les questions que se posent les grands auteurs classiques britanniques à propos du travail seront surtout reprises par les marxistes ou, plus largement, les économistes hétérodoxes.

II. La pensée critique

L'hétérogénéité des approches est ici plus grande encore que parmi les auteurs classiques[71]. S'il fallait chercher un fil directeur, on le trouverait peut-être dans l'affirmation d'une opposition entre les classes ou catégories sociales productrices de la richesse et celles qui exploitent leur position de domination pour vivre en parasites en s'appropriant une fraction de cette richesse. Si tel est le diagnostic, la conséquence logique est de proposer un type de société où les travailleurs seraient seuls maîtres de la production. Ceci implique la définition des formes d'organisation des travailleurs dans l'activité productive.

A. Jean-Charles Sismone de Sismondi

Face à la trilogie salaire-profit-rente des classiques britanniques, Sismondi est le premier à poser une opposition centrale entre travail et capital : *« la production annuelle (...) se compose de deux parties : l'une est (...) le profit qui résulte de la richesse, l'autre est la puissance de travailler, qui est supposée égale à la portion de richesse contre laquelle elle se donne en échange, ou la subsistance de ceux qui travaillent ».* Les propriétaires *« ne prennent aucune part à la lutte, et ce n'est qu'après son résultat que leur rente, dégagée des profits des capitaux, leur sera livrée »* (Sismondi,1819, p.120).

Sismondi, qui affirme faire sienne l'analyse d'Adam Smith (mais non les préconisations que celui-ci en tire), lui emprunte la distinction entre travail productif et travail improductif. La richesse est le fruit du travail, accumulé et non encore consommé, ce qui implique son incorporation dans des objets matériels. Le travail productif est celui qui produit la richesse et se distingue ainsi du travail improductif, dont l'utilité par ailleurs peut être certaine (*op.cit.,* Livre I, chapitre I). Plus loin, Sismondi consacre le chapitre IX au travail improductif en distinguant selon qu'il est financé par des prélèvements obligatoires ou par l'utilisation du revenu. Comme chez Smith, la distinction renvoie à la définition du capital. Elle conduit Sismondi à distinguer deux classes parmi les ouvriers : *« l'une échange toujours son travail contre le capital d'une nation, l'autre l'échange toujours contre une partie du revenu national » (op.cit.,* p.144).

L'analyse de la division du travail est directement empruntée à Smith mais, plus clairement que ce dernier, il en oppose les effets positifs et négatifs. Elle est *« la plus grande cause de l'accroissement de ses pouvoirs productifs (...). Mais par cette division, l'homme a perdu en intelligence, en vigueur de corps, en santé, en gaieté, tout ce qu'il a gagné en pouvoir pour produire la richesse. C'est par la variété de ses opérations que l'âme se développe » (op.cit.,* p.282-283).

---

[71] On pourra s'étonner de l'absence, dans l'analyse qui suit, de l'œuvre de Karl Marx (voir Fascicule 1, point I.A.11). Notre choix est de ne pas en fragmenter la discussion entre les fascicules 3 et 4. Or, l'apport principal, à nos yeux, porte sur la théorie du mode de production capitaliste pleinement développé, même si Marx a étudié la dynamique initiale de la Révolution industrielle. Nous envisagerons globalement son apport dans le fascicule suivant. Voir cependant, dans ce fascicule, l'encadré 3.8.

Sur l'apprentissage, Sismondi présente deux remarques originales :

- le coût de l'apprentissage implique qu'une partie du capital national soit fixée dans l'ouvrier ; ce capital devrait lui rapporter une rente *« en sus du salaire commun » (op.cit.,* p.283) ;
- la durée de l'apprentissage, et donc les délais dans les reconversions professionnelles, est présentée, avec les obstacles à la mobilité des capitaux, comme un argument pour expliquer la possibilité de désajustements durables entre composition de l'offre et de la demande et d'inégalités durables des taux de profit sectoriels.

B. Claude-Henri de Saint-Simon

Il n'est pas simple de dégager dans les écrits foisonnants de Saint-Simon une vision cohérente du travail et des travailleurs. Deux axes principaux se dégagent : une conception très large du « parti industriel » et une vision hiérarchisée de son organisation interne ; cependant d'autres textes mettent en question l'optimisme dont Saint-Simon fait preuve dans ces deux domaines.

1. Le « parti industriel »

Avec la célèbre « parabole » (Premier extrait de *« L'organisateur »*,1819, *in* Saint-Simon,1977, Tome II, p.17-26), Saint-Simon introduit un clivage social majeur dont il précisera les termes dans ses ouvrages ultérieurs, en particulier *Du système industriel* (1821, *op.cit.,* Tome III) et *Catéchisme des industriels* (1823-24, *op.cit.,* Tome IV).

Le parti anti-national est composé de ceux qui consomment et ne produisent pas, de ceux dont les travaux ne sont pas utiles à la société et ne servent pas aux producteurs. Par opposition, le parti industriel se révèle fort vaste : agriculture, artisanat et manufacture, bien sûr, mais aussi négoce et transport, mais encore savants et artistes qui se rendent utiles aux autres producteurs, ainsi que certains intellectuels « progressistes » (avocats qui défendent les industriels ; prêtres qui prêchent l'obligation d'employer son temps à des travaux utiles…). Il s'agit donc d'une grande coalition des producteurs dont Saint-Simon estime qu'elle représente les 24/25° de la population.

Le message central, qui aura une longue et riche postérité, est celui de l'unité des intérêts de tous ces producteurs face à la féodalité et à la nouvelle féodalité, détentrices du pouvoir et prédatrices inutiles. Ils doivent donc se constituer en tant que parti industriel et revendiquer la responsabilité du gouvernement. Encore faut-il préciser comment s'organise une aussi large coalition.

2. Hiérarchie et coordination

La réponse est différente selon qu'il s'agit des rapports entre ouvriers et entrepreneurs (hiérarchie) ou des rapports au sein de la seconde catégorie (coordination).

Dans une *« Lettre de Henri de Saint-Simon à Messieurs les ouvriers »* (Extrait du *Système industriel, op.cit.,* Tome VI, p.435-44) l'auteur adresse à ses destinataires le message suivant : *« le seul obstacle de quelque importance qui s'oppose aujourd'hui à*

l'amélioration de votre sort provient du manque de confiance des chefs des maisons d'industrie dans leur capacité pour administrer les affaires publiques » (p.443-44). Il leur soumet une proposition de lettre qu'ils adresseraient aux *« Chefs des principales maisons de culture, de fabrication et de commerce ».* Elle commencerait ainsi : *« Vous êtes riches et nous sommes pauvres ; vous travaillez de la tête et nous des bras ; il résulte de ces deux différences fondamentales qui existent entre nous, que nous sommes et que nous devons être vos subordonnés »* (p.437). La conclusion est logique : *« Nous vous invitons, vous qui êtes nos chefs (...) à demander au Roi d'être chargés de diriger l'administration des affaires publiques (...). Nous vous autorisons, Messieurs, à faire cette demande en notre nom* (p.443). Ainsi la relation de subordination de l'ouvrier à l'entrepreneur dans l'entreprise se combine avec une relation de représentation du premier par le second dans la sphère politique, tout ceci étant conforme à la nature des choses et à l'intérêt bien compris des ouvriers. Il n'est jamais question que ceux-ci s'organisent de manière autonome.

En ce qui concerne les relations entre les entrepreneurs, la solution est d'une autre nature : *« la classe industrielle (...) est complètement organisée au moyen de la Banque qui lie entre elles toutes les branches de l'industrie, au moyen des Banquiers qui lient entre eux les industriels de tous les genres ; de manière que tous les efforts des industriels peuvent facilement se combiner pour atteindre à un but d'intérêt qui leur est commun » (Catéchisme des industriels,* 2°cahier, 1824, *op.cit.,* Tome IV, p.137). La convergence des intérêts n'est plus ici assurée par la hiérarchie mais par la coordination financière.

On s'étonne donc que certains historiens de la pensée aient pu parler, à propos de Saint-Simon, de « socialisme technocratique » ou d'autres le ranger parmi les « socialistes utopiques ». Il est vrai que, dans la masse des écrits, on rencontre des intuitions de nature différente.

3. Une autre perspective ?

Deux textes inachevés de Saint-Simon et restés inédits de son vivant donnent une image différente de sa vision du statut des travailleurs.

Le premier est de l'ordre du diagnostic ; il apparaît dans un bref manuscrit inachevé intitulé « *La classe des prolétaires » (op.cit.,* Tome VI, p.453-57). À l'opposé de la stratégie d'alliance industrielle entre ouvriers et entrepreneurs, centrale dans le reste de son œuvre, Saint-Simon considère ici qu'une telle alliance relevait de la période prérévolutionnaire et qu'elle a désormais perdu ses bases :

> *« Il y a un sentiment d'union, de compagnonnage si l'on veut, qui lie entre eux tous les membres de la classe industrielle, de manière que les derniers ouvriers des manufactures (...) se regardaient comme compagnons de leurs chefs (...). Or la condition des chefs de la classe industrielle est très améliorée (...). Avant la Révolution, les manœuvres qui forment la masse de la classe industrielle avaient des soutiens puisqu'ils faisaient cause commune avec les banquiers, les négociants et les manufacturiers. Aujourd'hui qu'ils se voient abandonnés par tout ce qu'il y avait de puissant dans leur classe, ils ont nécessairement de l'humeur contre l'allure politique actuelle* (p.455-456).

Il est dommage que la date de ce texte ne soit pas connue ; il décrit une dynamique historique inverse de celle qui était souhaitée. Or un second texte, les fragments d'un ouvrage intitulé *« De l'organisation sociale » (op.cit.,* Tome V, p.107-136), semble tirer les enseignements du premier en affirmant l'autonomie de la *« classe des prolétaires » :*

« le peuple se compose aujourd'hui d'hommes (...) dont l'intelligence est suffisamment développée et la capacité en prévoyance assez épanouie pour qu'il puisse sans inconvénient s'établir un système d'organisation sociale qui les admette comme sociétaires » (p.116).

Dans ce but, devront figurer parmi les premières dépenses de l'Etat celles qui sont nécessaires pour procurer du travail à tous les hommes valides, pour répandre des connaissances positives dans la classe des prolétaires, pour leur procurer *« plaisirs et jouissances propres à développer leur intelligence » (Ibidem.).*

Ces textes sont importants, mais il faut les chercher dans des fragments et brouillons. L'œuvre achevée propose une tout autre analyse de l'hétérogénéité hiérarchisée de la classe industrielle.

C. Charles Fourier, Robert Owen, Pierre-Joseph Proudhon

Le regroupement que nous opérons est périlleux d'une part, parce que les parentés sont limitées entre les trois auteurs, si l'on écarte les qualificatifs de socialisme « utopique » ou « pré-marxiste » trop facilement utilisés pour les réunir, d'autre part, parce que chacun d'entre eux a développé une pensée foisonnante où il n'est pas facile de distinguer entre ce qui résulte d'étapes successives de l'expérience et de la doctrine et ce qui relève de contradictions internes, reflets ou non de contradictions sociales réelles[72]. Cependant, du point de vue qui nous intéresse, ils offrent la caractéristique commune d'aborder les problèmes d'un point de vue radicalement différent de celui des auteurs étudiés jusqu'ici.

En premier lieu, leur préoccupation commune n'est pas d'identifier les sources et les formes de l'hétérogénéité du travail mais de définir les modes d'organisation des travailleurs qui résoudront tendanciellement les problèmes nés de l'hétérogénéité.

En second lieu, face à des approches macroéconomiques ou macrosociales qui privilégient l'analyse des rapports entre classes, ils adoptent comme point de départ et comme base de l'édifice social la définition des rapports entre travailleurs au sein des unités de production. Nous nous intéresserons surtout à Proudhon, à la fois pour la richesse de ses contributions et pour l'influence majeure qu'il exercera durablement sur le mouvement ouvrier, mais il n'est pas sans intérêt de montrer, sur les deux points qui viennent d'être mentionnés, des analogies avec Owen et Fourier.

1. Division du travail et travailleur collectif

Les trois auteurs reconnaissent la nécessité d'une division à la fois technique et sociale du travail, même si la préoccupation d'autosuffisance est présente dans les communautés agro-industrielles d'Owen. Les spécialisations dans la production et donc l'organisation des échanges constituent des nécessités économiques non contestées. Elles ne doivent pas, pour autant, engendrer parcellisation des tâches et rigidité des spécialisations. Pour Fourier, la division du travail permet à chacun de travailler selon ses passions, mais celles-ci sont multiples et variables ce qui implique, dans le Phalanstère, un travail polyvalent par rotation, après abolition de toutes différences entre les races et les sexes. Pour Proudhon, au sein des communautés ouvrières, tout individu *« a le droit d'en remplir successivement toutes les fonctions, d'en remplir tous les grades, suivant les convenances du sexe, de l'âge, du talent,*

[72] Sur cette difficulté, particulièrement forte en ce qui concerne l'œuvre de Proudhon, voir : Ansart, 1967 ; Haubtmann, 1980 et l'introduction de Jean Bancal aux *Œuvres choisies* de Proudhon (1967).

de l'ancienneté (…) ; son éducation, son instruction et son apprentissage doivent en conséquence être dirigés de telle sorte qu'en lui faisant supporter sa part des corvées répugnantes et pénibles, ils lui fassent parcourir une série de travaux et de connaissances et lui assurent, à l'époque de la maturité, une aptitude encyclopédique et un revenu suffisant » (Idée générale de la révolution au XIX° *siècle,* 1851*,* cité dans Bancal, 1967, p.130). À l'hétérogénéité des tâches répondent donc la polytechnicité et la mobilité des travailleurs sans hiérarchie autre que fonctionnelle[73].

Un tel projet implique une politique généralisée d'éducation, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sous la responsabilité principale des parents et des communes. Le rejet de principe de toute coupure entre travail et formation ainsi que la nécessité pratique du financement de la scolarisation impliquent un large recours au travail productif des enfants ; Proudhon dénonce le gaspillage que représentent *« ces millions de jeunes travailleurs, dont la force perdue est énorme, et qui livreraient leur travail si joyeusement et à si bas prix »* (Proudhon, 1865, p.344).

La division technique du travail a une autre conséquence. Elle engendre la force collective du travail[74], *« cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts »* (Proudhon cité dans Bancal, 1967, p.75). Le capitaliste s'approprie cette force collective en se contentant de payer des journées de travail ; le travailleur doit devenir propriétaire de la valeur qu'il crée. Cette récupération suppose que les travailleurs assurent eux-mêmes l'organisation de la production.

2. L'unité de production, base de l'organisation des travailleurs

a) Pour Fourier, Owen et Proudhon, le cœur d'une organisation sociale alternative est l'unité de production. Les deux premiers n'iront que peu au-delà tandis que Proudhon en fera le socle d'une société fondée sur l'anarchie.

Il est sans intérêt de revenir sur les descriptions, bien connues, des villages de coopération agro-industrielle d'Owen ou du Phalanstère de Fourier. Leur idée commune est que la qualité de vie qu'ils offriront et l'efficacité productive dont feront preuve des travailleurs unis et enthousiastes provoqueront un rapide mouvement d'imitation. L'organisation économique et sociale se transformera par diffusion spontanée, sans conflits ni nécessité d'intervention publique[75]. Tout au plus conviendra-t-il d'organiser un système de financement initial de ces expériences. Les échecs répétés conduiront les deux auteurs soit à un réformisme plus modeste (le mouvement coopératif pour Owen ; voir chapitre 3, point III), soit à l'acceptation d'étapes intermédiaires (la « demi-association » pour Fourier). Ils révèlent la faiblesse intrinsèque de projets de transformation sociale conçus sur la seule base d'un modèle microéconomique.

---

[73] Comme dans bien d'autres passages de *Misère de la philosophie,* Marx est injuste sur ce point à l'égard de Proudhon lorsqu'il écrit : *M. Proudhon (…) propose à l'ouvrier de faire non seulement la douzième partie d'une épingle, mais successivement toutes les douze parties. L'ouvrier arriverait ainsi à la science et à la conscience de l'épingle (…). Et pour réaliser cet idéal, il n'imagine rien de mieux que de nous ramener au compagnon, ou tout au plus au maître artisan du moyen âge »* (Marx, 1847, pp.108-109).

[74] Sur l'exaltation de la force collective du travail, voir l'encadré 3.4.

[75] Sauf si des forces rétrogrades sabotent des expériences prometteuses. Voir, sur cette attitude d'optimisme conditionnel, l'encadré 3.5.

Encadré 3.4

Alphonse Daudet

Jack . Mœurs contemporaines ou « la force collective du travail »

1876

La scène se passe aux forges d'Indret, établissement d'Etat de constructions navales, proche de Nantes.

« On venait de terminer, pour une canonnière de l'Etat, une superbe machine à vapeur de la force de mille chevaux. (…) ; les ingénieurs d'Indret avaient décidé de l'embarquer, toute montée et d'une seule pièce (…). Quand elle apparut à la lumière, luisante, grandiose et solide, une immense acclamation l'accueillit (…).

Parmi les deux mille ouvriers de l'usine, il ne s'en trouvait pas un peut-être qui n'eût coopéré à ce beau travail dans la mesure de son talent ou de ses forces. Mais ils avaient travaillé isolément, chacun de son côté, presque à tâtons, comme le soldat combat pendant la bataille, perdu dans la foule et le bruit, tirant droit devant lui sans juger de l'effet ou de l'utilité de ses coups, enveloppé d'une aveuglante fumée rouge qui l'empêche de rien apercevoir au-delà du coin où il se trouve.

Maintenant ils la voyaient, leur machine, debout dans son ensemble, ajustée pièce à pièce. Et ils étaient fiers ! (…). Ils l'admiraient en connaisseurs, la flattaient de leurs grosses mains rugueuses, la caressaient, lui parlaient dans leur rude langage (…). Les fondeurs montraient avec orgueil les énormes hélices en bronze plein : « C'est nous qui les avons fondues », disaient-ils. Les forgerons répondaient : « Nous avons travaillé le fer, nous autres, et il y en a de notre sueur, là-dedans ! ». Et les chaudronniers, les riveurs célébraient non sans raison l'énorme réservoir fardé de rouge, passé au minium comme un éléphant de combat. Si ceux-là vantaient le métal, les ingénieurs, les dessinateurs, les ajusteurs se glorifiaient de la forme. (…).

Des deux côtés, la foule lui faisait cortège, directeur, inspecteurs, apprentis, compagnons, tous marchant pêle-mêle les yeux fixés sur la machine (…) ; les compagnons éprouvent en la contemplant la satisfaction de l'œuvre accomplie, une émotion singulière et divine qui paye en une minute les efforts de toute une année, met au-dessus de la peine éprouvée l'orgueil de la difficulté vaincue. »

(Daudet, 1876, II° Partie, chapitre III, p.223-224).

Cette évocation magnifique de la force du travail collectif se situe dans un roman où apparaît à plusieurs reprises un personnage ridicule, « l'homme qui avait lu Proudhon ». Alphonse Daudet, en tout cas, semble avoir lu Proudhon ou, pour le moins, partager certaines de ses conceptions.

Voir l'Encadré 3.10 sur l'usage du roman comme source historique.

Une telle faiblesse ne peut être reprochée à Proudhon. Les associations de travailleurs, produits d'un contrat librement conclu entre leurs membres, constituent la cellule élémentaire d'une économie mutualiste[76] qui, par emboîtements successifs, toujours librement conclus, s'achève au sommet par une « fédération agricole-industrielle » complétée par une mutuelle du crédit et une mutuelle de l'assurance. Parallèlement, et selon la même logique de contrats emboîtés depuis les communautés élémentaires, s'édifie une structure politique fédérale nationale, à son tour englobée dans une confédération internationale.

Dans une telle économie construite à l'initiative des travailleurs, ceux-ci disparaissent en tant que classe. L'Etat réunit des groupes qui se sont librement constitués pour l'exercice de fonctions spécialisées et qui organisent leurs rapports sur une base contractuelle. Chaque individu intervient alternativement comme travailleur, comme consommateur, comme citoyen en fonction de ses diverses appartenances (organisation productive, association de consommateurs, collectivité territoriale). Il est exclu que l'une des fonctions ait la possibilité d'imposer sa volonté aux autres en créant un rapport de forces qui lui serait favorable. Une

[76] « *L'unité constitutive de la société est l'atelier* » écrit Proudhon dans les *Contradictions économiques.*

Encadré 3.5

Eugène Sue

Le Juif errant ou « l'usine fouriériste »

1844

Feuilletoniste à succès, Eugène Sue, après le succès des *Mystères de Paris* (1842), publie sous la même forme *Le Juif errant* (Sue, 1844). Accueilli comme le roman de la « jésuitophobie » (Francis Lacassin, « Eugène Sue et son temps », *in* Sue, *op.cit.,* p.12), l'œuvre est surtout intéressante par la violente critique du système social qu'elle présente. Elle dénonce pêle-mêle les conditions de travail dangereuses et les conditions de logement insalubres des ouvriers, la faiblesse des salaires, surtout féminins, la menace permanente du chômage et de l'invalidité, l'absence de protection face aux injustices patronales. En cela *Le Juif errant* ne fait que reprendre les thèmes des *Mystères de Paris* ; il innove lorsqu'il s'agit de proposer des solutions. Dans la première œuvre, Eugène Sue cherche des remèdes dans quelques modifications de la législation mais, avant tout, dans la générosité des riches ; la création de la « banque des pauvres » en donne l'illustration typique (Sue, 1842, 8° partie, chapitre XIV). Dans le second ouvrage, c'est à la rationalité de l'entrepreneur capitaliste qu'il fait appel en proposant un modèle idyllique, l'usine mécanique créée par Monsieur Hardy, « *bourgeois libéral indépendant éclairé, type du grand manufacturier, amoureux du progrès et du bien-être des artisans* » (Sue, 1844, p.531). Victime des machinations des jésuites, cet entrepreneur moderne assistera finalement à l'incendie de son usine et abandonnera une lutte inégale (Voir principalement : *op.cit.,* « Quatorzième partie. La fabrique », p. 667-714).

Le modèle

Écrit en 1844-1845 et situé en 1832, le roman constitue probablement la première tentative littéraire de présentation d'une usine qui unisse la qualité des conditions de vie, l'équité dans les rapports collectifs de travail et l'efficacité productive. Il offre un modèle plus élaboré que celui du paternalisme traditionnel qui sera illustré plus tard par la comtesse de Ségur ou Hector Malot (voir fascicule 4). Il traduit le « socialisme » affiché mais imprécis de l'auteur[77]. Le thème majeur en est l'affirmation que tous les droits et avantages accordés aux salariés sont finalement des sources de rentabilité et de sécurité pour l'employeur.

La démonstration commence avec la présentation des conditions de vie des travailleurs. L'usine est implantée dans la proche banlieue parisienne, au Plessis. Sur place a été construite une « maison commune » qui offre, pour des loyers modestes, des chambres individuelles aux ouvriers célibataires et des logements aux ménages ainsi qu'un ensemble d'équipements collectifs : cuisines et réfectoires (les familles peuvent aussi se faire apporter les repas dans leurs logements), lingerie, dortoirs pour les enfants, jardins familiaux et plantations d'arbres fruitiers, salle de malades avec *« un très bon médecin »,* salle de réunion et de veillée, où se donnent bals et concerts…

Les avantages sont multiples : bien logés à la porte de l'usine, les ouvriers sont en bonne santé et arrivent frais et dispos à leur travail ; leurs performances s'en ressentent. L'approvisionnement collectif réduit fortement le coût de la vie. S'y ajoutent les gains issus de l'autoproduction familiale et des ventes des produits de la lingerie où travaillent celles des femmes d'ouvriers qui ne sont pas employées à la fabrique. Enfin, et suivant en cela la position des socialistes de la première moitié du XIX° siècle (Dommanget, 1970), Eugène Sue préconise le travail des enfants *« sauf trois heures d'école, bien suffisantes pour eux, depuis l'âge de six ou sept ans » : « à la cuisine (…) ils font la besogne de huit ou dix servantes » ;* ils travaillent au jardin et trient les fruits gâtés… Bref, *« ces chers petits êtres (…) gagnent beaucoup plus qu'ils ne coûtent »* et *« il y a dans la présence de l'enfance, ainsi mêlée à tous les labeurs, quelque chose de doux, de pur, de presque sacré »* (p.680).

Le point original est que toutes ces activités, hors le travail salarié dans l'usine, sont organisées selon le principe de l'association, promu par Monsieur Hardy. Ce sont les femmes qui par roulement prennent en charge les cuisines collectives ; ce sont elles qui gèrent la production et les ventes de la lingerie. Ce sont les parents qui, également par roulement, assurent la surveillance des dortoirs. L'achat des

[77] Louis Chevalier insiste sur les liens qu'Eugène Sue a entretenu avec les fouriéristes ainsi qu 'avec les ouvriers de « *L'atelier* » (Chevalier, 1958, p.137-138 et 510-517).

approvisionnements est réalisé par les ouvriers (le patron donne sa garantie, mais se garantit à son tour sur les salaires). De même, les salariés cotisent pour avoir un médecin et ont une caisse de secours mutuels qui assure les deux tiers du salaire en cas de maladie.

L'avantage du système n'est pas négligeable pour le patron, *« dans ces temps de concurrence désespérée »*, puisqu'il lui permet de faire supporter des réductions de salaire à l'ouvrier : *« si en vivant isolément, trois francs lui suffisent à peine pour vivre, et que le fabricant lui facilite le moyen de vivre avec trente sous grâce à l'association, le salaire de l'artisan pourra, dans un moment de crise commerciale, être réduit de moitié, sans qu'il ait trop à souffrir de cette diminution, encore préférable au chômage, et le fabricant ne sera pas obligé de suspendre ses travaux* (p.691*).*

L'innovation ne porte pas seulement sur les conditions de reproduction de la force de travail, mais aussi sur celles de sa mobilisation productive. Ici encore, elle est source de rentabilité pour l'entrepreneur rationnel : « *Que mes ouvriers aient intérêt à économiser la matière première, intérêt à bien employer leur temps, intérêt à trouver des procédés de fabrication meilleurs, intérêt à ce que ce qui sort de leurs mains soit un chef-d'œuvre… alors mon but est atteint. Eh bien, intéressons mes ouvriers dans les bénéfices que me procureront leur économie, leur activité, leur zèle, leur habileté… ».* La stimulation pécuniaire n'est pas à elle seule suffisante : *« Des trésors d'expérience, de savoir pratique sont souvent enfouis dans les ateliers… ».* Monsieur Hardy crée donc un « comité consultatif » avec ses chefs d'atelier et ses ouvriers les plus habiles ; il est *« bientôt frappé des ressources incroyables, des mille procédés nouveaux, ingénieux, parfaits tout à coup révélés par les travailleurs »* (p.688). Ainsi, il étend « *son ardente sollicitude non seulement sur le bien-être matériel mais sur l'émancipation morale des ouvriers, cherchant par tous les moyens possibles à développer leur intelligence… »* (p.689).

Définie par le triptyque « Association-Communauté-Fraternité », l'usine ainsi conçue n'offre pas seulement aux capitalistes une solution hautement rentable. Elle leur donne une assurance contre les risques de révolte : *« en mettant leur fortune, leur industrie à l'abri de tout bouleversement (…) ils auraient ôté aux travailleurs tout légitime prétexte de trouble, de douloureuses et justes réclamations »* (pp.692-693).

De manière significative, l'ensemble du raisonnement est placé dans la bouche d'Agricol[78], ouvrier et poète, personnage central du roman qui, faisant visiter l'établissement à sa fiancée, lui en décrit l'organisation parfaite. Forgeron très qualifié, poète autodidacte, héros positif par excellence, Agricol n'est que rarement qualifié d'ouvrier par Eugène Sue mais le plus souvent désigné comme un artisan. Après la ruine de l'usine, il deviendra un petit exploitant agricole pour trouver enfin un paisible bonheur.

L'incendie

Pour d'obscures raisons, Monsieur Hardy s'est attiré la haine des Jésuites qui entreprennent de l'abattre en s'appuyant sur l'un de ses concurrents, le baron Tripeaud, mauvais patron qui est aussi un de leurs suppôts. L'intérêt réside ici dans les multiples techniques qu'ils mobilisent conjointement.

En premier lieu, on fait venir des agitateurs et distribuer des tracts pour reprocher aux ouvriers de Monsieur Hardy leur égoïsme de privilégiés. Leurs frères dans la misère ont besoin de leur solidarité agissante. Comment peuvent-ils, eux qui ont « *fait solidement le coup de fusil en juillet »* (p.647), s'endormir dans leur bien-être relatif. On sème ainsi la division au sein des ouvriers de l'usine, mais seulement de manière provisoire ; ils décident finalement de n'entrer en action que si un mouvement général éclate.

En second lieu, on suscite « la jalousie haineuse » des travailleurs du voisinage, ouvriers carriers et tailleurs de pierre, dont le travail est pénible, dangereux et mal payé. Simultanément, un Jésuite vient prêcher le carême à leurs femmes et leur montre *« la fabrique de M.Hardy comme un foyer de corruption, de damnation, capable d'attirer la vengeance du ciel et par conséquent le fléau vengeur sur le canton*[79] *»* (p.668).

Enfin, on s'appuie sur de malheureuses traditions du compagnonnage. Les tailleurs de pierres et les carriers appartiennent à la société des *Loups* tandis qu'un assez grand nombre des ouvriers de M.Hardy, avant d'entrer chez lui, faisaient partie de la société des *Dévorants.* Des rivalités implacables opposent de tout temps les deux groupes et nourrissent des affrontements violents. Les *Loups* vont donc être manipulés pour qu'ils aillent défier les *Dévorants* devant leur usine. La lutte s'engage ; assez vite les

[78] Référence évidente à l'œuvre d'Agricol Perdiguier sur le compagnonnage, plusieurs fois citée dans l'ouvrage, qui eut un fort impact sur les milieux intellectuels de l'époque (Voir fascicule 2, encadré 2.2 - George Sand).

[79] Il s'agit de l'épidémie de choléra qui menace alors la région parisienne.

combattants prennent conscience de son absurdité et se réconcilient, mais des agitateurs, recrutés par les agents des Jésuites dans la pègre parisienne, en ont profité pour se glisser dans l'usine et y mettre le feu.

Ainsi, en tirant parti des divisions entre travailleurs et de la haine d'un concurrent, les Jésuites, ici symboles du pire obscurantisme, sont parvenus à détruire un modèle de réconciliation des classes.

Voir l'encadré 3.10 sur l'usage du roman comme source historique

telle conception de l'objectif final implique des conséquences fortes sur la stratégie et sur les formes d'organisation que doivent adopter les travailleurs dans la phase intermédiaire.

b) Dans son ouvrage posthume, *De la capacité politique des classes ouvrières (1865),* Proudhon prononce un jugement radicalement négatif, à première vue surprenant, sur les coalitions ouvrières dont le Second empire vient, sous conditions, de reconnaître la légitimité. Il développe deux arguments principaux.

En premier lieu, *« dans l'état actuel de la société (...), l'unique garantie d'un prix ou d'un salaire suffisant offerte à tous, soit qu'ils vendent, soit qu'ils achètent, est la libre concurrence » (op.cit.,* p.387). Quels qu'en soient les promoteurs et même si, en ce qui concerne les travailleurs, elle repose sur des objectifs légitimes, *« toute coalition est, de sa nature, un fait dommageable, immoral, par conséquent illégitime »* (p.385). La coalition est la volonté d'imposer des intérêts privés contre l'intérêt de tous ; elle est l'antithèse de l'association des producteurs.

En second lieu, la coalition ouvrière, par les violences dont elle menace ou qu'elle engendre, est incompatible avec ce qui doit être l'objectif stratégique central de la classe ouvrière, l'alliance avec la petite bourgeoisie. Proudhon est sceptique sur la capacité des travailleurs, dans l'état présent de la société, d'accéder seuls à une « *capacité politique réelle* »[80]. Il estime indispensable *« l'alliance (...) entre la petite bourgeoisie industrieuse et commerçante et les classes ouvrières » (op.cit.,* p.192). Or les ouvriers sont *« devenus par la loi sur les coalitions les auxiliaires de l'aristocratie capitaliste contre la petite industrie, le petit commerce et la petite propriété » (op.cit.,* p.399). Ils doivent rejeter le piège qui leur est tendu.

L'organisation des travailleurs, déqualifiés et exploités par la « féodalité industrielle et financière », ne peut donc se faire sous la forme d'actions collectives visant à déplacer les rapports de forces dans la fixation des conditions de salaire et d'emploi. Seules la transformation de la nature des unités de production et leur réappropriation par les travailleurs offrent des perspectives de transformation sociale. Les travailleurs doivent s'organiser comme producteurs indépendants et non comme vendeurs de leur force de travail.

Sans ouvrir la discussion sur la pertinence des modèles de société esquissés par Fourier, Owen et Proudhon et sans sous-estimer la profondeur de leurs divergences, il est intéressant, dans une période où en Angleterre la grande industrie installe sa domination, de voir émerger (ou ré-émerger) le modèle de communautés autonomes de producteurs libres et égaux, réunis sur la seule base d'une adhésion contractuelle. Ce modèle n'est pas seulement celui de théoriciens ou d'utopistes ; il constitue la référence principale des organisations de travailleurs qui émergent, douloureusement, dans les bouleversements et les affrontements sociaux engendrés par la Révolution industrielle.

---

[80] Il ne s'étonne pas «*que refoulée dans l'étroitesse de ses fonctions parcellaires, notre classe ouvrière se montre si peu digne de ce beau nom, et qu'elle mérite plutôt celui de classe des manœuvres, classe des mercenaires ! » (op.cit.,* p.344).

Chapitre 3. Hétérogénéité des formes de lutte et d'organisation ouvrière

Il existe un débat, auquel nous ne participerons pas, sur l'existence d'une classe ouvrière dans la première moitié du XIX° siècle. Par exemple, dans le cas de la France, Rolande Trempé considère que la classe ouvrière plonge ses racines au milieu du XVIII° siècle et que la période 1750-1850 est décisive pour sa formation, tout en notant qu'alors les prolétaires sont encore minoritaires dans le monde du travail (Trempé, 1976, p.3-13). Gérard Noiriel souligne que, jusqu'à la fin du Second empire, du fait de la polyvalence des activités et de l'alternance entre elles, la condition ouvrière ne constitue qu'un moment de l'existence des travailleurs, ce qui est un obstacle décisif à la constitution d'une classe (Noiriel, 1986, p.39-42). Alain Dewerpe s'interroge aussi : *« Pour le XIX° siècle, une question domine : existe-t-il vraiment une « classe ouvrière » et non un agrégat inconstitué de communautés désunies ? »* ; sa réponse est claire : *« ces offres de travail successives ont eu des logiques fort différentes et (…) les combinaisons qu'elles exprimaient, tant dans le procès productif lui-même que dans la vie sociale, correspondent à des systèmes de régulation particuliers »* (Dewerpe, 1989, p.5 et 6). Il semble raisonnable de conclure que nous observons une période de formation de la classe ouvrière à partir de segments hétérogènes et instables[81].

C'est un moment particulièrement pertinent pour mettre en œuvre la problématique que nous avons proposée (fascicule 1, point III). Comment se construisent des « communautés pertinentes » de l'action collective ? Quels sont les fondements objectifs et subjectifs de la prise de conscience d'intérêts et d'adversaires communs ? Comment se définissent les revendications ainsi que les formes d'action et d'organisation ? Quels facteurs engendrent-ils des solidarités et des alliances, temporaires ou durables, entre les communautés élémentaires ou, au contraire, le repli sur la défense d'intérêts particuliers ?

Nous défendrons la thèse suivante : c'est le métier qui constitue, pendant cette période, le socle premier d'une culture commune et d'un rapport de forces permanent face aux employeurs. Les seules organisations durables sont celles des ouvriers de métier. Ces catégories étant à la fois statistiquement minoritaires et directement menacées par l'essor de la grande industrie, la question des alliances apparaît centrale : alliances entre organisations de métier pour la défense d'un mode d'organisation de la production, alliances plus larges avec d'autres catégories de travailleurs contre l'exploitation patronale ou, plus largement encore, alliances avec d'autres classes ou couches sociales sur un programme de réformes politiques.

Bien entendu, les réponses varient selon les pays et les périodes et ne sont jamais simples. La démarche adoptée ici va du plus simple au plus complexe, en acceptant les simplifications nécessaires pour la formulation d'un schéma interprétatif général.

I. Les métiers

Un point de départ s'impose : l'expérience des syndicats de métier tels qu'ils se développent d'abord en Angleterre puis, par héritage direct, dans d'autres pays anglo-saxons, en particulier aux Etats-Unis. Ils fournissent l'exemple le plus achevé d'une forme d'organisation ouvrière fondée sur le contrôle du processus productif. Nous verrons ensuite dans quelle mesure des

[81] Edward P. Thompson propose la même perspective pour la période qu'il étudie en Angleterre (1780-1832) : *The **Making** of the English Working Class* (Thompson, 1963).

logiques et des cultures analogues ont pu émerger et s'exprimer partiellement dans le cas de la France.

A. Le syndicalisme de métier anglo-saxon

Jusqu'à la décennie 1880 la seule structure permanente du syndicalisme britannique est constituée par l'organisation des ouvriers de métier[82]. Ces derniers ont su, dès le XVIII° siècle, créer leurs organisations spécifiques, tantôt clandestines, tantôt tolérées, finalement reconnues. Elles ont connu leur apogée dans la seconde moitié du XIX° siècle, habiles à prendre leur part dans la prospérité d'économies mondialement dominantes[83] et peu sensibles aux courants révolutionnaires qui parcouraient le mouvement ouvrier.

Elles fondent leur puissance sur le contrôle du procès de travail dans l'atelier (*at the workshop level*). Sur cette base, elles s'efforcent d'élargir leur contrôle au fonctionnement du marché du travail et trouvent ainsi les bases d'édification d'un statut relativement privilégié, auquel a été parfois associé le concept d'aristocratie ouvrière. La difficulté centrale qu'elles rencontrent réside dans l'agrégation des intérêts au-delà de chaque métier particulier.

1. Le contrôle de l'exercice du métier

Comme nous l'avons montré (voir chapitre 1, point I.A.22), la maîtrise des savoir-faire professionnels permet aux ouvriers de métier d'exclure les chefs d'entreprise du contrôle direct de l'organisation des tâches productives[84]. Cet élément objectif constitue la base du rapport de forces qui s'établit entre les employeurs et les syndicats de métier. L'objectif principal pour ceux-ci est d'acquérir un monopole de l'offre de travail qualifié grâce à la segmentation du marché du travail.

La première composante de cette stratégie est la coupure entre tâches qualifiées et tâches non qualifiées. Seuls les membres du syndicat de métier ont accès aux premières. Ils luttent énergiquement contre toute tentative des employeurs pour les faire accomplir par des non syndiqués, symboliquement désignés comme *illegal men.* Le maintien de cet espace protégé suppose une résistance à toutes les formes de division technique du travail qui auraient pour effet d'élargir le domaine des tâches non qualifiées ou semi qualifiées.

La seconde composante de l'action des syndicats de métier est la délimitation du champ de compétence spécifique de chaque profession. La solidarité entre les membres du syndicat est construite sur l'homogénéité de leurs intérêts professionnels. La puissance du syndicat repose sur le contrôle qu'il exerce sur un fragment déterminé des tâches productives. Dès lors, les frontières de l'activité de chaque catégorie de spécialistes deviennent un enjeu central des rapports entre les différents syndicats de métier : où cesse le domaine d'intervention de l'ouvrier mécanicien et où commence celui du chaudronnier ? Les conflits de démarcation entre syndicats marquent toute l'histoire du syndicalisme anglo-saxon.

Une fois défini et protégé l'espace réservé de chaque syndicat, s'engage la négociation des conditions d'utilisation de la main-d'œuvre : combien de travailleurs par machine (ou de machines par travailleur), quelles normes de production ou quel rythme moyen de travail et, finalement, pour quel taux de salaire ? Il ne s'agit pas seulement de défendre le pouvoir

---

[82] Voir références bibliographiques de la note 16.

[83] Successivement le Royaume-Uni puis les Etats-Unis.

[84] Sauf dans le cas de petites entreprises créées et dirigées par d'anciens ouvriers de métier.

d'achat mais, plus fondamentalement, de maintenir la solidarité au sein d'une profession contre toute tentative de mise en concurrence des travailleurs par le biais de rémunérations inégales. Pour les mêmes raisons, le recours aux heures supplémentaires sera constamment combattu ou, le cas échéant, réglementé par la négociation.

Ainsi, chaque syndicat s'efforce-t-il de maîtriser d'une part, le contenu et l'intensité des tâches assurées par ses membres, d'autre part, le volume de travail utilisé par l'employeur. Le maintien d'un certain degré de pénurie de la main-d'œuvre qualifiée constitue un élément du pouvoir de négociation. De ce fait, le syndicat doit également contrôler les conditions d'entrée dans la profession.

2. Le contrôle de l'accès au métier

L'intérêt évident des employeurs est de disposer d'une offre abondante de main-d'œuvre pour chaque type de qualification. Le problème du syndicat est de la restreindre. L'instrument spécifique de ce contrôle est le mécanisme de la *closed shop* qui réserve l'accès à une catégorie d'emplois dans une entreprise aux seuls membres du syndicat correspondant. Comme il est difficile d'imposer durablement ce dispositif sur la seule base d'un rapport de forces, inévitablement fluctuant, les syndicats s'appuient le plus souvent sur une institution héritée de l'ère préindustrielle, mais transformée à leur profit : l'apprentissage.

Dans l'Angleterre du XIX° siècle, l'accomplissement de l'apprentissage est, dans la grande majorité des cas, la condition d'accès aux tâches qualifiées et, simultanément, la condition d'admission au syndicat de métier. L'apprentissage fait l'objet de règles coutumières précises dont la fonction affichée est de garantir la compétence des travailleurs, mais dont le rôle réel est aussi de contrôler le volume de l'offre de travail qualifié.

L'apprentissage est un mode d'accès à la qualification excluant toute formation « formalisée »[85], tout contrôle de contenu et toute procédure de certification du niveau atteint. Il est défini par sa durée (de trois à sept ans selon les professions) et par un processus de transmission directe sur le tas des savoirs productifs entre ouvriers de métier et apprentis, sous la seule responsabilité des premiers. Des conditions d'âge maximum lors de l'entrée en apprentissage (généralement 20 ou 21 ans) excluent l'accès aux emplois qualifiés de travailleurs non qualifiés sur la base de l'expérience et de l'ancienneté. Parfois s'ajoutent, dans la pratique, des restrictions supplémentaires fondées sur l'existence de liens familiaux ; la profession tend alors à se constituer en caste. Enfin, les syndicats imposent des proportions maximales, dans l'entreprise, entre nombre d'apprentis et nombre d'ouvriers de métiers de la même spécialité. Cette disposition peut garantir la qualité de la formation en assurant un taux d'encadrement suffisant. Elle permet, aussi et surtout, de limiter le volume de l'offre future de travail qualifié et d'éviter, dans l'immédiat, un processus déguisé de recours à une main-d'œuvre moins qualifiée et faiblement rémunérée.

Ainsi conçu, l'apprentissage constitue l'institution spécifique d'accès à un statut privilégié au sein du salariat industriel anglo-saxon.

[85] C'est-à-dire délivrée dans une institution spécialisée de formation.

3. La construction d'un statut

Les historiens du travail et du mouvement ouvrier ont mis l'accent sur la spécificité de la catégorie sociale que constituent les ouvriers de métier dans la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis du XIX° siècle. Nous n'entrerons pas dans les débats complexes qui ont porté sur la pertinence du concept d'aristocratie ouvrière pour désigner tout ou partie de cette catégorie. Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'à partir de la place spécifique occupée dans le processus productif, les ouvriers de métier ont su construire un ensemble de normes, de procédures, d'institutions qui les plaçaient dans une position clairement séparée de celle du prolétariat non qualifié ou semi qualifié.

Cette différence est déjà évidente dans les taux de salaire, les niveaux de vie et les garanties dans l'emploi. Elle est renforcée par le système diversifié de protection sociale que les syndicats ont progressivement édifié. Ce système trouve son origine dans les sociétés d'aide mutuelle (*friendly societies*) qui se développent dès l'aube de la Révolution industrielle. Elles visent à la fois à pallier l'absence de tout dispositif de sécurité sociale et à offrir une structure de repli à l'action ouvrière dans les phases de répression ouverte. Mais, au-delà de leur rôle protecteur, ces mécanismes ont contribué à façonner la spécificité des syndicats de métier.

En premier lieu, l'élargissement des prestations offertes et la nécessité de constituer des réserves donnent au syndicalisme une assise financière qui contribue à sa puissance. L'un des mécanismes stratégiques est constitué par les fonds qui permettent, en cas de conflit, de verser des indemnités aux grévistes et donnent ainsi la capacité de soutenir des conflits de longue durée. Cette force financière a sa contrepartie. D'une part, le souci de préserver les ressources accumulées conduit souvent à une extrême prudence quant au déclanchement des grèves. La voie de la négociation « raisonnable » est alors privilégiée. D'autre part, la diversification des prestations suppose des adhérents capables de payer régulièrement des cotisations élevées. Elle renforce la tendance du syndicalisme à se concentrer sur les catégories relativement aisées de la classe ouvrière.

En second lieu, le système des prestations se trouve partiellement soumis à la logique globale d'un syndicalisme centré sur le contrôle d'un marché du travail volontairement segmenté. Deux exemples en témoignent.

Au milieu du siècle, un certain nombre de syndicats mettent en place des prestations d'aide financière à l'émigration. Cette initiative peut paraître curieuse, émanant de syndicats hostiles à l'immigration, voire à l'embauche de travailleurs extérieurs à la région. Elle s'explique uniquement par la crainte de voir apparaître des excédents de main-d'œuvre qualifiée susceptibles d'affaiblir le pouvoir de négociation des syndicats locaux.

La même logique préside à la mise en place du *tramping system,* mécanisme d'aide à la mobilité géographique des chômeurs. Ces derniers, munis d'un document certifiant leur appartenance à un syndicat local, se voient garantir une indemnité de voyage ainsi qu'un hébergement et une indemnité de résidence dans les villes de passage au cours de leurs déplacements à la recherche d'un emploi. Apparaît ainsi la préfiguration de l'indemnisation du chômage et de l'aide à la mobilité. Aider la migration géographique des chômeurs, c'est éviter l'apparition d'excédents de main-d'œuvre sur les marchés du travail locaux. Symétriquement, la durée d'accueil dans une ville sera strictement limitée au temps nécessaire pour vérifier l'existence d'emplois disponibles sur place. Le chômeur mobile ne doit pas contribuer au déséquilibre du marché local de l'emploi. C'est la mauvaise circulation des informations sur l'état des marchés locaux et, donc, la possibilité de situations simultanées de pénuries et d'excédents selon les territoires qui fondent la rationalité du système.

Il disparaîtra progressivement dans la seconde moitié du siècle, en même temps que les conditions qui l'ont fait naître, en laissant la place à un système classique d'assurance-

chômage, toujours financé par les syndicats. L'indemnisation constitue l'instrument nécessaire pour éviter une concurrence dangereuse entre titulaires d'emploi et chômeurs de même qualification.

4. Efficacité et limites du syndicalisme de métier

Nous traitons simultanément les deux questions car elles sont indissociables. Les sources de l'efficacité, qui résultent principalement de la place occupée dans le processus productif et de la capacité de mobilisation collective, déterminent aussi ses limites (Voir le cas d'école analysé par John Commons, encadré 3.6).

41. Le contrôle du travail

Il faut tout d'abord réfuter les analyses qui font du syndicalisme de métier la simple survivance de formes corporatives préindustrielles et l'instrument de la défense rétrograde d'intérêts catégoriels. Certes, ce syndicalisme s'est construit en réutilisant à son profit certains mécanismes issus des corporations : apprentissage, monopole des métiers, fixation des tarifs. Mais il n'est pas inutile de rappeler (voir fascicule 2, chapitre 1, point III) que de tels mécanismes avaient été créés pour la protection des intérêts des maîtres. Le syndicalisme les a « retournés » pour qu'ils servent à la défense des intérêts des travailleurs. Ce n'est pas une mince différence.

Surtout, ce serait un contresens de ne faire du syndicalisme de métier que l'instrument de la survie du statut des métiers de l'ère préindustrielle. Certes, il trouve son origine dans les corps de métier traditionnels, mais il ne se développe et n'atteint son apogée, dans le deuxième tiers du XIX° siècle, que lorsqu'il est investi par les nouveaux ouvriers qualifiés rendus nécessaires par la Révolution industrielle. La force dominante des *trade unions* n'est alors pas constituée par les ébénistes, les forgerons ou les tisserands. Elle se situe dans les métiers de la mécanique qui maîtrisent la production, le réglage, l'entretien et la réparation des machines et la réalisation des biens d'équipement complexes (par exemple, chantiers navals, construction de bâtiments industriels, de locomotives…). Ces productions sont d'une grande diversité, d'une mise au point délicate. Elles sont constamment modifiées par des innovations techniques, souvent imaginées par les travailleurs. Elles exigent une main-d'œuvre hautement qualifiée, expérimentée, dotée d'une conscience professionnelle et d'une capacité d'adaptation élevées.

De tels travailleurs ne sont plus seulement confrontés à des artisans ou de petits patrons, souvent sortis de leurs rangs. Ils ont affaire à des capitalistes industriels qui souhaiteraient vivement réduire leur pouvoir, mais qui savent que leurs compétences sont la condition de la performance de l'entreprise. Ce n'est pas un hasard que les syndicats de métier atteignent leur plus grande puissance d'abord au Royaume-Uni, ensuite aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans les deux pays qui vont successivement imposer leur hégémonie grâce, entre autres, à leur maîtrise de la production des machines. Même s'ils affrontent, parfois violemment, les syndicats de métier, les chefs d'entreprise doivent finalement composer avec eux tant qu'ils ne peuvent se passer de la qualification de leurs membres, ni briser leur solidarité.

De leur côté, les syndicats de métier, s'ils défendent farouchement leurs pouvoirs et le statut de leurs membres, mesurent bien les avantages qu'ils tirent de la prospérité des entreprises et de la croissance économique globale. Tant qu'ils ne se sentiront pas menacés d'élimination ou de marginalisation, ils adopteront, en matière politique et sociale, des positions conservatrices, souvent justifiées par une affirmation d'apolitisme. Leurs dirigeants seront soucieux de

Encadré 3.6

John R. Commons

American Shoemakers

1910

L'étude pionnière de John Commons sur les cordonniers illustre, pour les Etats-Unis, les différentes étapes de l'organisation des métiers et des luttes ouvrières en fonction de la transformation des produits, des marchés et des techniques (Commons, 1910).

1. Dès 1648, apparaît à Boston parmi les cordonniers ce qui est probablement la première « corporation » (*gild*) créée aux Etats-Unis. S'agissant d'une production réalisée sur la commande du client, l'objectif premier est d'éviter la concurrence de produits de mauvaise qualité. Comme en Europe de longue date, la *gild* s'attache à interdire ou à pénaliser de telles productions et à imposer des prix

2. À la fin du XVIII° siècle, avec l'apparition d'une production pour la vente en magasin sur stock, s'opère la séparation entre l'organisation des maîtres et celle des compagnons (*journeymen).* La première conserve l'objectif antérieur mais, face aux revendications de salaire de la seconde, elle devient aussi une organisation d'employeurs.

Le conflit sur les salaires se durcit lorsque s'organise la production pour la vente en gros à des marchands qui créent une concurrence sur les prix des produits. Les grèves se multiplient et engendrent des procès pour conspiration (*conspiracy*) intentés contre les organisations de salariés accusées de tenter d'imposer des salaires excessifs par la menace exercée sur les employeurs et sur d'autres salariés.

3. À partir des années 1830, le contrôle de la production passe progressivement entre les mains de grands marchands capitalistes travaillant pour de vastes marchés. Ils mettent en concurrence les différentes formes de production auxquelles ils peuvent avoir recours : production dans leurs propres ateliers, travail à domicile, travail des prisonniers et sous-traitance auprès des *sweatshops* gérées par des *contractors* (souvent d'anciens maîtres des *gilds* ruinés par la concurrence sur les prix).

Les organisations de travailleurs ne peuvent résister à cette pression que dans le cas de productions réalisées sur commande du client ou de produits de haute qualité. Elles ne survivent donc que grâce à la segmentation de la production en deux segments non concurrents. À la production de masse correspond un marché du travail concurrentiel régi par les conditions de production les moins coûteuses. Le syndicalisme de métier défend la position des seuls travailleurs qualifiés sur un marché professionnel.

4. Au cours des décennies 1850 et 1860, l'introduction des machines et du *factory system* change à nouveau la donne. Le syndicalisme de masse des *Knights* se développe d'abord rapidement dans la branche, puis s'effondre dans une lutte sans espoir contre les abus du machinisme. Il ne parvient pas, en effet, à unifier les intérêts de travailleurs appartenant aux différentes strates productives qui représentent les étapes successives de la transformation du secteur. Les machines détruisent le monopole des travailleurs qualifiés. Leur seule ligne de défense possible est de refuser « *to teach the greenhands* », c'est-à-dire d'assurer la formation à l'utilisation des machines de la main-d'oeuvre nouvelle, d'origine rurale ou immigrée.

respectabilité et de légitimité, préférant à l'action politique la recherche de compromis durables avec le patronat[86].

La situation bascule lorsque le progrès technique offre progressivement aux chefs d'entreprise la possibilité d'assurer l'essentiel du processus de production de masse, y compris la production des biens d'équipement, par des machines spécialisées dont l'utilisation

[86] De ce fait, le patronat, ou une fraction « éclairée » de celui-ci, peut percevoir l'intérêt qu'il a à ménager les syndicats de métier pour contenir ou combattre d'autres formes plus radicales d'action ouvrière.

ne requiert qu'une main-d'œuvre semi qualifiée (voir fascicule 4). Les ouvriers de métier sont alors exclus des tâches directement productives et isolés dans les fonctions d'entretien et de réparation, elles-mêmes progressivement standardisées. Le patronat mène un combat systématique pour éliminer le contrôle ouvrier sur la production. Certains syndicats de métier s'efforcent de maintenir leur stratégie élitiste sur des territoires en peau de chagrin[87] ; d'autres optent pour le radicalisme, cherchant à créer les conditions politiques d'émergence d'une société où les travailleurs retrouveraient leur pouvoir sur la production.

Les cultures professionnelles, les identités collectives, les formes de lutte, les rapports de forces qui font l'efficacité du syndicalisme de métier reposent sur un état de développement des techniques de production et sur les formes d'organisation du travail qui lui sont associées. Elles y trouvent aussi leurs limites. Ce constat n'implique pas l'acceptation d'un déterminisme technologique. Nous verrons au contraire (fascicule 4) que les choix technologiques et organisationnels des entrepreneurs à la fin du XIX° siècle sont partiellement explicables par une stratégie de reconquête du pouvoir sur les lieux de production.

42. Les formes et les espaces de la mobilisation

La force et la permanence de la capacité de mobilisation sont impressionnantes dans le cadre de chaque métier. Les difficultés commencent, mais peuvent être résolues, lorsqu'il s'agit d'établir des alliances durables entre métiers. En revanche, les obstacles sont, sauf exceptions, infranchissables pour l'extension vers d'autres segments de la population ouvrière.

a) L'unité du métier

Le métier est un puissant facteur de mobilisation collective. Il favorise d'abord une prise de conscience directe de l'homogénéité des intérêts de ses membres, mais, plus profondément, il engendre une culture commune, souvent renforcée par les liens familiaux ou les origines locales.

Les ouvriers de métier, même lorsque la loi leur interdit de créer leurs organisations spécifiques, parviennent, grâce à leur solidarité et à leur combativité, à imposer aux employeurs des *work rules*, qui sont coutumières avant d'être, plus tardivement, codifiées par la négociation. Ils refusent la reconnaissance d'une relation de subordination à l'égard de l'employeur et n'acceptent que des obligations de résultats.

David Montgomery distingue trois composantes du code moral des ouvriers de métier (*craftsmen*) :

- la fixation d'un quota de production *(stint)* pour chaque type de poste de travail ;
- un comportement « viril » à l'égard du patron *(a manly bearing toward the boss)* qui implique, par exemple, de refuser de travailler si l'on est surveillé par lui ;
- une solidarité entre membres du métier, en particulier face aux tentatives de mise en concurrence ou en rivalité par l'employeur (Montgomery, 1979, chapitre I).

[87] Ainsi, aux Etats-Unis, l'AFL (*American Federation of Labor*) parviendra à maintenir jusqu'aux années 1930 (sauf durant de brèves périodes) la domination d'un syndicalisme de métier dans un contexte de faible syndicalisation globale.

La solidarité, qui s'établit dans l'atelier face au patron, s'organise d'abord à l'échelle locale, celle qui correspond au fonctionnement effectif du marché du travail tant que les mobilités sont limitées aux bassins locaux d'emploi. Cependant, les syndicats de métier locaux seront, avec le développement industriel, rapidement confrontés à un double problème.

- D'une part, l'élargissement des marchés des produits avec l'amélioration des transports, engendre la mise en concurrence, notamment par les coûts salariaux, des différentes zones de production. Les syndicats de métier doivent harmoniser les taux de salaire dans la même profession (unification des taux, proportionnalité au coût de la vie…).
- D'autre part, comme nous l'avons vu, la coexistence de bassins d'emploi avec pénurie ou surabondance de main-d'œuvre exige une maîtrise de la mobilité géographique par le syndicat.

La coopération nécessaire entre syndicats locaux conduit logiquement à la création de structures de coordination nationale dans le cadre de chaque métier. L'homogénéité des intérêts et des cultures professionnelles requiert ou facilite ce mouvement, même si les traditions d'indépendance et les rivalités créent parfois de redoutables obstacles. Dans la deuxième moitié du XIX° siècle, pratiquement tous les métiers ont consolidé de telles organisations nationales[88].

b) L'alliance des métiers

Une seconde étape logique dans l'agrégation des intérêts est constituée par l'organisation de la solidarité entre les différents métiers Un tel mouvement n'a cependant rien de spontané. Par nature, les syndicats de métier engendrent un marché du travail segmenté ; en l'absence de mobilité professionnelle, il n'y a pas de tendance à l'homogénéisation des conditions de travail ou de rémunération entre les différents métiers. De plus, les problèmes de délimitation des champs de compétence (*demarcation*) constituent souvent un objet d'affrontement entre syndicats de métier.

La solidarité doit donc être construite pour que puissent émerger des instances de coordination permanentes. Elle s'établit sur des bases variées, par exemple :

- l'organisation d'une solidarité financière, principalement en cas de grève ;
- l'appui à la syndicalisation dans des métiers ou des entreprises nouvelles[89] ;
- la poursuite d'objectifs politiques impliquant une action législative.

En Angleterre, après de multiples tentatives éphémères, c'est seulement au début de la décennie 1860 que la consolidation de la *Junta* (Webb, 1894, chapitre 5) donne un élan décisif à l'organisation interprofessionnelle. Encore la *Junta* ne regroupe-t-elle, au départ, que cinq syndicats de métier londoniens. Mais elle démontre la possibilité et l'efficacité d'une structure permanente de coopération. Elle est ainsi à l'origine du mouvement de création de *Trades Councils* dans les principaux centres urbains britanniques. Parmi eux, le *London Trades*

---

[88] Voire internationales aux Etats-Unis lorsqu'elles couvrent aussi le Canada.

[89] Aux Etats-Unis, dans la seconde moitié du XIX° siècle, les syndicats de métier ont largement recours aux *sympathy strikes.* Les syndicats de métier d'une entreprise ou d'une branche s'associent à une grève menée par l'un d'entre d'eux, notamment lorsqu'il cherche à imposer sa reconnaissance par un employeur ou l'acceptation par lui des *work rules* définies par le syndicat.

Council fait office de porte-parole à l'échelon national jusqu'à la réunion d'un *Trades Union Congress*[90].

Aux Etats-Unis, la *Federation of Organized Trades and Labor Unions* est créée en 1881 en s'inspirant du TUC. Elle devient, en 1886, l'*American Federation of Labor* qui représentera durablement la pure logique des syndicats de métier (Collomp, 1994).

c) La fermeture des métiers

Autant la solidarité est forte et directe au sein des métiers et parvient, malgré des difficultés, à s'organiser entre métiers, autant elle reste absente entre les membres des syndicats de métier et les autres catégories du salariat[91].

Les syndicats de métier sont, par principe, fermés aux ouvriers non qualifiés ou semi qualifiés. Ils sont activement attachés au maintien des différences de salaire et de statut social qui les distinguent de ces catégories. Grâce aux limites d'âge sur l'apprentissage, ils bloquent même leur possibilité d'accession, en cours de vie active, au statut d'ouvrier de métier. C'est en général en s'appuyant sur l'argument de la qualification qu'ils justifient d'autres formes d'exclusions discriminatoires.

Ils sont d'abord fermés aux femmes, si l'on excepte quelques très rares syndicats de femmes qui parviennent à faire reconnaître leur métier[92].

Dans les cas des Etats-Unis, ils sont presque toujours fermés aux Noirs. Ils sont, le plus souvent, difficiles d'accès aux immigrants autres que ceux provenant d'Europe du Nord. Même si les autres immigrés ont une qualification acquise, on leur impose, par exemple, de difficiles examens ou des droits d'entrée élevés ; ceci provoquera la création de syndicats italiens, juifs ou mexicains (Green, 1980, chapitre 2).

---

[90] Le *Trades Union Congress*, réuni pour la première fois en 1868, est déjà une formule plus large puisqu'il réunit les syndicats et leurs fédérations ainsi que les bourses du travail et les mutuelles.

[91] Bien sûr, cette affirmation est excessive dans sa formulation abrupte. Mais, elle définit bien la tendance générale. On trouve toujours des exceptions ; elles sont fort rares.

[92] La question, non seulement de la syndicalisation, mais même du principe du travail des femmes, est un objet d'affrontement dès la création de l'Association internationale des travailleurs qui est une structure rassemblant des ouvriers de métier (et quelques intellectuels). Du premier congrès de l'AIT (Genève, 1966) dominé par les mutuellistes ou proudhoniens, on retiendra ce compte-rendu d'un journaliste suisse (cité dans Maitron, 1975, p.44) :

« Une question, entre autres, m'intéressait : on avait dit que l'Association internationale prêchait la soi-disant émancipation de la femme, l'abolition de la famille ; je désirais entendre une explication catégorique à ce sujet. Or voici les conclusions du Mémoire sur le rôle de la femme dans la société lu par un délégué de Paris : la famille est le fondement de la société ; la place de la femme est au foyer domestique ; non seulement nous ne voulons pas qu'elle l'abandonne pour siéger dans une assemblée politique ou opérer dans un club, mais nous ne voudrions pas même, s'il était possible, qu'elle le quittât pour s'occuper d'un travail industriel. L'assemblée a été unanime à témoigner par ses applaudissements qu'elle partageait cette manière de voir ».

Il n'y a là rien de nouveau. Lorsque Louis Vasbenter, en 1843, fait une sévère critique « de gauche » des positions de Flora Tristan, lui reprochant notamment de prôner la réconciliation des classes ou le respect de la propriété privée, il ne manque pas non plus de lui faire la leçon sur le rôle des femmes :

« Comme vous, Madame, je comprends tout le bien qui résultera d'un nouveau système d'éducation et d'instruction pour la femme. (…) La vie de la femme est la vie du ménage, la vie domestique, la vie intérieure. (…) Par sa nouvelle éducation, par une instruction large qui la rendrait égale à l'homme, elle exercerait sur lui une légitime et salutaire influence et ses idées ne différant guère de celles de son ***tuteur****, il n'y aurait pas d'assujettissement pour la femme à ce que l'homme la représentât du moins tacitement, devant la société civile ».* Louis Vasbenter, « Lettre à Flora Tristan », reproduit *in* : Faure, Rancière, 1976, p.193- 205.

Ces caractères sont d'autant plus marqués que les ouvriers de métier sont parvenus à construire des organisations puissantes et stables, fondements d'un statut social spécifique. Les pays anglo-saxons représentent, sous cet aspect, les illustrations extrêmes. Si la culture des ouvriers est tout aussi présente dans les pays latins et germaniques, elle n'engendre pas, chez eux, la volonté ou la capacité d'édifier un système de règles et d'organisations qui les sépare du reste du salariat.

B. Force et faiblesse des métiers en France

Le retard de l'industrialisation, la persistance d'une répression des « coalitions » ouvrières jusque dans les années 1860, les divisions idéologiques au sein du mouvement ouvrier contribuent à expliquer la faiblesse, en France, de l'organisation des ouvriers de métier. Cependant, la culture des métiers y apparaît comme l'une des sources essentielles de la prise de conscience des travailleurs et comme le fondement naturel de leur représentation. À la différence des pays anglo-saxons, elle ne légitime pas la mise en place d'un statut spécifique, mais plutôt la revendication du droit à une forme d'organisation supposée généralisable à l'ensemble de la société.

1. Faiblesse des organisations de métier

En simplifiant, il est possible de distinguer deux formes principales d'organisation des travailleurs sur la base du métier. La première, le compagnonnage, ne parvient pas à maîtriser les contradictions que lui a léguées une longue tradition historique. La seconde, la société de secours mutuel, née d'une stratégie de camouflage face à la répression, constitue l'origine des chambres syndicales qui n'apparaissent qu'à la fin de la décennie 1860 pour être durablement décimées après la Commune.

a) Les crises sans fin du compagnonnage

Le compagnonnage est typiquement une forme d'organisation ouvrière préindustrielle. Nous l'avons donc déjà étudié[93] et nous bornerons ici à rappeler pourquoi, malgré la fascination qu'il a exercée sur certains intellectuels[94], il s'est révélé incapable d'organiser la solidarité entre ouvriers de métier (Coornaert, 1966 ; Faure, Rancière, 1976, partie II ; Chevalier, 1958, 3° partie, I ; Sewell, 1983, chapitre VI).

Potentiellement, le compagnonnage semble être une remarquable structure d'accueil pour l'organisation des métiers. À la différence de ce que resteront longtemps les syndicats de métier, il constitue une structure à la fois interprofessionnelle (dans le cadre des « devoirs ») et nationale, voire internationale (dans le cadre des trajectoires de mobilité géographique qualifiante).

La médaille a son revers. Le compagnonnage engendre une logique d'accumulation des segmentations.

- La segmentation est d'abord idéologique entre les « devoirs ». Obscure dans ses origines, elle est particulièrement violente lorsque ses manifestations coïncident avec

[93] Voir fascicule 2, chapitre 1, point III.B.

[94] Voir fascicule 2, encadré 2.2, à propos de George Sand.

des conflits d'intérêts. Il en est ainsi lorsque deux « devoirs » organisent le même métier et luttent pour le partage des territoires. Les « violences compagnonniques » (Chevalier, *op.cit.)* sont l'une des sources de l'assimilation des classes laborieuses aux classes dangereuses.

- La segmentation s'établit ensuite entre les métiers avec de permanentes luttes de classement et, en règle générale, une attitude hostile à la reconnaissance de nouveaux métiers. Ce n'est qu'à l'occasion de rares célébrations que les métiers défilent ensemble et selon un strict protocole des préséances.
- Enfin, une hiérarchie, souvent vexatoire, est établie au sein de chaque « devoir » et de chaque métier en fonction du degré d'avancement dans la trajectoire professionnelle, depuis l' « aspirant » (apprenti) jusqu'au « compagnon fini ».

Une révolte des aspirants contre le comportement des compagnons entraîne la création d'une *Union des travailleurs du Tour de France* qui cherche à établir une solidarité égalitariste et une démocratie interne. Faute de capacité d'attraction, elle ne sera qu'une organisation s'ajoutant aux autres et les appels à l'union d'Agricol Perdiguier n'engendreront que des tentatives sans lendemain.

Le compagnonnage offre une illustration typique de la tension inhérente à toute tentative d'organisation des travailleurs : d'une part, un degré élevé d'homogénéité favorise la constitution et la mobilisation des « communautés pertinentes » de l'action collective ; d'autre part, la capacité d'agréger et de faire converger des intérêts hétérogènes est la condition de construction des solidarités parmi les salariés, base d'un affrontement global avec le patronat. Le compagnonnage satisfait au plus haut degré la première condition, ce qui explique la fraternité qui s'établit entre ses membres et leur combativité. Il sacrifie la seconde, sauf dans des moments historiques exceptionnels (1848, par exemple). Ainsi l'énergie des compagnons s'exerce-t-elle souvent plus violemment à l'égard des membres des autres « devoirs » qu'à l'encontre de leurs employeurs.

b) Des sociétés de secours mutuel aux premières chambres syndicales

Nous avons précisé plus haut[95] le statut ambigu des sociétés de secours mutuel qui naissent, après la Révolution française. Elles servent, à la fois, comme palliatif partiel du recul des formes traditionnelles d'assistance et comme mode de camouflage d'une organisation des travailleurs prohibée par la loi Le Chapelier. Parce qu'elles impliquent d'une part, une forte confiance entre leurs membres, d'autre part, une capacité de régler régulièrement des cotisations non négligeables, les sociétés de secours mutuel sont de fait organisées localement sur la base du métier[96]. Elles peuvent aisément être transformées en caisses de résistance en cas de conflit professionnel.

Nous savons peu de choses sur l'importance réelle et sur les activités concrètes de ces sociétés. Elles apparaissent surtout dans les dossiers de la police et de la justice au moment des vagues de répression. Leur image s'estompe lorsque leur activité est plus ou moins tolérée sous une attentive surveillance policière. Elles sont le lieu d'apprentissage des militants ouvriers qui, lorsque les circonstances le permettront brièvement, c'est-à-dire dans les

---

[95] Chapitre 1, point I.B.21. Voir : Villermé, 1840, chapitre VII ; Dolléans, 1936, tome 1 ; Dewerpe, 1989, p.62-72 ; Sewell, 1983, chapitre VII ; Faure, Rancière, 1976, partie II.

[96] Même si une apparence interprofessionnelle leur est parfois donnée pour éviter les sanctions pénales sur la base de la loi Le Chapelier.

premiers temps de la Révolution de 1848 et dans les dernières années du Second empire, feront émerger, sous des vocabulaires variés, des chambres ouvrières ou chambres syndicales, toujours fondées sur la logique du métier.

Aux compagnonnages, sans capacité d'élargissement ni d'adaptation aux mutations industrielles, se juxtaposent ces sociétés de secours mutuels qui, jusqu'en 1864, sont exposées à la répression dès qu'elles adoptent un comportement revendicatif. La faiblesse des organisations de métier est donc avérée.

2. Force des cultures de métier

Lorsque Alain Faure et Jacques Rancière font l'inventaire de la parole ouvrière en France, entre 1830 et 1851, ils recueillent, pour l'essentiel, le discours d'ouvriers de métier (Faure, Rancière, 1976). Certes, le constat relève de l'évidence puisqu'il s'agit de la seule fraction du salariat qui peut parvenir à accéder à la maîtrise de la parole et de sa diffusion. Il n'en demeure pas moins que c'est sur la base de cette culture qu'est produite la première génération de militants ouvriers et que cette culture imprégnera durablement le mouvement syndical français.

Jacques Rancière, dans un autre ouvrage, insiste sur le caractère dérisoire des rivalités de prestige entre corps de métier et conclut ainsi : *« la dignité ouvrière (...) n'a rien à voir avec la fierté du métier. Celle-ci est bien plutôt, au sein du monde ouvrier, un facteur de divisions qui vont jusqu'à la lutte à mort »* (Rancière, 1981, p.49). Certes, le fait est évident, surtout si l'on évoque les luttes du compagnonnage. Il n'en demeure pas moins que c'est la maîtrise du métier qui est le socle d'affirmation de la capacité et de l'autonomie de l'ouvrier face à son patron.

Toutes les formes de reconnaissance collective des travailleurs, si variées soient-elles, prennent le métier comme référence de base :

- les Conseils de prud'hommes concilient et jugent sur la base des usages de la profession, nés de la coutume ou d'accords collectifs ;
- la délégation des ouvriers à la Commission du Luxembourg, présidée en 1848 par Louis Blanc, est élue par les corps de métiers ;
- il en est de même pour les délégations ouvrières qui sont envoyées aux Expositions universelles ;
- enfin, les chambres syndicales qui naissent, en profitant de la tolérance postérieure au vote de la loi de 1864, s'organisent sur la base des métiers avant de constituer, en 1869, la Chambre fédérale des sociétés ouvrières.

Mais on doit noter que ces formes de reconnaissance ne sont qu'indirectes ou ponctuelles ou fragiles. La faiblesse de l'organisation des métiers fait contraste avec le rôle central qu'ont joué les corps de métiers[97] dans les mobilisations révolutionnaires, en particulier en juillet 1830, février 1848 ou pendant la Commune. Sans que l'on puisse établir des liens de causalité, l'hypothèse que nous défendrons plus loin (voir ci-après, point III) est qu'il existe un lien d'interdépendance entre le fait que les ouvriers de métier n'ont pu constituer des organisations spécifiques stables et le fait qu'ils ont produit un projet de réforme radicale présenté comme valable pour l'ensemble de la société. Incapables d'imposer des règles et

[97] Sans que la distinction soit toujours claire entre salariés et artisans indépendants.

d'établir des institutions qui assurent leur pouvoir et leur statut dans la société présente, ils imaginent une société nouvelle où les travailleurs exerceraient collectivement le pouvoir sur la base de leurs compétences professionnelles élargies.

II. Les territoires et les métiers

Nous avons vu[98] combien, dans la période préindustrielle, les luttes paysannes étaient construites sur des cultures et des solidarités locales. La force mobilisatrice des territoires se manifeste à nouveau au cours de la Révolution industrielle. Elle adopte principalement la forme des révoltes populaires, alliances locales, hétérogènes et provisoires, entre classes ou couches sociales victimes des mutations économiques[99]. Parmi celles-ci, nous traiterons à part des luttes menées contre l'introduction des machines, souvent désignées par le terme de « luddisme », parce qu'elles posent la question d'une connexion entre dynamiques territoriales et dynamiques de métier.

A. Les révoltes populaires locales

Les révoltes populaires des siècles qui ont précédé la Révolution industrielle avaient deux causes principales : des situations de disette ou de famine, des niveaux ou des formes insupportables de prélèvements fiscaux et parafiscaux. Ces facteurs restent présents au début du XIX° siècle, mais leur importance s'atténue progressivement. Ils sont relayés par d'autres, plus directement liés à l'expansion du capitalisme industriel.

Celle-ci s'opère globalement, en effet, aux dépens des formes de production et d'organisation sociale antérieures, même si elle s'appuie parfois sur elles, transitoirement ou durablement. Plusieurs types d'évolutions s'observent, séparément ou conjointement.

- La volonté de favoriser l'exode rural pour alimenter l'industrie en main-d'œuvre conduit à la mise en cause des droits collectifs sur les terres qui constituaient une condition de survie pour la petite exploitation agricole familiale.
- La volonté de réduire le coût de reproduction de la force de travail conduit à ouvrir le marché intérieur aux importations de produits agricoles bon marché provenant des contrées non industrialisées. Cette concurrence frappe durement l'agriculture traditionnelle dont la productivité reste faible. L'Angleterre fournit l'illustration typique de ces deux premiers mouvements.
- La diffusion de produits industriels d'usage courant, qui commencent à être fabriqués à grande échelle, met en péril le tissu des petites unités, artisans et entreprises familiales, qui alimentent les marchés locaux. Les progrès des transports accentuent la menace.

---

98 Voir fascicule 2, chapitre 1, point II.C.

99 Si les territoires sont le lieu de mobilisations et de révoltes populaires face aux conséquences de la Révolution industrielle, ils ont été aussi envisagés, notamment dans une vision conservatrice, comme des espaces de stabilité sociale compatible avec des formes autonomes et équilibrées de développement économique, à l'abri de la misère et des désordres engendrés, au même moment, par la grande industrie. Alors que la ville transforme les « classes laborieuses » en « classes dangereuses », dans le vocabulaire de Louis Chevalier, les territoires ruraux peuvent être le cadre de stratégies d'éradication de la misère assurant la convergence entre les intérêts des différentes classes et couches sociales. Voir l'encadré 3.7.

Encadré 3.7

Honoré de Balzac

Le médecin de campagne ou « le district agro-industriel »

1833

En 1819, fuyant Paris et un mariage devenu impossible, le docteur Benassis s'installe dans la solitude d'une vallée du massif de la Grande Chartreuse qui, quoique proche de Grenoble, est restée dans un état d'extrême arriération. Il ne s'y pratique guère qu'une agriculture d'autosubsistance à base de céréales pauvres, de pommes de terre et de laitages. La seule source d'argent est la vente de fromages à Grenoble, ville qui n'est accessible que par un sentier. Quelques paysans sont faiblement rémunérés par l'administration pour accueillir des orphelins abandonnés. Le peuplement de zones insalubres entretient le crétinisme et d'autres maladies endémiques. À la recherche d'activités pratiques pour tromper son désespoir, le docteur Benassis entreprend la transformation radicale des structures économiques et sociales et des mentalités du canton[100]. Il décide « *d'élever ce pays comme un précepteur élève un enfant* » (Balzac, 1833, p.347).

Il obtient du préfet d'être nommé maire du canton. Sa première initiative est d'entamer le transfert des crétins vers la Savoie. Il se heurte à l'hostilité de la population, soutenue par le curé. Il obtient de l'évêque la nomination d'un curé favorable à son projet, ainsi que l'appui des riches, intéressés par l'économie réalisée sur le coût d'entretien des crétins et par la possibilité offerte de récupérer les terres de ceux-ci pour les transformer en terrains communaux. Il lui faudra cependant six mois pour faire accepter l'opération à la population, puis l'abandon des masures insalubres où vivaient les crétins.

Une fois vaincue cette résistance initiale, le scénario s'accélère. En dix ans, le volume de la population triple au rythme du développement économique « *en vertu d'une loi sociale d'attraction entre les nécessités que nous nous créons et les moyens de les satisfaire* » (p.345). Le docteur a tout de suite compris qu'il n'agirait sur les paysans *« que par des calculs d'intérêt et de bien-être immédiat »* (p.347).

La première étape est entamée avec la création d'une oseraie permettant de produire sur place les paniers nécessaires au transport des fromages. Un ouvrier vannier est attiré de Grenoble en lui fournissant les moyens de son installation ; bientôt, il embauche des ouvriers. Ensuite vient la construction d'une route grâce au travail des habitants[101]; ainsi la vallée peut transporter et vendre son bois. Un maréchal-ferrant s'implante selon le même mécanisme que le vannier. La rénovation des maisons existantes et la construction de nouvelles attirent les spécialistes de la construction. Puis, c'est l'introduction de la culture du blé et donc d'un boulanger, ensuite d'un moulin, de machines agricoles et donc d'un charron et d'un bourrelier. Une multitude de petits établissements nouveaux se créent pour fournir à la ville des fruits, des volailles, de la paille et du foin… *« Le besoin engendrait l'industrie, l'industrie le commerce, le commerce un gain, le gain un bien-être, et le bien-être des idées utiles »* (p.351). Dès la quatrième année, des scieries sont créées et le commerce du bois se subdivise en spécialités.

Un second âge du développement s'amorce après la cinquième année. Cette fois la « demande intérieure » y contribue plus directement avec la multiplication des commerçants et des artisans pour satisfaire les besoins de la population locale. Parallèlement, le perfectionnement de l'élevage permet la création d'un lavoir de laines et de tanneries, donc de moulins à tan utilisant les écorces jusqu'alors inexploitées. Un nouveau juge de paix rejoint le docteur et le curé pour constituer le trio moteur de l'animation du canton. Une école gratuite est créée, puis d'autres services publics sont implantés : bureau de poste, notaire, perception…

La troisième étape est franchie avec la création d'industries à vocation régionale : une fabrique de chaussures, d'abord utilisatrice du cuir local, s'approvisionne bientôt dans tout le département et même jusqu'en Provence tandis qu'elle exporte jusqu'en Suisse. Un succès analogue est obtenu par une fabrique de chapeaux, d'où la création d'une foire aux souliers et aux chapeaux qui complète le marché hebdomadaire aux bestiaux et au blé. Un horloger, un pharmacien, une librairie et un marchand de meubles sont attendus.

---

[100] On consultera sur cette mutation la pénétrante étude de Claude Vienney,1977.

[101] Qui protestent d'abord contre ce rétablissement de la corvée.

Au terme, dix-neuf cents foyers réunissent cinq mille habitants ; il s'y trouve de l'ouvrage pour tous; tout le monde sait lire et écrire. Le docteur Benassis y a gagné *« l'affection tacite des habitants »* et *« la fortune involontairement acquise dans* (ses*) fermes modèles »* (p.359). Il a légué cette fortune afin de fonder un hospice *« pour les gens de la campagne qui, après avoir travaillé pendant toute leur vie, arrivent à une vieillesse honorable et pauvre »* (p.394), afin aussi de créer une institution, présidée par le curé sous la surveillance du Conseil municipal, pour *« donner, dans les hivers trop rudes, des secours à domicile aux individus réellement nécessiteux »* et, finalement, afin d'alimenter un fonds de réserve qui distribuera des bourses aux enfants doués « *pour les arts ou pour les sciences »* (p.395).

De toutes pièces, le docteur Benassis a créé un **district agro-industriel.** Il n'y a pas dans la vallée d'entreprise dominante[102], mais un tissu d'activités indépendantes étroitement complémentaires. Il n'y a pas de paternalisme privé mais des institutions communales[103]. Dans un contexte de plein emploi et de pluriactivité, elles prennent en charge les équipements collectifs, l'éducation, ainsi que la protection des travailleurs âgés et des individus réellement nécessiteux. *« La loi est uniforme, les mœurs, les terres, les intelligences ne le sont pas ; or, l'administration est l'art d'appliquer les lois sans blesser les intérêts, tout y est donc local »* (p.364).

Voir l'Encadré 3. 10 sur l'usage du roman comme source historique.

- Dans certaines branches, la création de grands établissements industriels réduit ou supprime le recours au travail à domicile. Ce qui est en cause n'est pas seulement une source de revenus, mais un équilibre socio-économique organisé sur la base de la famille et d'une gestion autonome des temps, des rythmes et de la division du travail. Ce qui est en jeu, aussi, c'est l'enfermement dans l'usine avec sa discipline et ses contraintes.
- Enfin, la dureté de la concurrence entre capitalistes, industriels et marchands, entraîne une pression à la baisse des salaires ou des « tarifs » qui s'exacerbe au cours des crises cycliques dont la réapparition prend un caractère régulier.

La forme ancienne des révoltes populaires trouve de nouvelles sources dans ces mutations qui, le plus souvent, touchent simultanément diverses catégories sociales, encore fortement imbriquées : salariés, artisans et petits commerçants, petites entreprises familiales… Les solidarités sont d'autant plus fortes qu'elles s'appuient sur un tissu de relations de parenté ou de proximité locale. Les alliances se nouent entre des groupes qui, bien que de nature hétérogène quant à leur position économique et leur statut social, se sentent tous menacés dans leur mode d'existence par le développement de la grande industrie. Ils bénéficient souvent de l'appui des notables locaux, de fractions du clergé et de couches intellectuelles traditionalistes ou humanistes, défenseurs de la société rurale ou du progrès social.

Les historiens ont fourni d'impressionnantes descriptions[104] de ces explosions, tantôt désespérées, tantôt marquées d'apparences festives[105]. Les autorités s'efforcent parfois de les apaiser dans leur première phase ; elles finissent presque toujours par les réprimer durement si elles se prolongent. La fréquence de tels mouvements, la multiplicité de leurs causes et de

---

[102] Le plus gros établissement, la fabrique de chaussures, n'a que quarante ouvriers.

[103] Le curé est lui- même payé par la commune.

[104] Nous utilisons principalement : Laurent, 1976 ; Noiriel, 1986, chapitre 2 ; Duveau, 1946 ; Sewell, 1980, chapitre VII ; Germe, 1979, chapitre 3 ; Thompson, 1963, chapitres 3, 7, 9 et 14.

[105] Par exemple, William Sewell décrit, en France, les grèves des ouvriers textiles, qui sont des travailleurs à domicile ruraux isolés des artisans urbains. Il montre que, pendant la première moitié du XIX° siècle, elles ressemblent plus à des émeutes de grains rurales ou à des processions de jours de fête qu'aux arrêts de travail disciplinés des métiers artisanaux urbains (Sewell, 1980, chapitre VI).

leurs formes, la puissance des mobilisations qu'elles engendrent ne peuvent faire oublier leur limite commune : l'incapacité à se généraliser et à engendrer des organisations structurées et durables.

En premier lieu, l'hétérogénéité des catégories coalisées ne permet que l'adoption de mots d'ordre défensifs, associés à quelques revendications matérielles immédiates. Aucune unification n'est possible autour d'un projet commun. Les résistances sont tenaces ; elles peuvent être violentes ; elles ne parviennent pas à être autre chose que des résistances. Confrontées à la répression et aux violences réciproques qui les accompagnent, les alliances ponctuelles sont bientôt fragilisées, puis rompues et les forces les plus combatives sont éliminées. Le développement même des formes d'organisation et de production capitalistes réduit lentement les communautés d'intérêt qui fondaient ces coalitions.

En second lieu, le salariat rural est trop dispersé et hétérogène (travail à domicile, proto-industrie, premières usines) pour pouvoir s'organiser de manière autonome. Aucune jonction n'est possible avec les ouvriers de métier urbains. D'un côté, ces derniers, comme nous l'avons vu, n'entendent pas se confondre avec un prolétariat qu'ils jugent peu qualifié et peu conscient. De l'autre, les salariés ruraux, intégrés dans un monde imprégné d'idéologies conservatrices, se méfient de leurs collègues urbains qu'on leur décrits pervertis par l'athéisme, la débauche et les idées révolutionnaires. La conscription militaire fait des paysans la source de recrutement principale d'une armée souvent employée à la répression des conflits sociaux.

Sous cet aspect, il est significatif de comparer la situation aux deux extrémités du second Empire. Lors du coup d'Etat fondateur, comme l'ont montré Edouard Dolléans et Georges Duveau, les ouvriers des villes sont restés calmes, soit par écoeurement face à l'évolution qu'ils avaient subie depuis février 1848, soit par illusion à l'égard du programme social de Louis Bonaparte. La résistance vient des campagnes et des petites villes de certaines régions rurales. Elle n'est jamais spécifiquement ouvrière, mais unit des ouvriers, des paysans et des bourgeois qui sont liés par des traditions locales républicaines.

À l'opposé, la Commune, à Paris et à une bien moindre échelle dans quelques grandes villes de province, reste un phénomène purement urbain où artisans et ouvriers de métier jouent un rôle central. Elle n'exerce aucun effet d'entraînement sur les zones rurales et sera réprimée par une armée de conscrits ruraux.

Les territoires constituent donc, dans cette période, un socle de mobilisation. Les solidarités de proximité (économiques, familiales et culturelles) favorisent des prises de conscience et des alliances fondées sur la confiance et sur des valeurs perçues comme communes. Le caractère quasi endémique des révoltes populaires locales montre la puissance de ce mécanisme. Il est, en revanche, dépourvu de deux propriétés essentielles : la capacité de fédérer les coalitions locales en un mouvement national, la capacité d'engendrer des organisations durables porteuses d'un projet commun.

Il reste à vérifier dans quelle mesure le choc du machinisme, ressenti par les travailleurs urbains comme par les travailleurs ruraux, a pu favoriser une jonction de leurs luttes.

B. Les luttes contre l'introduction des machines

Partout, les historiens décrivent la violence des luttes engendrées, au début du XIX° siècle, par l'introduction des machines. Le terme de « luddisme » est souvent utilisé pour les désigner, ce qui a l'inconvénient de laisser supposer une unité de nature entre des conflits qui sont restés, le plus souvent, hétérogènes, spontanés et dispersés.

Le recours aux bris de machines remonte au XVIII° siècle et s'intensifie au début du XIX° siècle. En Angleterre, le luddisme atteint son apogée en 1811-1812 et subsiste de manière organisée jusqu'en 1817. Mal connues parce que nécessairement clandestines, ces formes d'action semblent avoir quelques caractéristiques communes[106].

En premier lieu, elles ne naissent pas du seul fait de l'introduction des machines, mais comme une réaction en dernier recours lorsque d'autres formes d'action ont été épuisées ou sont prohibées. Ainsi, en Angleterre, la forme d'action traditionnelle des ouvriers de métier menacés de substitution par des machines était de recourir à une protection du Parlement et des tribunaux. Les pétitions auprès du premier et les actions ouvertes devant les seconds visaient à obtenir que soient confirmées ou renforcées les réglementations traditionnelles. Elles avaient souvent l'appui des petits entrepreneurs et des notables locaux. C'est seulement lorsque l'option pour le « laisser faire » est affichée par les gouvernements que les ouvriers de métier, souvent travailleurs à domicile, radicalisent leur mouvement, en l'absence d'autres moyens.

En second lieu, comme le montre bien Edward Thompson, il ne s'agit pas d'un mouvement de travailleurs illettrés s'opposant aveuglément à l'introduction des machines ; le même constat est fait, en France par Michelle Perrot. Les luttes sont toujours sélectives. L'opposition ne vise pas toutes les machines, mais celles dont l'effet, souvent explicitement recherché par les employeurs, est d'éliminer le travail masculin qualifié pour le remplacer, en bien moins grande quantité, par le travail des femmes et des enfants ou encore celles dont la dimension implique la production en usine aux dépens du travail à domicile et des petits ateliers ruraux. Les destructions sont ciblées sur les machines qui ont ces caractéristiques, alors que les ouvriers acceptent les machines de petites dimensions qui apparaissent comme des auxiliaires du travailleur manuel ; ils y sont même généralement favorables. Ainsi, observe Michelle Perrot, *« autant (et sans doute plus) qu'une lutte de classes, l'opposition aux machines, à la production industrielle, à ses rythmes, est ici la défense d'un style de vie plus détendu, plus autonome »* (Perrot, 1978, p.362). Dès les années 1830, la parole ouvrière devient progressivement favorable au progrès technique, dont les potentialités la fascinent souvent[107]. La dénonciation portera alors sur le dévoiement de celui-ci au profit des seuls intérêts des employeurs. Avec Edward Thompson, on peut caractériser le luddisme, et plus largement la pratique des bris de machines, comme un conflit de transition entre l'abandon d'anciennes protections d'origine corporative et la conquête par les travailleurs de nouveaux droits grâce à la négociation collective (salaires minimaux par type de tâche, réglementation du travail des femmes et des enfants, ratios hommes/machines, etc.).

En troisième lieu, les luttes contre l'introduction des machines ont été très concentrées, par secteur, dans le temps et dans l'espace. Elles se situent presque exclusivement dans les branches du textile et de l'habillement. Elles concernent successivement différentes filières (coton, laine, soie…) et différentes étapes du processus productif (filature, tissage…) au fur et à mesure de la mise au point de nouvelles machines. Comme il existe, selon ces deux critères, une forte spécialisation spatiale, les impacts locaux sont fortement ressentis, mais en des moments différents. De ce fait, il est plus facile de mettre en œuvre des solidarités avec

---

106 Webb, 1894, chapitre II ; Hobsbawm, 1952 ; Thompson, 1963, chapitre 14 ; Perrot, 1978 ; Dewerpe, 1989, chapitre 2.

107 Voir, par exemple, un peu plus tard, les comptes-rendus des délégations ouvrières aux Expositions universelles.

l'ensemble de la population locale que des solidarités entre différentes organisations d'ouvriers de métier dispersées sur le territoire. La tendance est amplifiée par le caractère clandestin que doivent adopter les formes d'organisation et donc sur le recours privilégié à la communication orale. La coordination, lorsqu'elle existe, est établie à l'échelle géographique entre régions touchées simultanément par la même innovation, plutôt qu'à l'échelle interprofessionnelle, puisque les différents métiers ne sont pas concernés ensemble[108]. Jamais le mouvement ne parviendra à se doter d'objectifs et d'une organisation à l'échelle nationale.

Le diagnostic est donc complexe. Les mouvements de lutte contre l'introduction de machines sont le fait d'ouvriers de métier, menacés d'élimination, qui défendent à la fois leur emploi, leur qualification et leur autonomie. En cela, ils se rattachent clairement à la logique des métiers. Cependant, la concentration de l'impact des innovations techniques successives donne à ces mouvements un caractère essentiellement local, s'appuyant principalement sur des solidarités (y compris des complicités) de proximité : c'est tout un territoire qui lutte contre le chômage et l'appauvrissement. Enfin, l'illégalité (bris de machine et incendies d'usines) et la clandestinité auxquelles ces mouvements sont conduits, une fois épuisés les autres moyens d'action, leur donne parfois, notamment dans certaines régions anglaises, un caractère insurrectionnel. Dans un contexte où la répression est particulièrement brutale, ils sont l'expression concrète d'une radicalité qui trouvera ensuite sa traduction au plan politique dans le mouvement ouvrier.

III. L'action politique et les métiers

Si la Révolution industrielle est la période de formation de la classe ouvrière, elle est, plus largement, celle au cours de laquelle sont mises en place, plus ou moins brutalement, les nouvelles régulations politiques, économiques et sociales répondant aux besoins du développement du capitalisme industriel et financier. Au-delà de la défense des intérêts immédiats des travailleurs, le mouvement ouvrier, encore fragmenté et instable, doit se poser la question de ses objectifs et de ses modes d'intervention dans la construction d'un nouveau type de système social.

La « parole ouvrière » dénonce simultanément deux aspects du nouveau régime. D'une part, la position dominante qu'acquiert la bourgeoisie, tantôt en alliance, tantôt en conflit avec l'aristocratie, s'accompagne d'une négation des droits politiques, individuels ou collectifs, des salariés. Ces derniers, souvent animés par l'idéal républicain, revendiquent des droits de citoyen. Longtemps, beaucoup d'entre eux vont croire que l'instauration du suffrage universel et l'élimination des législations répressives fourniraient la solution du problème. D'autre part, comme les ouvriers de métier sont les principaux acteurs du mouvement, ils réagissent tout aussi profondément à la dépossession de leur autonomie et à la destruction de leur qualification qu'annoncent le machinisme et l'usine. Ils revendiquent des droits de producteurs, c'est-à-dire la maîtrise du procès de travail et du produit de leur travail. Dès lors, une transformation du mode d'organisation du système productif est requise.

[108] Ceci n'empêchera pas, bien sûr, d'organiser une solidarité financière entre métiers.

L'Angleterre et la France offrent des illustrations contrastées des dynamiques historiques que peut engendrer la coexistence des deux démarches et des programmes et des stratégies d'alliance différents qu'elles impliquent[109].

En Angleterre, la revendication citoyenne du Chartisme, après une phase d'exceptionnelle vigueur, s'épuise et laisse place à une forme de trade-unionisme où les ouvriers de métier, satisfaits d'avoir réussi à conforter leur statut, se coupent du reste du salariat et limitent leurs revendications politiques aux changements législatifs nécessaires pour garantir leur capacité d'action.

En France, l'incapacité dans laquelle se trouvent les ouvriers de métier d'obtenir les mêmes résultats les conduit à se rallier à un projet de transformation radicale : l'instauration d'un système productif fondé sur des collectifs de producteurs, libérés de l'autorité et de l'exploitation patronale. La réussite de ce projet exige l'alliance de tous les salariés, mais peut-être aussi, ce qui est objet de débats, l'alliance avec d'autres couches sociales victimes du développement du capitalisme. La perspective est celle d'un choc frontal avec la bourgeoisie.

L'expérience de l'Association internationale des travailleurs rassemble provisoirement les porteurs de ces perspectives contradictoires.

A. Angleterre : organisation des métiers et/ou mobilisation politique ?

La période 1822-1830 constitue une charnière dans l'histoire du mouvement ouvrier britannique face à la Révolution industrielle. Jusqu'à cette date, la violence de l'exploitation économique, renforcée à partir des années 1790 par la répression politique, contribue à l'émergence d'une conscience de classe à travers un antagonisme unificateur face aux classes dominantes. Après 1830, la perspective de réformes politiques, puis, après 1848, une longue phase de prospérité économique, provoquent un fractionnement des objectifs ainsi que des formes d'organisation et d'action[110].

1. Répression et tendance à l'unification

Le peuple anglais a une longue tradition de lutte pour la défense de ses droits et de ses libertés en matière politique[111]. Elle est réactivée par la Révolution française qui favorise l'épanouissement d'un mouvement républicain, alimenté par des intellectuels, mais pour l'essentiel porté par les classes populaires : ouvriers, artisans, petits commerçants. L'alliance des classes dominantes face à une menace révolutionnaire, puis la poussée nationaliste engendrée par les guerres contre la France créent les conditions d'une répression violente.

Elle vise les droits civiques, en particulier avec la suspension, en 1816, de l'*Habeas Corpus*. Elle concerne tout autant l'action syndicale. La succession de mauvaises récoltes et les impôts engendrés par le coût des guerres provoquent, à partir de 1793, une vive activité

---

[109] Il est intéressant de confronter les points de vue très différents qu'adoptent Friedrich Engels et Karl Marx à propos de la question de l'unité ou de l'hétérogénéité de la classe ouvrière, respectivement pour l'Angleterre et la France : voir encadré 3.8.

[110] Voir Thompson, 1963 ; Webb, 1894, chapitres I à V ; Dolléans, 1936, tome 1 ; Bedarida, p.257-330 et 545-573 *in* Droz, 1972 ; Hobsbawm, 1964, chapitres 1 à7 ; Biernacki, 1995, chapitre 9.

[111] Voir Thompson, 1963 : Chapitre4. « L'Anglais né libre » (*free-born Englishman*).

Encadré 3.8

Engels et Marx sur la classe ouvrière pendant la Révolution industrielle

Friedrich Engels et Karl Marx ont consacré à l'analyse de la condition et des luttes de la classe ouvrière, en Angleterre et en France, des textes qui ont, par la suite, été considérés comme des références méthodologiques fondamentales, au moins par les dirigeants politiques et les théoriciens marxistes. Peut-être n'a-t-on pas assez mis en évidence le contraste radical entre leurs deux approches.

1. Commençons, pour respecter l'ordre chronologique, par *La situation de la classe laborieuse en Angleterre* (Engels, 1845). Le plan de l'ouvrage traduit une conception différenciée de la composition de la « classe laborieuse ». La constitution du prolétariat s'est, en effet, réalisée par adjonction de strates successives.

Sa composante centrale se situe dans l'industrie avec les ouvriers d'usine. Encore faut-il sous distinguer. Les « ouvriers d'usine proprement dits » se rencontrent dans l'industrie textile. Elle est alors le lieu principal de la concentration et de la mécanisation, avec la parcellisation des tâches et la généralisation d'un travail déqualifié et abrutissant. Ces ouvriers constituent la catégorie *« la plus nombreuse, la plus ancienne, la plus intelligente et la plus énergique ; elle est (…) à la tête du mouvement ouvrier » (op.cit.,* p.181)[112]. Cependant, la machine y permet l'élimination progressive des hommes par la concurrence des femmes et des enfants. La coexistence du travail des femmes et du chômage des hommes engendre un « renversement des positions » destructeur de l'équilibre familial[113].

D'autres branches industrielles offrent des conditions bien distinctes. Dans la métallurgie, *« l'organisation du travail a conservé (…) quelque chose de l'ancien caractère artisanal » (op.cit.,* p.251). Les petits patrons travaillent avec leurs apprentis soit dans leur atelier, soit, pour utiliser une machine à vapeur, dans des usines divisées en petits ateliers. La qualification y survit tant qu'ils résistent à la concurrence. Les ateliers de modistes recrutent des jeunes filles à la campagne et les logent dans des dortoirs sur leur lieu de travail ; ce quasi-esclavage ruine rapidement leur santé et ne perdure que grâce à un renouvellement continu de la main-d'œuvre. La fabrication des poteries, celle du verre fournissent d'autres exemples de la différenciation des sources d'approvisionnement en main-d'œuvre industrielle et de ses modes d'exploitation.

À côté du prolétariat industriel, Engels décrit le prolétariat des mines, souvent isolé en zone rurale et qui cependant a su créer, en 1843, une *Association générale des mineurs* à l'échelle nationale. Il souligne aussi l'émergence d'un prolétariat agricole avec celle de grandes exploitations mécanisées ; les districts agricoles sont devenus « *le centre principal du paupérisme permanent* » comme les districts industriels sont ceux du « *paupérisme intermittent* » (*op.cit.,* p.320-321). La dispersion de l'habitat et les modes de travail n'ont laissé place qu'à des formes de révolte violente, faute de capacités d'organisation.

Enfin, le panorama se complique avec la prise en compte du rôle joué par l'immigration irlandaise, réservoir inépuisable de main-d'œuvre mise en concurrence avec les salariés anglais non qualifiés pour imposer la diminution de leurs salaires.

Nous sommes donc loin d'un prolétariat unifié ; l'hétérogénéité des conditions est structurellement liée aux conditions de production ; des mécanismes de mise en concurrence selon l'âge, le sexe, la nationalité sont systématiquement mis en œuvre. Les différentes composantes du prolétariat n'ont pas choisi les mêmes formes d'action, ni développé les mêmes capacités d'organisation. Engels étudie le développement des différentes composantes du mouvement ouvrier (les Trade Unions, le Chartisme, le « socialisme anglais » d'inspiration Oweniste) qui *« souvent conjuguent leurs efforts et souvent agissent séparément » (op.cit.,* p.295). Il ne met pas en évidence de tendance « objective » à leur unification.

---

[112] « *… si malgré tout les ouvriers ont non seulement sauvé leur intelligence, mais l'ont en outre développée et aiguisée plus que d'autres, ce n'a été possible que par la révolte contre leur sort et contre la bourgeoisie* » (*op.cit.,* p.228).

[113] Engels précise : « *C'est la femme qui nourrit la famille, et l'homme qui reste à la maison, garde les enfants, balaye les pièces et fait la cuisine (…). On peut aisément imaginer quelle légitime indignation cette castration de fait suscite chez les ouvriers…* » (*op.cit.,* p.192). Mais il prend soin de corriger plus loin : « *Si la domination de la femme sur l'homme, que le système industriel a fatalement engendrée, est inhumaine, la domination de l'homme sur la femme telle qu'elle existait auparavant est nécessairement inhumaine aussi* » (*op.cit.,* p.194-195).

2. Voyons maintenant comment Marx traite (apparemment) des mêmes questions à propos de la France. Ses trois contributions principales ont été rédigées dans de brefs délais pour tirer à chaud les enseignements de phases d'affrontement politique et social aigu : *Les luttes de classes en France* (Marx, 1850) sont consacrées à la Deuxième république, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte* (Marx, 1852) au coup d'État et *La guerre civile en France* (Marx, 1871) à la Commune de Paris. Le contraste est évident entre le traitement que Marx réserve d'une part, à la classe ouvrière, et d'autre part, aux autres classes sociales.

En ce qui concerne ces dernières, l'analyse approfondit les contradictions qui naissent de l'hétérogénéité des positions et des intérêts parmi les différentes fractions qui les composent. La bourgeoisie, au sens large, regroupe les représentants de la grande propriété foncière (y compris l'aristocratie), ceux de la haute finance, ceux de la grande industrie. Leurs stratégies successives de conflit ou d'alliance pour le contrôle du pouvoir politique reflètent la dynamique du développement économique, l'évolution de leurs forces respectives et le degré de la menace exercée par les classes populaires. La petite bourgeoisie des artisans et des boutiquiers oscille entre l'alliance avec le prolétariat pour tirer les marrons du feu et l'union sacrée avec la bourgeoisie lorsque l'ordre social et la propriété privée sont en péril. La paysannerie parcellaire, issue de la Révolution, est soumise à une exploitation qui ne se distingue que par sa forme de celle que subit le prolétariat. Cependant, elle a été incapable de prendre conscience de ses intérêts communs et de créer des organisations de classe ; elle est à la recherche d'un protecteur qu'elle croit trouver tantôt dans l'aristocratie foncière, tantôt dans l'Empereur. À propos de la différence des résistances locales au coup d'État, Marx introduit la distinction entre les « paysans conservateurs », ralliés à Louis Bonaparte, et les « paysans révolutionnaires » qui sont à l'origine des insurrections paysannes du Midi de la France.

Ce n'est pas le lieu de discuter la pertinence de ces analyses. Le point intéressant pour nous ici est que ce mode d'approche analytique est écarté par Marx, tout au long des trois ouvrages cités, lorsqu'il s'agit de la classe ouvrière (ou du prolétariat, terme utilisé comme synonyme). Cette dernière apparaît comme un acteur unique indifférencié. Il n'est nulle part question des profondes hétérogénéités, que nous avons présentées plus haut, entre travailleurs à domicile, ouvriers de métiers et ouvriers des usines ou encore entre salariés ruraux et urbains. Il n'existe, de ce fait, pas de réflexion sur les relations entre cette hétérogénéité et les degrés d'organisation, de mobilisation ou les formes des luttes politiques et économiques menées par les différentes fractions du salariat. De la même façon, il n'est pas question des affrontements internes qui s'y développent, par exemple entre blanquistes et proudhoniens ou, plus tard, au sein de la première Internationale[114]. Les exceptions à cette règle sont très rares. À propos des bataillons de gardes mobiles recrutés par le Gouvernement provisoire après février 1848 et qui combattront l'insurrection de juin, Marx note qu'ils sont majoritairement issus du *lumpenprolétariat*[115]. En pratique, Marx ne s'intéresse qu'au prolétariat parisien ; il mentionne, sans autres précisions, une insurrection lyonnaise au cours de la Deuxième république[116]. À propos de la Commune de Paris, il se borne à citer les villes de province où d'autres Communes ont été créées.

Une telle lecture ne résulte pas de l'ignorance, mais vraisemblablement d'un choix politique. Les trois ouvrages nourrissent la thèse d'une dualisation tendancielle de la société, génératrice d'un affrontement inéluctable entre bourgeoisie et classe ouvrière. Le prolétariat parisien constitue, pour Marx, la représentation de cette classe. Il ne serait pas politiquement correct d'en analyser l'hétérogénéité, ni *a fortiori* les divisions, même si Marx a, par ailleurs, pris part fort activement aux luttes internes du mouvement ouvrier français.

revendicative, en particulier des ouvriers de métier au moment où le Gouvernement met en question les anciennes réglementations d'origine corporative (tarifs, apprentissage…). La répression des grèves qui se multiplient aboutit aux *Combination Acts* (1799 et 1800) qui interdisent toute forme de coalition. En pratique, certains syndicats de m étier sont tolérés s'ils

114 Affrontements dont Marx était parfaitement au courant et qu'il s'efforçait, par ailleurs d'exploiter.

115 Lumpenprolétariat *« qui, dans toutes les grandes villes, constitue une masse nettement distincte du prolétariat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toute espèce, vivant des déchets de la société… »* (Marx, 1850, p.39).

116 Pourtant la « fabrique » lyonnaise » (voir plus haut, chapitre 1, point II.B.2)) est bien différente du prolétariat parisien.

ne sont pas suspectés d'être séditieux[117] mais, pour la grande masse des salariés, seule reste ouverte la voie des révoltes locales, sporadiques, illégales. Elles engendrent autant de répressions et de défaites qui radicalisent la prise de conscience d'un antagonisme de classe, mais contraignent à la clandestinité donc au fractionnement[118].

Le panorama change en deux temps. D'abord, le passage en 1922 d'un gouvernement *tory* vigoureusement réactionnaire à un gouvernement, toujours *tory* mais modéré, permet l'adoption par le Parlement du *Trade Union Emancipation Act* (1824) qui, bien que corrigé l'année suivante, conduit pour la première fois à la reconnaissance officielle et générale du droit de négociation collective et du droit de grève. Les conditions juridiques d'un développement des syndicats sont donc garanties. D'autre part, le changement de majorité au Parlement intervenu en 1830 au profit des *whigs* se traduit par la réforme électorale de 1832. Bien que modeste, elle a un fort contenu symbolique puisqu'elle ouvre la perspective d'une conquête du suffrage universel comme moyen de transformer le statut des travailleurs par le moyen de la loi.

Deux voies sont ainsi ouvertes au mouvement ouvrier. Elles seront explorées séparément par certaines de ses composantes. Bien que les deux mouvements se déroulent simultanément et puissent apparaître comme potentiellement convergents, l'évolution ira finalement dans le sens de la disjonction. Il est donc plus simple de les présenter successivement que d'adopter une approche chronologique.

2. Action de masse et transformations économiques et politiques

La première voie privilégie des formes d'organisation et d'action ouvertes à l'ensemble du salariat ; elle implique un projet d'action globale sur le système social. *Ex post,* il est possible de distinguer logiquement trois composantes de cette orientation, tout en ayant conscience que cette décomposition était certainement absente de la conscience des acteurs qui pouvaient mêler les démarches ou passer de l'une à l'autre.

En premier lieu, le *New Unionism,* qui connaît son plus grand développement entre 1829 et 1834, conserve au départ des revendications « économiques » classiques (salaires, durée du travail…), mais il se distingue doublement des syndicats de métier jusqu'alors seuls présents. D'une part, il veut construire une organisation syndicale interprofessionnelle unique (*« One Big Union »*) et oppose la *trades union* à créer aux *trade unions* existantes. D'autre part, partant de revendications traditionnelles rendues communes à tous les salariés, le mouvement évolue vers des objectifs plus radicaux. La *Grand National Consolidated Trades Union,* créée en 1833, adopte l'objectif d'une grève générale expropriatrice. Elle s'effondrera bientôt sous les coups conjoints du patronat et du Gouvernement.

En second lieu, l'idéal d'une association des travailleurs dans des unités de productions autonomes, capables d'éliminer progressivement les entreprises capitalistes, offre la voie d'une révolution économique pacifique. Il est présent dans le mouvement ouvrier en Angleterre comme en France, mais s'efface plus rapidement dans le premier pays. Sous l'influence notamment de Robert Owen, qui a constaté l'échec de ses premiers projets, mais qui s'implique fortement dans le *New Unionism,* les projets coopératifs se déplacent de la sphère de la production vers la sphère de la consommation, avec un grand succès. La diversification des prestations offertes, au-delà des biens de consommation courante

[117] Les poursuites pénales ne sont déclanchées que sur plainte des employeurs.

[118] Voir, ci avant, point II.

(assurance, santé, culture…), amorce la construction d'une contre-société conçue et gérée par et pour les travailleurs.

En troisième lieu, la composante la plus originale, la plus puissante et la plus ambiguë du courant cherchant à définir des revendications et des formes d'action unificatrices pour l'ensemble des salariés est fournie par le « Chartisme », surtout actif au cours de la période 1836-1848. Ce mouvement repose sur l'hypothèse que la démocratie politique constitue la condition d'une révolution sociale. Le suffrage universel donnera aux travailleurs une pleine citoyenneté ainsi que le moyen d'établir, par la loi, leurs droits sur la richesse qu'ils produisent. Le Chartisme, qui est clairement un mouvement de classe, fait preuve d'une grande capacité de mobilisation, mettant à son apogée le pays dans une situation prérévolutionnaire, mais il ne parvient jamais à se donner une direction et une stratégie unifiées. Il est d'abord divisé entre les partisans de l'action pacifique, ou de la « force morale », et ceux qui considèrent acceptable ou inévitable un recours à la violence, incluant la grève générale insurrectionnelle. Il est aussi divisé, avec de forts recoupements entre les deux clivages, sur l'opportunité d'alliances avec la petite bourgeoisie progressiste, par ailleurs mobilisée pour le triomphe du libre-échange.

Ouvertement ou clandestinement, la première moitié du XIX° siècle est donc périodiquement marquée par la montée de mouvements porteurs d'une volonté d'unification de l'action des travailleurs et d'un projet de transformation sociale globale. S'ils sont capables, à certains moments, de démontrer leur capacité de rassemblement et de mobilisation des travailleurs, ils ne connaîtront que de brefs succès avant de s'effacer. La répression qu'ils subissent ne constitue pas une explication suffisante de leur défaite puisque le mouvement ouvrier a toujours dû l'affronter. Il est raisonnable d'estimer que, même dans le pays le plus avancé sur la voie de la Révolution industrielle, l'hétérogénéité du salariat était trop grande pour qu'une organisation commune puisse se construire sur la base d'un projet reflétant des intérêts communs.

3. *Trade Unionism* et conquête de l'influence politique

Après 1848, l'effritement du chartisme correspond à l'amorce d'une longue période de croissance économique, jusqu'en 1874, qui réduit le risque de chômage et permet à la fraction qualifiée du salariat d'obtenir sa part de l'accroissement de la richesse. Alors s'ouvre la période d'apogée du syndicalisme de métier, tel que nous l'avons décrit plus haut[119]. L'exemple de la *Junta,* réunissant cinq *trade unions* londoniennes*,* a fourni l'archétype de cette aristocratie ouvrière aspirant à l'appartenance aux classes moyennes (Webb, 1894, chapitre V ; Hobsbawm, 1954). Les ouvriers de métier n'ont pas intérêt à chercher une alliance avec les autres salariés ; ils veulent s'en distinguer et négocier avec le patronat les éléments d'un statut spécifique.

Il n'en résulte pas pour eux l'abandon de l'action politique, mais une redéfinition de sa nature. Les syndicats de métier ont conscience de l'importance de la législation dans la détermination des rapports de forces. Par l'action parlementaire, ils obtiennent ou contribuent à l'obtention d'importants succès, en particulier le suffrage universel masculin (1867), puis la reconnaissance et la protection légales des syndicats (1871). Ils savent monnayer leur appui

[119] Voir point I ci-dessus et, pour un regard critique, l'encadré 3.9.

Encadré 3.9

Charles Dickens

Hard Times : une diatribe contre l'utilitarisme… mais aussi le syndicalisme

1854

Temps difficiles est habituellement considéré comme le roman le plus « social » de Charles Dickens. Son action est située approximativement en 1850 dans une ville fictive, *Coketown*, qui semble avoir été composée sur les exemples de Manchester et de Preston. Derrière l'intrigue romanesque, émerge une analyse de l'affrontement qui se prépare entre une bourgeoisie industrielle toute-puissante et un prolétariat aux conditions de vie misérables.

Nous ne reviendrons pas sur l'aspect le plus connu de l'œuvre. Dès la célèbre première phrase (« *Now, what I want is Facts* ».) s'amorce une critique féroce de la philosophie utilitariste rudimentaire qui prétend donner une légitimité à l'égoïsme de la classe dominante.

Nous ne reviendrons pas non plus sur les descriptions, tout aussi classiques, d'une sinistre ville industrielle, entièrement soumise aux exigences de l'efficacité productive d'un capitalisme sauvage.

Ce qui est plus inattendu, compte tenu des positions politiques de Dickens, c'est la forme purement négative sous laquelle est introduit le syndicalisme ou, tout au moins, son unique représentant dans l'ouvrage. L'opposition est en effet caricaturale entre d'une part, un dirigeant syndical pontifiant et manipulateur et, d'autre part, une masse ouvrière présentée de la manière la plus positive et idéalisée sous les traits de Stephen Blackpool et de Rachel, salariés du textile, qui apparaissent comme les héros positifs et malheureux par excellence.

Aux chapitres IV de la 2° et de la 3° partie, sont décrites des assemblées ouvrières tenues à *Coketown*. Le délégué envoyé par le syndicat adresse aux ouvriers et ouvrières un discours emphatique et creux[120] :

« Oh my friends, the down-trodden operatives of Coketown ! Oh my friends and fellow countrymen, the slaves of an iron-handed and a grindling despotism ! I tell you that the hour is come, when me must rally round one another as One united power, and crumble into dust the oppressors that too long have battered upon the plunder of our families, upon the sweat of our brows, upon the labour of our hands, upon the strength of our sinews, upon the Gold-created glorious rights of Humanity, and upon the holy and eternal privileges of Brotherhood ! » … et ainsi de suite (Dickens, 1854, p.169-170).

Ce délégué, nommé Slackbridge, n'est pas seulement ridicule ; il est dangereux. Il inspire à une foule honnête et attentive, consciente à juste titre de la nécessité d'une solidarité collective, une conviction *« malheureusement erronée »* ; il l'entraîne dans une *« fausse route »* (traduction française, p.188). :

« *À la simplicité de ces gens, il substituait la ruse, à leur solide bon sens, la passion. Cet homme mal bâti, aux épaules trop hautes, aux sourcils froncés et aux traits constamment crispés dans une expression revêche, tranchait très défavorablement, même par son costume bâtard, sur la foule nombreuse de ses auditeurs en simple vêtement de travail »* (*Ibidem,* p.198).

Slackbridge obtiendra dans un premier temps, l'expulsion et, dans un deuxième temps la condamnation de Stephen Blackpool qui, écrasé par des problèmes familiaux, ne respectait pas la discipline syndicale. Et ce dernier de commenter : « *C'est son métier d'parler à c'délégué (…), il est payé pour çà et il connaît son travail. Qu'il s'y tienne, qu'il s'occupe pas d'tout ce qu'j'ai eu à endurer. C'est pas son affaire »* (*Ibidem,* p.202).

Il est intéressant de remarquer, alors que le syndicalisme commence à peine à se développer dans la grande industrie, qu'un auteur, classé à l'époque comme « progressiste », met déjà en œuvre le thème des masses ouvrières, honnêtes et sincères, qui sont manipulées et dévoyées par des professionnels du syndicalisme. Il aura de nombreux continuateurs.

Voir l'Encadré 3.10 sur l'usage du roman comme source historique.

[120] Ce qui apparaît plus clairement dans le texte original que dans la traduction.

électoral auprès des candidats du parti libéral[121]. Jusqu'aux années 1880, ils sont seuls en capacité de représenter les salariés à l'échelle du système social britannique.

Dans le même temps, conscients des enjeux de la concurrence internationale en matière salariale, ils sont assez pragmatiques pour participer à la création, puis aux activités de l'Association internationale des travailleurs, même si elle est initialement dominée par les proudhoniens et si Karl Marx y prend ensuite une place prépondérante[122].

B. France : le « socialisme des métiers »[123] ?

En France comme en Angleterre, les ouvriers de métier sont les seuls capables de maintenir des organisations consacrées à la défense de leurs intérêts et, simultanément, de mener une lutte politique pour la reconnaissance de la citoyenneté des travailleurs. Mais les dynamiques engendrées par la coexistence de ces deux composantes de l'action ouvrière ne sont pas les mêmes. À la différence de l'Angleterre, les ouvriers de métier ne parviennent pas en France à créer des syndicats puissants, coordonnés par une structure commune, capables de garantir à leurs membres un statut social spécifique. Par volonté ou par nécessité, les ouvriers de métier ne peuvent espérer voir aboutir leurs revendications qu'en recherchant des alliances. Cette stratégie mêle deux niveaux : d'une part, une lutte pour la reconnaissance institutionnelle des droits des travailleurs dans une démarche républicaine ou démocratique, d'autre part, un projet de réorganisation globale du système productif et, de ce fait, du système économique et social.

1. Les douloureux enseignements de l'action politique

La réalisation de la Révolution industrielle, en France, est scandée par des soulèvements révolutionnaires dans lesquels les ouvriers de métier jouent, au moins initialement, un rôle majeur. Ils ne le jouent pas seuls. En fait, ce sont globalement les « gens de métier », pour reprendre le vocabulaire de William Sewell[124], qui fournissent les troupes révolutionnaires, qu'ils soient ouvriers, artisans ou boutiquiers. Ces phases constituent, pour les travailleurs, autant d'expériences d'alliances, effectives ou souhaitées, avec d'autres classes ou groupes sociaux. Elles constituent aussi des expériences de l'échec, dont l'analyse des causes déterminera les choix d'orientation ultérieurs[125].

Les « trois glorieuses », en 1830, naissent d'une révolte suscitée par la bourgeoisie, se transforment en une révolution victorieuse du peuple de Paris et conduisent très vite à sa confiscation au bénéfice de la première. Ce sera l'occasion pour les travailleurs d'une prise de conscience de la nécessité d'une expression autonome de la classe ouvrière et d'une rupture avec la bourgeoisie libérale.

---

[121] Avant de passer, plus tard, au stade des candidatures ouvrières qui débouchera sur la création du Labour Party (voir fascicule 4).

[122] Voir, ci-après, point C.

[123] Termes empruntés à Alain Dewerpe, 1989, p.62-72.

[124] *Gens de métiers et révolutions* (Sewell, 1980).

[125] Sur le mouvement ouvrier en France, entre 1830 et 1871, nous utilisons principalement : Bruhat, p.331-406 et 501-534 *in* Droz 1972 ; David, 1992 ; Dewerpe, 1989, 2° partie ;Dolléans, 1936, tome 1 ; Faure, Rancière, 1976 ; Rancière, 1981 ; Sewell, 1980, chapitres VIII, IX et X.

La révolution de février 1848 repose sur les mêmes forces populaires qui font alliance avec les organisations républicaines. Elle alimente une réflexion collective sur l'organisation de la société (la « commission du Luxembourg ») ainsi qu'une législation sociale novatrice (durée du travail, bureaux de placement gratuits, aide financière aux associations ouvrières de production, réforme des conseils de prud'homme…). Dès les journées de juin, la régression est amorcée ; la désillusion des travailleurs urbains explique, plus tard, leur passivité devant le coup d'Etat. La rupture est consommée avec la bourgeoisie, même républicaine. La question se pose de l'alliance avec d'autres victimes du triomphe de la grande bourgeoisie : paysans pauvres, petite bourgeoisie industrielle et commerçante menacée d'élimination[126].

Si elle n'est pas le produit d'une initiative ouvrière, mais d'une provocation gouvernementale, la Commune de Paris est, au-delà des avancées introduites dans la législation sociale, une occasion pour les militants ouvriers de s'initier aux responsabilités de gestion, tant dans les services publics que dans les entreprises abandonnées par leurs propriétaires. Elle constitue aussi pour eux l'expérience d'une union sacrée de tous les possédants, grands et petits, y compris la paysannerie familiale, contre les « gens de métier ».

L'isolement final dans lequel se sont trouvé, en chacune de ces occasions, les ouvriers de métier face à la répression fait converger les options qu'ils définissant progressivement quant aux stratégies d'alliances pertinentes et, par ailleurs, leur ralliement au modèle de l'association.

2. L'association des producteurs

Les ouvriers de métier britanniques bâtissent leur statut en affrontant durement leurs employeurs et en faisant reconnaître par l'Etat la légitimité de leurs organisations. Leur objectif est de négocier au mieux les conditions dans lesquelles ils fournissent leur contribution productive et la rétribution de celle-ci. S'ils contrôlent un système de protection sociale, ainsi que le réseau de coopératives de consommation et de services qu'ils ont créé, ils n'ont pas d'ambitions gestionnaires dans la production, préférant conserver leur autonomie professionnelle et garantir leurs salaires. Les coopératives de production et autres expériences analogues n'ont pas eu de succès en Angleterre.

Sous cet aspect, le contraste est fort avec la France où, dès la décennie 1830, le thème de l'association de production prend une place centrale dans l'image que la « parole ouvrière » donne de la société future, en tant que modèle opposé à celui de l'entreprise capitaliste.

Les premières expériences sont probablement des expédients imaginés, pour se procurer quelques ressources, par des travailleurs en grève ou par d'autres placés sur des listes noires par les employeurs. Sauf cas particuliers, cette solution n'est accessible qu'aux ouvriers de métier parce qu'eux seuls maîtrisent techniquement les opérations de production et qu'ils sont généralement propriétaires de leurs outils. Plus fondamentalement, ce projet est la réponse à la souffrance et aux sentiments de révolte qu'ils éprouvent face aux risques de perte de leur autonomie et de rétrécissement de leurs savoir-faire professionnels. Incapables d'imposer à leurs employeurs, comme le font leurs collègues anglais, des barrières efficaces contre ces menaces, il est logique qu'ils tentent d'échapper à la domination patronale en s'auto-organisant.

Cependant, des associations isolées, à supposer qu'elles parviennent à se créer, auraient peu de chances de subsister dans des marchés dominés par les entreprises capitalistes. La question

---

126 Voir, par exemple sur cette question : Proudhon, 1865 (ci avant, chapitre 2, point II.C) ou Marx, 1850 et 1852 (encadré3.8).

se pose immédiatement de l'organisation de la coopération et de l'entraide entre associations de producteurs, puis celle du financement de leurs investissements, de l'organisation de leurs échanges. C'est donc un système de production, de financement et de circulation des produits qu'il faut construire, avec la question de l'aide qui doit être demandée à l'Etat, au moins pour le démarrage. Enfin, les promoteurs du projet sont convaincus que, capable de mobiliser l'énergie créatrice des travailleurs et délivrée de la charge de rémunération d'un capitaliste, l'association vaincra l'entreprise capitaliste par le jeu d'une loyale concurrence. Elle constitue donc un instrument de transition pacifique vers une autre forme, potentiellement généralisable, d'organisation économique et sociale où les producteurs seront à la fois seuls maîtres de leur travail et du produit de leur travail.

Le texte pionnier est probablement celui du cordonnier Ephraïm[127]. Dès 1833, l'auteur préconise l'organisation de « corps », réunissant tous les ouvriers d'un même état. L'association sera dirigée par une commission qui soit négociera les salaires avec les maîtres, soit « *recevra les commandes des maîtres, des consommateurs et distribuera entre les associés le travail et le produit du travail* » (*op.cit.,* p.161). Les différents corps d'état s'associeront, au deuxième degré, pour se porter assistance. L'idée mêle donc des logiques de syndicat de métier, de marchandage collectif et d'association de producteurs. Éphraïm conclut qu'en attendant le suffrage universel qui amènera « *la grande réformation industrielle et sociale* » (*op.cit.,* p.168), les travailleurs doivent ainsi assurer eux-mêmes la défense de leurs intérêts.

L'idée est, par la suite, précisée et généralisée par différents courants de pensée. On la retrouve chez le socialiste chrétien Philippe-Joseph-Benjamin Buchez et dans le journal *L'Atelier,* qui s'inspire de sa pensée comme de celle de Corbon. Elle apparaît chez Louis Blanc sous le nom d'ateliers sociaux (Blanc, 1841) et bien sûr chez Proudhon[128].

Les expériences pratiques sont décevantes, ce qui est logique compte tenu du contexte dans lequel elles sont réalisées. Avant 1848, l'absence d'appui, voire l'hostilité de l'Etat ne laisse de chances de survie qu'a de petits groupes de travailleurs hautement qualifiés, unis par de fortes relations de confiance et capables d'apporter la mise financière initiale. Dans son *Tableau* de 1840, Villermé insiste sur les nombreux échecs, mais considère que les « associations industrielles d'ouvriers » doivent être encouragées lorsque sont réunies les sévères conditions de leur réussite[129]

Au sein de la commission du Luxembourg, en 1848, les délégués des corporations ouvrières défendent le principe de l'association aussi bien pour l' « organisation particulière de l'atelier » que pour l' « organisation générale de l'échange des produits »[130]. Le Gouvernement décide d'appuyer le développement des associations, mais c'est seulement le 5 juillet que l'Assemblée (conservatrice) vote de modestes crédits four financer la création d'associations ouvrières ou d'associations entre patrons et ouvriers. La faiblesse du budget contraint le Conseil chargé de sélectionner les projets à se montrer très sélectif[131]. Malgré

---

127 Reproduit *in* ; Faure, Rancière, 1976, p.159-168.

128 Pour Proudhon, elle ne s'impose que si la nature de la production ne permet pas sa réalisation par des producteurs individuels liés entre eux par des relations de mutualité (Proudhon, 1865 ; voir ci avant, chapitre 2, point II.C).

129 L'association de quelques hommes intelligents et de bonne conduite ayant un petit capital (Villermé, 1840, chapitre XI et 1849, chapitre IV).

130 « Manifeste des délégués des corporations (ayant siégé au Luxembourg) aux ouvriers du département de la Seine », reproduit *in* : Faure, Rancière, 1976, p.301-310.

131 Le projet a été présenté à l'Assemblée sur l'initiative de Corbon qui sera le premier président du Conseil chargé de l'examen des projets. Ce Conseil appliquera initialement les critères définis par *l'Atelier*. Cordon et les

cela, le rapport établi par Villermé en 1849 est particulièrement pessimiste. Selon lui, la majorité des projets ont été conçus soit *« dans le but d'organiser de véritables assurances contre la misère »* (Villermé, 1949, p.69), soit, lorsqu'il s'agit des « associations fraternelles », comme instruments révolutionnaires potentiels. Il prédit que la grande majorité s'effondreront avec la reprise économique, sauf les rares qui remplissent les conditions qu'il avait énoncées précédemment. L'association reste, à ses yeux, un principe excellent, mais difficilement praticable.

Si l'on peut suspecter quelque partialité chez Villermé, force est de constater que les autres bilans sont aussi pessimistes, souvent pour des raisons différentes (Dolléans, 1936 ; Rancière, 1981). Les crédits ont principalement servi, dans une période de sévère dépression économique, à assurer la survie d'entreprises menacées grâce au partage des sacrifices entre travailleurs. Dès la reprise, l'effet conjoint de l'hostilité de l'environnement, des tensions entre travailleurs, de la méfiance de ceux-ci à l'égard des gérants élimine la plupart des associations nouvellement créées. Celles qui survivent se réduisent, selon Jacques Rancière, à de « *petites oligarchies égalitaires de travailleurs-patrons »* ayant recours, en tant que de besoin, à des travailleurs auxiliaires salariés (*op.cit.,* p.351).

Malgré ces déboires, l'association ouvrière constitue un socle du mouvement ouvrier français jusqu'à la Commune. Ses partisans l'opposent souvent à la coalition (donc à la grève) qui serait stérile parce qu'elle ne réunirait que des intérêts fragmentaires et engendrerait la division entre les différentes catégories de travailleurs. Ce point nous semble essentiel : bien que formulé par les ouvriers de métier et expression de leur position spécifique dans la production, le projet de l'association de producteurs peut légitimement être présenté par eux comme concernant l'ensemble des travailleurs et comme la traduction de la solidarité de leurs intérêts dans le domaine de l'organisation de la production. Il offre une perspective de synthèse et de convergence[132]:

« Le rapprochement entre la revendication politique du peuple souverain et celle sociale de la valeur du travail, la mise en cause de la bourgeoisie, qui ne travaille pas (…) et le principe d'émancipation collective par l'association ouvrière (…) contribuent à cristalliser un premier mouvement ouvrier » (Dewerpe, 1989, p.69).

De façon analogue, William Sewell achève sa recherche en montrant qu'entre 1848 et 1851, le socialisme prend pour la première fois le caractère d'un mouvement de masse sur la base d'une vision de la société socialiste comme une fédération de métiers se gouvernant démocratiquement et détenant collectivement les moyens de production. À ses yeux, cette vision reste dominante dans le syndicalisme français jusqu'à la Première guerre mondiale.

Le « socialisme des métiers » constitue bien la variante française de l'expression des intérêts et des espérances des ouvriers de métier, transposée en modèle général d'organisation productive.

« ateliéristes » démissionnent rapidement lorsqu'ils considéreront que les crédits servent surtout à attribuer des aides camouflées à des entreprises en difficulté

[132] Jacques Rancière évoque le « rêve de l'association » comme expression d'une communauté d'intérêts, comme anticipation de l'humanité future, comme identité de l'effort laborieux et de l'œuvre morale (Rancière, 1981, chapitres 5 et 11

C. L'*Association internationale des travailleurs* : solidarités et conflits

L'histoire de la première Internationale est complexe et a fait l'objet de nombreux travaux[133]. Elle ne nous intéresse ici que sous un angle particulier, dans la continuité des interrogations précédentes. La création de l'AIT constitue indiscutablement, en 1864, une initiative politique. Elle émane de dirigeants ouvriers[134] représentant les pays les plus industrialisés, en pratique d'ouvriers de métier dont nous avons analysé la position particulière au sein d'un salariat hétérogène. Le filtrage ainsi opéré peut laisser supposer qu'une communauté de points de vue s'établit assez facilement au sein de l'organisation. Tel n'est pas le cas. L'expérience de l'AIT renforce les conclusions tirées de la comparaison Angleterre-France : l'analogie des positions des ouvriers de métier au sein des collectifs de travail et des organisations productives dans les différents pays n'implique aucune homogénéité des conceptions politiques adoptées par leurs syndicats. Dans le cas de l'AIT, il n'est pas toujours facile de distinguer entre les affrontements de nature idéologique et ceux qui ont pour base des intérêts ou des stratégies de domination nationales. Illustrons-le par deux exemples.

Il peut paraître surprenant, alors que l'AIT est successivement dominée par des mutuellistes (proudhoniens), puis des collectivistes et alors que Marx en rédige les principaux documents, de voir les trade unions britanniques appuyer activement dès l'origine ses activités, au point que le secrétaire de la *Junta* londonienne, pur symbole de l'aristocratie ouvrière, devient le premier président du Conseil général de l'Internationale. Peut-être les orientations doctrinales n'étaient-elles pas la première préoccupation des syndicalistes britanniques. Ayant conquis un statut privilégié dans l'économie mondialement dominante, ils avaient un intérêt certain au renforcement des organisations syndicales dans les pays concurrents, à l'harmonisation des niveaux de salaires et durées du travail ou encore au contrôle des conditions de recours à la main-d'œuvre immigrée par le patronat anglais[135]. Ces dimensions ont toujours été présentes dans l'histoire du syndicalisme international et n'ont rien d'illégitime ; elles illustrent un aspect de la complexité des processus d'agrégation des intérêts au sein du mouvement syndical.

Lorsque la guerre éclate entre l'Allemagne et la France, le Conseil général adopte, le 23 juillet 1870, une « Première adresse sur la guerre franco-allemande » rédigée par Karl Marx[136]. Ce texte rappelle la répression permanente exercée par Napoléon III à l'égard de l'Internationale ; il considère qu'il s'agit, du côté allemand, d'une guerre défensive et appelle la classe ouvrière allemande à lui conserver ce caractère. Or le 20 juillet, Marx a écrit à Engels une lettre dont un passage a été souvent cité et diversement commenté :

« Si les Prussiens sont victorieux, la centralisation du pouvoir d'Etat sera utile à la centralisation de la classe ouvrière allemande. La prépondérance allemande transfèrerait en outre, de France en Allemagne, le centre de gravité du mouvement ouvrier européen, et il suffit de comparer le mouvement de 1866 à aujourd'hui dans les deux pays pour voir que la classe ouvrière allemande est supérieure à la classe ouvrière française sur le plan de la théorie et de l'organisation. La prépondérance, sur le théâtre du monde, de la classe ouvrière

---

133 Voir, par exemple, des synthèses dans Dolléans, 1936, tome I ; Annie Kriegel, « L'Association internationale des travailleurs » *in :* Droz, 1972 ; Maitron, 1975.

134 Auxquels s'adjoignent quelques intellectuels, dont Marx et, plus tard, Bakounine. Leur influence est initialement réduite avant de devenir, après quelques années, déterminante.

135 Par exemple, comme briseur de grève.

136 Marx, 1871, p.277-282.

*allemande sur la française, signifierait du même coup la prépondérance de **notre** théorie sur celle de Proudhon »* (*op.cit.,* p.9).

Les luttes, au sein de l'AIT, sont d'abord des luttes politiques et idéologiques portant sur l'orientation du mouvement ouvrier : mutuellistes (ou proudhoniens) contre collectivistes, collectivistes étatiques (principalement marxistes) contre collectivistes antiautoritaires (principalement anarchistes), etc. Elles ont une traduction directe sur la conception du rôle et de la nature de l'action politique qui doit être menée. Cependant, les croisements entre choix idéologiques et intérêts nationaux ne sont pas faciles à interpréter, pas plus que l'effet attendu de la puissance d'un Etat sur l'influence exercée par une organisation syndicale nationale.

* * *

Les historiens s'accordent généralement pour fixer une durée de l'ordre de trois quarts de siècle à un siècle pour le plein accomplissement de la Révolution industrielle dans les pays qui ont été les premiers à la connaître. L'analyse de cette période, en particulier en ce qui concerne les modes d'usage des forces de travail et d'organisation des travailleurs, ne peut, à nos yeux, relever d'une problématique rudimentaire de la transition qui décrirait la juxtaposition de formes « nouvelles », en voie de généralisation, et de formes « anciennes », en voie d'élimination.

Les modes d'usage des forces de travail ne sont en rien prédéterminés. Ils sont expérimentés en fonction d'objectifs qui ne tiennent pas seulement à leurs performances en matière de productivité, mais aussi à leur efficacité pour assurer un contrôle social. Selon la nature du capital, les caractéristiques des marchés, l'évolution des techniques ou les rapports de forces locaux, les choix sont différents et évolutifs. Rien ne permet de distinguer avec certitude de supposées formes nouvelles ou anciennes : le « couvent soyeux » est une invention du milieu du XIX° siècle et non une survivance archaïque ; le travail à domicile ne peut, pour la période, être considéré comme forme ancienne en voie d'élimination[137] ; le « district industriel » réapparaîtra, un siècle plus tard, comme une solution performante…

Surtout, ces formes hétérogènes ne sont pas simplement juxtaposées. Elles sont les éléments d'une combinatoire du point de vue de l'organisation de l'activité productive. Elles créent, pour les travailleurs, le cadre de mouvements de mobilité, choisis ou subis, aux temporalités multiples, qui font que le salariat n'est longtemps qu'une étape dans des trajectoires diversifiées.

L'hétérogénéité du travail doit donc être considérée comme une propriété structurelle de l'organisation économique et sociale dans la période. Elle commande les capacités et formes d'organisation d'une classe ouvrière en formation. La diversité des statuts des travailleurs est génératrice de segmentations multiples. Deux mécanismes élémentaires d'agrégation des intérêts jouent un rôle prédominant.

D'une part, l'appartenance à un corps de métier engendre une culture professionnelle, des conditions de travail et des intérêts communs ainsi qu'un rapport de forces relativement favorable avec l'employeur. Elle constitue la seule source de création d'organisations durables, capables de résister à l'hostilité des employeurs et à la répression de l'Etat.

D'autre part, la vigueur des cultures et des solidarités locales favorise, à l'échelle des territoires, des mobilisations populaires « unitaires », souvent puissantes mais éphémères.

---

137 Il connaîtra d'ailleurs un renouveau, à la fin du siècle, grâce aux innovations techniques : moteur électrique, machine à coudre, etc.

Encadré 3.10

L'apport du « roman social » comme source historique

Comme le montrent Sophie Béroud et Tania Régin, il est possible d'adopter deux définitions du roman social. Au sens large, celui que nous retiendrons ici, il recouvre « *toute la littérature romanesque porteuse d'une vision critique sur les relations sociales, voire toutes les œuvres susceptibles de rendre compte d'un milieu donné, de ses pratiques comme de ses visions* ». Dans un sens plus étroit, qu'elles utilisent dans leur ouvrage, il s'agit des œuvres qui relèvent *« d'une littérature engagée du côté du monde ouvrier, qu'elles se soient contentées de restituer les conditions de travail et de vie du prolétariat, dans ses multiples composantes, ou qu'elles aient assumé plus ouvertement une fonction de dénonciation, de connaissance et de formation »* (Béroud, Régin, 2002, p.11).

Quelle que soit la définition retenue, le critère de sélection ne réside ni dans l'origine sociale de l'écrivain, ni dans son intention consciente, mais dans le contenu du récit. Encore**,** l'utilisation des œuvres romanesques comme matériau d'analyse de l'hétérogénéité du salariat ne doit-elle pas s'opérer de manière naïve en y voyant une source fiable d'information sur les réalités de la période. Même « réalistes », les romans n'offrent aucune garantie en ce domaine. Leur intérêt est autre, mais les modes de lecture sont multiples.

Si l'on suit, par exemple, la démarche proposée par Yves Lochard à propos de la figure du pauvre dans le roman français du XIX° siècle, l'objectif est de repérer les *« régularités discursives », « de mesurer la pression culturelle qui s'exerce sur les fictions »* ou *« la toute-puissance du stéréotype »,* enfin *« de mettre en évidence à quel point ces dettes forment système »* (Lochard, 1998, p.7). Le roman est ainsi d'abord un reflet de la *« doxa »* ou des modèles dominants dans les représentations de son temps : « *La littérature fait découvrir une pluralité de situations, de protagonistes (…), mais cette complexité peut néanmoins s'organiser selon des lignes de force dessinant de véritables modèles sous-jacents de l'action sociale. Dans les romans, ces modèles s'incarnent en des personnages référentiels qui représentent des types sociaux » (Ibidem*, p.39). Le romancier n'est d'ailleurs pas un simple récepteur passif dans la production de *« l'intertextualité (…) qui affecte les écrits des réformateurs, les enquêtes sociales et la production romanesque » (Ibidem,* p.211*) ;* il entre dans une dynamique de légitimation mutuelle : *« Les romanciers authentifient leur fiction par la référence à des écrits sociologiques ou des enquêtes journalistiques ; leurs thématisations de la pauvreté se soutiennent, se font valoir d'une telle interdiscursivité (voir Zola ou Daudet et Le Sublime). Ces phénomènes d'accréditations réciproques attestent d'une reconnaissance mutuelle des deux secteurs discursifs propice à la circulation des savoirs » (Ibidem,* p.220*).*

Louis Chevalier, dans son ouvrage classique sur *Classes laborieuses et classes dangereuses,* justifie l'utilisation du roman comme source de documentation qualitative pour l'historien. Quelles que soient la nature de son expérience personnelle et la qualité des sources qu'il mobilise, le romancier est marqué par son environnement. Louis Chevalier le montre bien à propos de Balzac. Bien qu'imprégné de valeurs conservatrices et voué à l'analyse de la bourgeoisie, celui-ci esquisse, à l'arrière-plan, la présence des classes populaires : *« Le diagnostic est bref, mais il est clair, impitoyable, inévitable, comme s'il venait, non de l'auteur lui-même, mais d'une contrainte collective de l'opinion »* (Chevalier, 1958, p.469). Ce qui est vrai de la littérature bourgeoise l'est plus encore de la littérature populaire, non seulement reflet, mais aliment de la culture populaire. L'auteur met en évidence *« l'influence de la littérature, de la plus prestigieuse à la plus médiocre, de la plus durable à la plus éphémère, sur l'opinion des classes populaires, ainsi que sur l'existence d'une culture populaire, au sein de laquelle cette littérature occupe une grande place et sans la connaissance de laquelle une description de la mentalité populaire (…) reste incomplète et inexacte (…). Cette littérature est un élément essentiel de la culture populaire : de la culture que le peuple lui-même se donne, dans la rue, au théâtre ou à l'atelier. Plus que de culture, c'est de civilisation qu'il faudrait parler, tant cette littérature a pour les classes populaires, pour leur mentalité et pour leur comportement, une importance et une signification qu'elle n'a pas pour les autres classes. Objet de culture pour les classes bourgeoises, cette littérature est pour les classes populaires une forme de leur civilisation » (Ibidem,* p.506).

Au-delà de cette fonction de révélation et de production d'une culture, il faut enfin chercher dans les modèles romanesques une source directe de prise de conscience et de mobilisation sociale. Parmi de

multiples illustrations, on peut citer ce texte de François Bedarida à propos de la littérature anglaise de la première moitié du XIX° siècle :

« En répandant des ferments explosifs de révolte contre les possédants, une large fraction du mouvement littéraire alimente la critique passionnée de la société présente et les espoirs en un ordre futur fait de justice et d'égalité. En outre, la renommée littéraire de ces auteurs, le souffle de leur poésie, l'élégance de leur style donnent à leur œuvre un rayonnement sans commune mesure avec celui d'économistes et de théoriciens à l'expression lourde et didactique » (Bedarida, « Le socialisme en Angleterre jusqu'en 1848 », *in* Droz, 1972, Tome I, p.303).

Notre intérêt est donc double. Il porte d'abord sur le roman comme reflet et indicateur de la diffusion, dans le milieu littéraire, de certains modèles produits par l'analyse théorique ou empirique de l'époque (modèles de travailleurs, modèles d'organisation du travail, modèles de socialisation ouvrière). Il porte ensuite sur le roman comme vecteur critique, comme facteur de prise de conscience et d'identification, notamment lorsqu'il est largement diffusé dans le monde ouvrier et qu'il y mobilise des registres d'expression plus accessibles et plus émouvants que les ouvrages théoriques ou didactiques.

L'un comme l'autre mouvement rencontrent des obstacles majeurs dans le processus d'agrégation des intérêts et d'élargissement des alliances au-delà des noyaux initiaux. Les formes d'exploitation économique sont trop diverses, dans leur réalité et dans leur perception par les travailleurs, pour qu'il en naisse une conscience commune. La seule source potentielle d'unification des intérêts et des luttes des travailleurs réside dans le champ politique, tant ils ont en commun au départ d'être soumis à un régime d'oppression et de négation des droits élémentaires de la citoyenneté. Ce sont bien les luttes politiques, parfois révolutionnaires, qui seules dans la période ont engendré des mouvements de masse à l'échelle nationale. Dans la mesure où les ouvriers de métier en fournissaient l'ossature, l'impact sur la capacité et les formes d'organisation de l'ensemble des travailleurs a été directement dépendant de la conception qu'avaient les premiers de leur statut et de leur rôle social.

Il faut attendre les décennies 1870 et 1880 pour que, la Révolution industrielle étant achevée au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, les grandes organisations productives et administratives imposent leur domination et diffusent un modèle, non exclusif mais dominant, de mise en œuvre de la force de travail. Alors seulement émergeront les organisations qui se donneront comme objectif de rassembler l'ensemble des travailleurs.

* * *

Références bibliographiques

Ansart Pierre, 1967, *La sociologie de Proudhon*, Paris, PUF.

Balzac Honoré de, 1833, *Le médecin de campagne*, *in : La comédie humaine,* Paris, Gallimard, La Pléiade, Tome VIII, 1979.

Bancal Jean (Textes présentés par), 1967, *Proudhon. Œuvres choisies,* Paris, Gallimard.

Battagliola Françoise, 2000, *Histoire du travail des femmes,* Paris, La Découverte, 2004.

Bentham Jeremy, 1791, *Le panoptique,* Paris, Belfond, 1977.

Biernacki Richard, 1995, *The Fabrication of Labor. Germany and Britain, 1640-1914,* Berkeley, University of California Press.

Blanc Louis, 1841, *Organisation du travail*, Paris, Société de l'industrie fraternelle, 5° édition, 1847.

Blanqui Adolphe-Jérôme, 1849, *Des classes ouvrières en France, pendant l'année 1848,* Paris, Pagnerre.

Bluche François, 1988, *Le petit monde de la comtesse de Ségur,* Paris, Hachette.

Bompard Jean-Pierre, Magnac Thierry, Postel-Vinay Gilles, 1990, « Emploi, mobilité et chômage en France au XIX° siècle : migrations saisonnières entre industrie et agriculture », *Annales ESC,* janvier-février.

Bouvier-Ajam Maurice, 1969, *Histoire du travail en France depuis la Révolution,* Paris, LGDJ.

Braudel Fernand, Labrousse Ernest (sous la direction de), 1976, *Histoire économique et sociale de la France,* Tome III, 2° volume, Paris, PUF.

Brody David, 1980, *Workers in Industrial America,* Oxford University Press.

Bruhat Jean, 1976, « L'affirmation du monde du travail urbain », *in :* Braudel, Labrousse, 1976.

Bujard Alain, 2003, « Les ouvrières enfermées : le couvent soyeux. Le tissage dans la région lyonnaise à la fin du XIX° siècle », *Les cahiers d'histoire sociale,* Institut CGT d'histoire sociale Rhône-Alpes, n°63, janvier.

Castel Robert, 1995, *La métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat,* Paris, Fayard.

Charlot Bernard, Figeat Madeleine, 1985, *Histoire de la formation des ouvriers 1789-1984,* Paris, Ed. Minerve.

Chassagne Serge, Dewerpe Alain, Gaulupeau Yves, 1976, « Les ouvriers de la manufacture de toiles imprimées d'Oberkampf à Jouy-en-Josas (1760-1815) », *in :* Trempé, 1976.

Chevalier Louis, 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX° siècle,* Paris, Plon.

Clément Alain, 2002, « Pauvreté et ordre économique dirigé. L'expérience de revenu minimum en Angleterre (fin XVIII°-milieu XIX°) », *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale,* n°283, février, reproduit dans *Problèmes économiques,* n°2758, 24 avril 2002.

Collomp Catherine, 1994, « Précoce hégémonie du syndicalisme de métier en Amérique du Nord », *in* : Sagnes, 1994.

Commons John R., 1910, « American Shoemakers, 1648-1895. A Sketch of Industrial Evolution », *The Quarterly Journal of Economics,* Vol.XXIV, p.38-84.

Coornaert Emile, 1966, *Le compagnonnage en France du Moyen Age à nos jours,* Paris, Editions ouvrières.

Cottereau Alain, 1986, « The distinctiveness of working-class cultures in France, 1848-1900 », *in :* Ira Katznelson, Aristide R. Zolberg (eds), *Working Class Formation. Nineteenth Century Patterns in Western Europe and the United States,* Princeton University Press.

Cottereau Alain, 1987, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le mouvement social,* n°141, octobre-décembre.

Cottereau Alain, 1995, « L'embauche et la vie normative des métiers durant les deux premiers tiers du XIX° siècle français », *Les cahiers des relations professionnelles,* n°10, février.

Cottereau Alain, 1997, « The Fate of Collective Manufactures in the Industrial World : The Silk Industries of Lyons and London, 1800-1850 », *in* : C. Sabel, J. Zeitlin (eds), *World of Possibilities,* Cambridge University Press.

Cottereau Alain, 2002, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré puis évincé par le droit du travail (France, XIX° siècle) », *Annales HSS,* novembre-décembre.

Cottereau Alain, 2003, « La désincorporation des métiers et leur transformation en publics intermédiaires : l'exemple de Lyon et de la région rouennaise de la Révolution à l'Empire », *in* : S. Kaplan, P. Minard, *Le corporatisme, impasse ou troisième voie ?,* Paris, Belin.

Daudet Alphonse, 1876, *Jack. Mœurs contemporaines, in : Œuvres,* Paris, Gallimard, La Pléiade, Tome II, 1990.

David Marcel, 1992, *Le Printemps de la Fraternité. Genèse et vicissitudes 1830-1851*, Paris, Aubier.

Denis Henri, 1966, *Histoire de la pensée économique,* Paris, PUF.

Dewerpe Alain, 1986, *Le monde du travail en France, 1800-1950,* Paris, A. Colin.

Dewerpe Alain, 2001, *L'histoire du travail,* Paris, PUF.

Dewerpe Alain, Gaulupeau Yves, 1990, *La fabrique des prolétaires. Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, 1760-1815,* Paris, Presses de l'Ecole normale supérieure.

Dickens Charles, 1854, *Hard Times,* London, Penguin Books, 1969, traduction française : *Temps difficiles,* Paris, Gallimard, 1985.

Dobb Maurice, 1945, *Etudes sur le développement du capitalisme*, Paris, Maspero, 1969 (traduction d'après 2° édition anglaise, 1962).

Dolléans Edouard, 1936, *Histoire du mouvement ouvrier,* Tome I. 1830-1871, Paris, Armand Colin, 6° édition, 1957.

Dommanget Maurice, 1970, *Les grands socialistes et l'éducation : de Platon à Lénine,* Paris, A. Colin.

Donzelot Jacques, 1984, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques,* Paris, Seuil, 1994.

Droz Jacques (sous la direction de), 1972, *Histoire générale du socialisme,* Paris, PUF.

Duveau Georges, 1946, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire,* Paris, Gallimard.

Duveau Georges, 1947, *La pensée ouvrière sur l'éducation pendant la Seconde république et le Second empire,* Paris, Domat-Montchrétien.

Edwards Richard, 1979, *Contested Terrain. The transformation of the Workplace in the Twentieth Century,* New York, Basic Books.

Engels Friedrich, 1845, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre,* Paris, Editions sociales, 1960.

Ewald François, 1986, *L'Etat providence*, Paris, Grasset.

Ewald François, 1996, *Histoire de l'Etat providence. Les origines de la solidarité,* Paris, Grasset.

Faure Alain, Rancière Jacques (Textes rassemblés et présentés par), 1976, *La parole ouvrière 1830-1851,* Paris, Librairie générale d'éditions.

Fohlen Claude, 1962, « Naissance d'une civilisation industrielle (1765-1875) » *in :* Parias, 1962.

Foucault Michel, 1975, *Surveiller et punir,* Paris, Gallimard.

Freyssinet Jacques, 1991, « Lieux de production et lieux de formation : mutations économiques et stratégies sociales », *in :* Marcel David (Etudes offertes à), *Convergences,* Paris, Calligrammes.

Gaudemar Jean-Paul de, 1982, *L'ordre et la production. Naissance et formes de la discipline d'usine,* Paris, Dunod.

Gayot Gérard, Minard Philippe, 2001, « Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVI°-XX° siècle) : Formation, emploi, migrations », *Revue du Nord*, Hors série, Collection « Histoire », n°15.

Germe Jean-François, 1979, *Emploi et main-d'œuvre au XIX° siècle en France. Étude des enquêtes sur la condition ouvrière,* Université Paris I, Séminaire d'économie du travail.

Germe Jean-François, 1986, « Le livret ouvrier : mobilité et identification des salariés », *in* : Robert Salais, Laurent Thévenot, *Le travail. Marchés, règles, conventions,* Paris, INSEE-Economica

Gordon David M., Edwards Richard, Reich Michael, 1982, *Segmented Work, Divided Workers,* Cambridge University Press.

Gray Robert, 1981, *The Aristocracy of Labour in Nineteenth-century Britain,* London, Macmillan.

Guérin Daniel, 1965, *L'anarchisme,* Paris, Gallimard.

Gutman Herbert G., 1966, *Work, Culture, and Society in Industrializing America. Essays in American Working Class and Social History,* New York, Vintage Books, 1977.

Hatzfeld Henri, 1971, *Du paupérisme à la Sécurité sociale (1850-1940). Essai sur les origines de la sécurité sociale en France,* Paris, A. Colin.

Haubtmann Pierre, 1980, *La philosophie sociale de P.-J. Proudhon,* Grenoble, PUG.

Hobsbawm Eric John, 1952, « The Machine Breakers », *Past and Present,* n°1, February ; reproduit *in* : Hobsbawm, 1964.

Hobsbawm Eric John, 1954, « The Aristocracy of Labour in 19th Century Britain », *in* : J. Saville (Ed), *Democracy and the Labour Movement,* London, Lawrence & Wishart ; reproduit *in* : Hobsbawm, 1964.

Hobsbawm Eric John, 1964, *Labouring Men, Studies in the History of Labour* London, Weidenfeld and Nicolson, 1976.

Hobsbawm Eric John, 1968, « Les soulèvements de la campagne anglaise », *Annales ESC,* n°1.

Hobsbawm Eric John, 1984, *Worlds of Labour,* London, Weidenfeld and Nicolson.

Kaplan Steven Laurence, Koepp Cynthia J., 1986, *Work in France. Representations, Meaning, Organization, and Practice*, Ithaca and London, Cornell University Press.

Laurent Robert, 1976, « Les mutations de la société rurale » *in :* Braudel, Labrousse, 1976.

Le Crom Jean-Pierre (sous la direction de), 1998, *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois,* Paris, Ed. de l'Atelier.

Lefebvre Philippe, 2003, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché, France, fin XVIII°- début XIX° siècle,* Paris, PUF.

Le Play Frédéric, 1855, *Les ouvriers européens,* Tours, Alain Mame, dernière édition, 1877-1879.

Le Play Frédéric (Etudes publiées par la Société d'économie sociale sous la direction de), 1856-1881, *Ouvriers des deux mondes,* Thomery, À l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1983.

Leroy Maxime, 1913, *La coutume ouvrière,* Paris, Giard et Brière.

Leroy-Beaulieu Paul, 1872, « Les ouvrières de fabrique autrefois et aujourd'hui », *Revue des deux-mondes,* 1° février.

Leroy- Beaulieu Paul, 1873, *Le travail des femmes au XIX° siècle,* Paris, Charpentier.

Littler Craig R., 1982, *The Development of the Labour Process in Capitalist Societies,* London, Heinemann.

Maitron Jean, 1975, *Le mouvement anarchiste en France,* Réédition, Gallimard, 1992.

Malot Hector, 1893, *En famille,* Paris, Flammarion.

Malthus Thomas Robert, 1820, *Principes d'économie politique,* Paris, Calmann-Lévy, 1969 (traduction d'après 2° édition, 1836).

Marglin Stephen A., 1974-1975, « What Do Bosses Do ? The Origins and Functions of Hierarchy in Capitalist Production », *The Review of Radical Political Economics,* Summer 1974 and Spring 1975.

Marx Karl, 1847, *Misère de la philosophie, in : Œuvres. Économie,* Paris, NRF, La Pléiade, tome I, 1963.

Marx Karl, 1850, *Les luttes de classes en France, 1848-1850,* Paris, Ed. sociales, 1952.

Marx Karl, 1852, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte,* Ed. sociales, 1963.

Marx Karl, 1867, *Le capital, in : Œuvres. Économie,* Paris, NRF, La Pléiade, tome I, 1963, tome II, 1968.

Marx Karl, 1871, *La guerre civile en France, 1871,* Ed. sociales, 1953.

Marx Karl, 1875, *Critique du programme du Parti ouvrier allemand, in : Œuvres. Économie,* Paris, NRF, La Pléiade, tome I, 1963.

Marx Roland, 1982, « Angleterre : la légende noire des asiles pour pauvres », *L'histoire,* n°46, juin.

Melucci Alberto, 1976, « Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main-d'œuvre au XIX° siècle », *in* : Trempé, 1976.

Montgomery David, 1979, *Workers'Control in America. Studies in the History of Work, Technology, and Labor Struggles,* Cambridge University Press.

More Charles, 1982, « Skill and the Survival of Apprenticeship », *in* : Wood, 1982.

Mottez Bernard, 1966, *Systèmes de salaire et politiques patronales,* Paris, Ed. du CNRS.

Moulier-Boutang Yann, 1998, *De l 'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé,* Paris, PUF.

Nagels Jacques, 1974, *Travail collectif et travail productif dans l'évolution de la pensée marxiste,* Ed. de l'Université de Bruxelles.

Noiriel Gérard, 1986, *Les ouvriers dans la société française. XIX°-XX°siècle,* Paris, Seuil, 2° édition, 2002.

Parias Louis-Henri (sous la direction de), 1962, *Histoire générale du travail,* Paris, Nouvelle librairie de France.

Pelling Henry, 1967, *Histoire du syndicalisme britannique,* Paris, Seuil.

Penn Roger, 1982, « Skilled Manual Workers in the Labour Process », *in* Wood, 1982.

Perrot Michelle, 1972, *Enquêtes sur la condition ouvrière en France au XIX° siècle,* Paris, Microéditions Hachette.

Perrot Michelle, 1978(a), « Les ouvriers et les machines en France dans la première moitié du XIX° siècle », *Recherches,* n°32/33, septembre.

Perrot Michelle (Présentation de), 1978(b), « Travaux de femmes dans la France du XIX° siècle », *Le mouvement social,* octobre-décembre.

Perrot Michelle (sous la direction de), 1983, « L'espace de l'usine », *Le mouvement social,* n° spécial 125, octobre-décembre.

Piore Michael J., Sabel Charles F., 1984, *The Great Industrial Divide. Possibilities for Prosperity,* New York, Basic Books.

Poirier François, 1983-1984, « La notion de qualification dans l'histoire du mouvement ouvrier britannique », *Encrages,* hiver.

Polanyi Karl, 1944, *La grande transformation,* Paris, Gallimard, 1983.

Poulot Denis, 1870, *Question sociale. Le sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être,* Paris, Maspero, 1980 (d'après 3° édition de 1887).

Prelot Marcel, 1961, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz.

Proudhon Pierre-Joseph, 1865, *De la capacité politique des classes ouvrières,* Paris, Marcel Rivière, 1924.

Rancière Jacques, 1981, *La nuit des prolétaires. Archives du rêve ouvrier,* Paris, Fayard.

Reybaud Louis, 1859, *Etude sur le régime des manufactures : condition des ouvriers en soie,* Paris, Michel Lévy.

Ricardo David, 1817, *Principes de l'économie politique et de l'impôt,* Paris, Calmann-Lévy, 1970 (traduction d'après 3° édition, 1821).

Rosanvallon, 1995, *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat providence,* Paris, Seuil.

Rouanet Marie, 1997, *Le crin de Florence et autres textes*, Castelnau-le-Lez, Èd. Climats.

Sagnes Jean (sous la direction de), 1994, *Histoire du syndicalisme dans le monde des origines à nos jours,* Toulouse, Ed. Privat.

Saint-Simon Claude-Henri de, 1977, *Œuvres,* Genève, Slatkine Reprints, Tomes I à VI.

Sand George, 1840, *Le compagnon du Tour de France,* Grenoble, PUG, 1988.

Say Jean-Baptiste, 1817, *Catéchisme d'économie politique,* Paris, Mame, 1972.

Schumpeter Joseph A., 1954, *History of Economic Analysis,* London, Oxford University Press, George Allen and Unwin.

Schweitzer Sylvie, 2002, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX° et XX° siècles,* Paris, Odile Jacob.

Ségur (comtesse de), 1866, *La fortune de Gaspard,* Paris, Hachette, 1931.

Sewell William H., 1980, *Gens de métier et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848,* Paris, Aubier, 1983.

Sismone de Sismondi Jean-Charles Léonard, 1819, *Nouveaux principes d'économie politique,* Paris, Calmann-Lévy, 1971 (d'après la 2° édition, 1827).

Smith Adam, 1776, *An Inquiry into the Nature and the Causes of the Wealth of Nations,* Harmondsworth, Penguin Books, 1973, traduction française (d'après 5° édition, 1789): *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations,* Paris, Guillaumin, 1843.

Strumingher Laura, 1978, « Les canutes de Lyon », *in* : Perrot, 1978(b).

Sue Eugène, 1842, *Les mystères de Paris,* Paris, Robert Laffont, 1989.

Sue Eugène, 1844, *Le Juif errant,* Paris, Robert Laffont, 1983.

Supiot Alain, 1994, *Critique du droit du travail,* Paris, PUF.

Thompson Edward P., 1963, *La formation de la classe ouvrière anglaise,* Paris, Gallimard-Le Seuil, 1988.

Touchard Jean (sous la direction de), 1963, *Histoire des idées politiques,* Paris, PUF.

Trempé Rolande, 1971, *Les mineurs de Carmaux (1848-1914),* Paris, Ed. ouvrières.

Trempé Rolande (Présentation de), 1976, « Naissance de la classe ouvrière », *Le mouvement social,* n° spécial 97, octobre-décembre.

Ure Andrews, 1835, *Philosophie des manufactures,* Paris, Librairie scientifique et industrielle, 1836.

Vanoli Dominique, 1976, « Les couvents soyeux », *Révoltes logiques*, n°2, printemps-été.

Vienney Claude, 1977, *Initiation à l'économie politique par l'analyse de texte. « Le médecin de campagne » de H. de Balzac,* Coutras, Ed. Intermédia.

Villermé Louis-René, 1840, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie,* Paris, Jules Renouard.

Villermé Louis- René, 1849, *Des associations ouvrières,* Paris, Pagnerre.

Webb Sidney and Beatrice, 1894, *The History of Trade Unionism,* London, Longmans, Green, and Co., 1920 (Revised edition, extended to 1920).

Wood Stephen (Edited by), 1982, *The Degradation of Work ? Skilll, Deskilling, and the Labour Process,* London, Hutchinson.

Zola Emile, 1877, *L'assommoir,* Paris, Le livre de poche, 1996.

Zola Emile, 1885, *Germinal,* Paris, Gallimard,1978.